

2024-2025

Constructions Magna inc.

AFFICHAGE OBLIGATOIRE

N° mutuelle
MUT

Association(s) sectorielle(s) paritaire(s)
Construction www.asp-construction.org;



5232, Boul. Wilfrid-Hamel Québec (Québec)
G2G-2G9

www.accisst.com • info@accisst.com

	<i>Région de Québec</i>	<i>Région de Montréal</i>	<i>Ligne sans frais</i>
Téléphone	(418) 656-0202	(514) 223-2323	1 888 864-7578
Télécopieur	(418) 864-7954	(514) 223-2424	1 877 864-7954

Table des matières

Programme de prévention

Risques Psychosociaux	1
-----------------------------	---

Gestion de la SST

Accueil des nouveaux travailleurs	3
---	---

Comité Santé et sécurité	4
--------------------------------	---

Enquête et analyse des accidents	5
--	---

Premiers soins et mesures d'urgence

Premiers soins	6
----------------------	---

Mesures d'urgence sur les chantiers	9
---	---

Agression physique ou verbale	11
-------------------------------------	----

Environnement de travail

Installations électriques	12
---------------------------------	----

Tenue des lieux	13
-----------------------	----

Sécurité du public	14
--------------------------	----

Produits contrôlés

SGH (SIMDUT 2015)	15
-------------------------	----

Pictogrammes du SGH	16
---------------------------	----

Pulvérisation de produits chimiques	17
---	----

Protection des travailleurs

Équipements de protection individuelle	21
--	----

Sécurité des machines	22
-----------------------------	----

Cadenassage et étiquetage	24
---------------------------------	----

Risques attribuables à l'effort physique	26
--	----

Bruit	27
-------------	----

Travaux susceptibles d'émettre de la poussière d'amiante	29
--	----

Travailler en présence de silice	32
--	----

Contraintes thermiques liées à la chaleur et/ou au froid	36
--	----

Travail près d'une ligne électrique	38
---	----

Travail en hauteur	40
--------------------------	----

Entreposage	41
-------------------	----

Entretien préventif	44
Outils et équipements	
Outils manuels	45
Meuleuse portative (buffer)	46
Air comprimé et outils pneumatiques	48
Échelles et escabeaux	50
Échafaudage	53
Scie à béton	55
Pistolets de scellement à basse vitesse	56
Chauffage temporaire	58
Scie à onglets	59
Scie circulaire	60
Banc de scie	62
Véhicules	
Somnolence au volant	63
Utilisation de véhicules	64
Machineries et appareils	
Utilisation d'une plate-forme élévatrice mobile	66
Utilisation d'une plate-forme élévatrice mobile à bras articulé	68
Utilisation d'un élévateur à nacelle	70
Outils divers	
Outils	72
Nomination des représentants à la prévention	73
Engagement en santé et sécurité	74
Fiche d'accueil des nouveaux travailleurs	76
Formulaire EAA	77
Avis de mesures disciplinaires détaillé	79

Plan d'action

(Ce plan d'action doit être conservé dans votre programme de prévention même si toutes les mesures correctives ont été apportées. Lors que complété, il peut être renommé et être utilisé comme bilan)

	Mesures correctives à apporter	Date de réalisation	Responsable(s)
	Obligation membre d'une mutuelle – obligations annuelles		
<input type="checkbox"/>	Présenter le programme de prévention aux employés et faire signer la fiche « Engagement des employés »	Immédiat	La direction
<input type="checkbox"/>	Afficher le programme de prévention à la vue des travailleurs	Immédiat	La direction
<input type="checkbox"/>	Compléter le bilan SST (Page V)	Durant l'année en cours	La direction
	Priorités		
<input type="checkbox"/>	Implanter un comité santé sécurité (conformément au à la réglementation LMRSSST) https://www.cnesst.gouv.qc.ca/fr/prevention-securite/organiser-prevention/regime-interimare/regime-interimare-mecanismes-prevention	2024	La direction
<input type="checkbox"/>	Donner la formation “membre d'un comité de chantier” aux travailleurs concernés	2024	La direction
<input type="checkbox"/>	Élaborer un programme de protection respiratoire	2024	La direction
<input type="checkbox"/>	Réaliser les tests d'ajustement (fit test) des appareils de protection respiratoire	2024	La direction
<input type="checkbox"/>	Donner les formations suivantes aux travailleurs concernés : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Protection respiratoire ➤ Silice ➤ Nacelle et plateforme élévatrice 	2024	La direction
<input type="checkbox"/>	Bâtir un formulaire d'assignation de travail temporaire	2024	La direction
<input type="checkbox"/>	Bâtir un registre des secouristes	2024	La direction
<input type="checkbox"/>	Bureaux : S'assurer d'entreposer le propane à l'extérieur	2024	La direction
<input type="checkbox"/>	Présenter et adopter les politiques suivantes (voir pièces jointes) : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Politique de prévention de la violence en milieu de travail ➤ Politique de prévention du harcèlement ➤ Politique sur l'usage des drogues et alcool 	2024	La direction
	Autres recommandations		
<input type="checkbox"/>	Donner la formation secouriste en milieu de travail aux travailleurs concernés	2024-2025	La direction
<input type="checkbox"/>	Donner la formation SIMDUT 2015 aux travailleurs concernés	2024-2025	La direction
<input type="checkbox"/>	Avoir les fiches de données de sécurité à jour (SIMDUT 2015) et à la disposition des travailleurs (Exemple : Fiche pour l'uréthane)	2024-2025	La direction
<input type="checkbox"/>	Faire la mise à jour du contenu de la trousse de 1ers soins selon la nouvelle réglementation	Aux 3 mois	La direction
<input type="checkbox"/>	Faire l'inspection complète des harnais, longes, enrouleurs-dérouleurs, coulisseau, etc.	1X/année	La direction
<input type="checkbox"/>	Faire l'inspection complète des équipements de levage (nacelle, plate-forme élévatrice mobile, etc.) et garder le rapport	1X/année	La direction
<input type="checkbox"/>	Faire vérifier les extincteurs par un spécialiste	1X/année	La direction

*Il est possible que certaines situations à risques n'aient pas été identifiées lors de notre intervention. Comme la LSST le mentionne, l'employeur a la responsabilité d'identifier, contrôler et éliminer les risques pouvant affecter la santé et la sécurité des travailleurs.

BILAN

Le bilan énonce les actions et les mesures prises par le responsable en santé et sécurité du travail pour la mutuelle de prévention en regard de la prise en charge de la santé et de la sécurité chez les membres identifiés par la CNESST

	Mesures complétées	Date	Responsable(s)
<input type="checkbox"/>			

POLITIQUE EN MATIERE DE SANTE ET SECURITE DU TRAVAIL

Notre organisation considère que la santé et la sécurité (SST) de ses employés est importante. C'est pourquoi elle s'engage à prendre les mesures nécessaires pour protéger la santé et l'intégrité physique de ses travailleurs, entre autres en :

- › S'assurant que l'environnement et l'organisation du travail, ainsi que les méthodes et techniques utilisées pour l'accomplir sont sécuritaires;
- › Prenant les moyens pour identifier, contrôler et éliminer les risques pouvant affecter la santé et la sécurité de ses travailleurs;
- › Informant les travailleurs sur les risques liés à leur travail et en les formant pour qu'ils aient les habiletés et les connaissances requises pour accomplir leur travail de façon sécuritaire;
- › Fournissant gratuitement tous les équipements de protection individuels ou collectifs requis et en s'assurant qu'ils sont bien utilisés.

Pour assurer une gestion efficace de la santé et de la sécurité du travail, nous comptons sur l'engagement de chaque travailleur à prendre les mesures nécessaires pour protéger sa santé, sa sécurité et son intégrité physique, entre autres en :

- › Veillant à ne pas mettre en danger la santé, la sécurité ou l'intégrité physique des personnes qui se trouvent sur les lieux ou à proximité des lieux de travail;
- › Prenant connaissance du programme de prévention;
- › Participant à l'identification et à l'élimination des risques d'accidents du travail et de maladies professionnelles.

Cette politique réfère principalement à la *Loi sur la santé et la sécurité du travail*, ainsi qu'aux autres lois, règlements et normes qui y sont associés.

La direction

Date d'entrée en vigueur
de la politique

POLITIQUE DE DECLARATION DES LESIONS PROFESSIONNELLES

1. Objectif

L'objectif de cette politique est d'établir un mode de fonctionnement qui permet de consigner toutes les lésions professionnelles qui surviennent dans l'entreprise et qui oblige l'enquête et analyse de celles-ci afin de prendre les mesures correctives et préventives qui s'imposent pour éviter la répétition d'événements semblables.

2. Cadre juridique

La présente politique repose sur les lois suivantes :

- Loi sur les accidents de travail et les maladies professionnelles (L.R.Q., c. A-3.001).
- Loi sur la santé et la sécurité du travail (L.R.Q., c. S-2.1).

3. Responsabilités des parties

a. L'employeur doit :

- Respecter la présente politique ainsi que les lois et la réglementation en vigueur;
- Désigner une ou des personnes ayant l'autorité d'agir en son nom dans le cadre de la présente politique;
- Prodiguer les premiers soins et faire transporter à ses frais le travailleur accidenté vers un centre hospitalier, au besoin;
- Communiquer dans les plus brefs délais avec Le Groupe ACCIsst inc. votre mutuelle de prévention;
- Aviser la CNESST dans les 24 heures dans le cas d'un évènement visé par l'article 62 de la LSST et ne procéder à aucune modification des lieux ou des installations;
- Procéder dans les plus brefs délais à l'analyse de l'évènement, proposer les correctifs et s'assurer de leur mise en place afin d'éviter la répétition d'évènements similaires;
- Assister le travailleur dans la rédaction de sa réclamation et lui fournir les informations requises à cette fin;
- Remettre un formulaire d'assignation temporaire au travailleur qui doit quitter l'établissement pour consulter un médecin;
- Encourager et favoriser le maintien du lien d'emploi advenant une incapacité temporaire ou permanente de l'employé à la suite d'un accident de travail;
- Respecter les recommandations du médecin lors de la mise en place d'une assignation temporaire ou du retour en emploi.

b. Le travailleur victime d'une lésion professionnelle doit :

- Respecter la présente politique ainsi que les lois et la réglementation en vigueur;
- Déclarer à son employeur tout événement sans délai, avant de quitter l'établissement et/ou de consulter un médecin;
- Remplir le registre d'accidents conformément à la procédure établie
- Collaborer à l'enquête et à l'analyse d'accident;
- Valider avec l'employeur s'il y a lieu de compléter le formulaire CNESST « Réclamation du travailleur »;
- Consulter un médecin sans délai si l'événement empêche la poursuite du travail et lui remettre le formulaire d'assignation temporaire;
- Respecter les recommandations du médecin;
- Remettre le formulaire d'assignation temporaire rempli et l'attestation médicale à son l'employeur;
- Se présenter à tous les examens médicaux légalement requis par l'employeur.

4. Procédure à suivre par le travailleur

Déclarer l'évènement sans délai

- Aviser l'employeur dès qu'un événement se produit, afin de recevoir si nécessaire, les premiers soins. (Si le travailleur n'est pas en mesure de le faire en raison de la gravité de la blessure, une autre personne peut s'en charger);
- Consigner tous les événements, par écrit, dans le registre d'accidents prévu à cet effet en présence d'un témoin et/ou de l'employeur et faire signer ce dernier;
- Retourner au travail normal si la condition le permet. Dans le cas contraire, le travailleur doit obligatoirement aviser l'employeur avant de quitter et consulter un médecin dans les plus brefs délais;
- Demander un formulaire d'assignation temporaire avant de quitter l'établissement;
- Faire remplir le formulaire d'assignation temporaire par le médecin lors de la première visite médicale et le remettre à l'employeur sans délai;
- Remplir les formulaires de la CNESST nécessaires à une réclamation, s'il y a lieu;
- Collaborer à l'enquête et analyse d'accident à la demande de l'employeur;
- Demeurer disponible pour répondre à toutes les questions de l'employeur en lien avec un évènement.

La direction

Date d'entrée en vigueur de
la politique

POLITIQUE D'ASSIGNATION TEMPORAIRE

1. Objectif

La présente politique d'assignation temporaire vise à favoriser le maintien du lien d'emploi des travailleurs victimes de lésions professionnelles.

2. Cadre juridique

La présente politique repose sur les lois suivantes :

- Lois sur les accidents du travail et les maladies professionnelles (L.R.Q., chapitre A-3.001)
- Loi sur la santé et la sécurité du travail (L.R.Q., chapitre S-2.1) Articles : 37 à 37.3

3. Conditions d'application

3.1 L'employeur peut assigner temporairement un travailleur victime d'une lésion professionnelle en attendant qu'il redevienne capable d'exercer son emploi ou devienne capable d'exercer un emploi convenable, même si la lésion, à condition que le médecin qui a charge du travailleur juge que :

- Le travailleur est raisonnablement en mesure d'accomplir le travail auquel l'employeur veut l'assigner temporairement;
- Le travail ne comporte pas de danger pour la santé, la sécurité et l'intégrité physique du travailleur compte tenu de sa lésion;
- Le travail est favorable à la réadaptation du travailleur.

3.2 L'employeur peut mettre fin à l'assignation temporaire en tout temps.

4. Travailleurs visés

Sont visés par la présente politique :

- Le travailleur dont la lésion n'est pas encore consolidée, mais qui peut remplir d'autres fonctions chez son employeur;
- Le travailleur dont la lésion est consolidée, mais qui est toujours incapable d'exercer son emploi ou un emploi convenable.

5. Responsabilités des parties

5.1 Le travailleur victime d'une lésion professionnelle doit :

- Déclarer sans délai sa lésion à l'employeur;
- Remettre le formulaire d'assignation temporaire d'un travail au médecin qui a charge et s'assurer qu'il le complète;
- Remettre le formulaire d'assignation temporaire d'un travail complété par le médecin qui a charge à l'employeur;
- Effectuer le travail qui lui a été assigné temporairement et autorisé par le médecin qui a charge sous peine de s'exposer à une suspension de son indemnité de remplacement de revenu par la CNESST et/ou des mesures disciplinaires de l'employeur.

5.2 L'employeur doit :

- Identifier des tâches pouvant être assignées temporairement;
- Remettre le formulaire d'assignation temporaire d'un travail au travailleur victime d'une lésion professionnelle afin qu'il soit complété par le médecin qui a charge;
- Convoquer le travailleur à son assignation temporaire dès qu'il est autorisé par le médecin qui a charge;
- Envoyer une copie du formulaire d'assignation temporaire d'un travail à la CNESST pour donner suite à l'autorisation ou au refus par le médecin qui a charge;
- Aviser la CNESST de la prise en charge totale ou partielle de salaire du travailleur assigné temporairement et de tout changement qui pourrait influencer le versement de l'indemnité de remplacement de revenu;
- Soutenir le travailleur assigné temporairement dans ses nouvelles tâches.

6. Salaire et avantages

L'employeur verse au travailleur en assignation temporaire le salaire et les avantages liés à l'emploi qu'il occupait lorsque sa lésion professionnelle s'est manifestée, et dont il bénéficiait s'il avait continué à l'exercer.

Si le salaire et les avantages liés à l'emploi sont modifiés pendant que le travailleur est en assignation temporaire, il doit bénéficier de ces changements comme s'il occupait normalement son emploi.

La direction

Date d'entrée en vigueur de
la politique

POLITIQUE DE PRÉVENTION DE LA VIOLENCE ET DU HARCÈLEMENT EN MILIEU DE TRAVAIL

1. Objectif

Notre entreprise s'engage à créer un environnement de travail respectueux, sûr et exempt de violence et de harcèlement. Cette politique vise à prévenir et à gérer efficacement tous les types de violence et de harcèlement, y compris ceux liés à des situations familiales ou conjugales.

2. Responsabilités des parties

➤ Employeurs :

- Fournir un lieu de travail sûr et respectueux.
- Sensibiliser et former les employés sur la prévention de la violence et du harcèlement.
- Répondre rapidement et efficacement à toute plainte ou signalement.
- Protéger la confidentialité des plaintes et des personnes impliquées.
- Prendre des mesures disciplinaires appropriées en cas de violation de la politique.

➤ Employés :

- Respecter les normes de comportement professionnel.
- Signaler tout incident de violence ou de harcèlement dont ils sont témoins ou victimes.
- Coopérer avec les enquêtes menées par l'entreprise

3. Définitions

- **Violence en milieu de travail** : Toute action, comportement ou menace qui peut causer des blessures physiques, des dommages psychologiques ou un traumatisme émotionnel à un employé dans le cadre de son travail, y compris la violence conjugale ou familiale qui a des répercussions sur le lieu de travail.

Type de violence :

Violence physique : Elle implique l'utilisation de la force physique pour infliger des dommages, des blessures, ou exercer un contrôle sur une autre personne. Cela peut inclure des coups, des gifles, des poussées, des strangulations, des brûlures, etc.

Violence psychique (ou psychologique) : Elle consiste en des comportements qui ont pour but de manipuler, contrôler, humilier, intimider ou dégrader mentalement une personne. Cela peut inclure des insultes, des menaces, des humiliations, la manipulation émotionnelle, le chantage affectif, l'isolement social, le contrôle excessif, etc.

Violence conjugale : Elle se réfère aux abus physiques, émotionnels, sexuels, ou économiques perpétrés par un partenaire intime (conjoint ou ex-conjoint). Cela peut inclure des actes tels que les coups, les menaces, les agressions sexuelles, le contrôle excessif, la manipulation, l'isolement social, etc.

Violence familiale : Elle est un terme plus large qui englobe la violence entre les membres d'une même famille, qu'ils soient conjoints, partenaires, parents, enfants, ou autres. Cela peut inclure la violence entre frères et sœurs, les enfants maltraités par leurs parents, les personnes âgées maltraitées, etc.

- **Harcèlement en milieu de travail** : Tout comportement, commentaire, action ou geste répété qui est non désiré, non sollicité et qui crée un environnement de travail hostile, intimidant ou offensant pour un employé, y compris le harcèlement familial ou conjugal.

Type de harcèlement :

Harcèlement physique : Il implique des comportements non désirés et répétés qui ont pour but d'intimider, de dominer ou de contrôler une personne en utilisant des contacts physiques non consentis ou menaçants. Cela peut inclure des gestes agressifs, des attouchements non désirés, des violences physiques mineures ou majeures, des actes de force physique, etc.

Harcèlement psychologique : Il consiste en des comportements répétés visant à déstabiliser, à humilier, à intimider ou à contrôler psychologiquement une personne. Cela peut inclure des insultes, des moqueries, des menaces verbales, des remarques dégradantes, l'isolement social, la manipulation émotionnelle, etc.

Harcèlement conjugal : Il se réfère à des comportements abusifs ou coercitifs exercés par un conjoint ou un partenaire intime sur l'autre. Cela peut inclure toutes les formes de harcèlement physique, psychologique ou sexuel dans le contexte de la relation conjugale.

Harcèlement familial : Il se produit au sein d'une famille et peut impliquer des comportements abusifs ou coercitifs exercés par un membre de la famille sur un autre. Cela peut prendre diverses formes, telles que le harcèlement physique, psychologique, économique ou sexuel.

Harcèlement à caractère sexuel : le harcèlement sexuel peut se manifester par des comportements sexualisés inappropriés et non désirés (verbale, non verbale ou physique), des agressions sexuelles (p. ex. un ou des contacts sexuels non désirés ou une activité sexuelle à laquelle une personne est incapable de consentir) ou encore par du harcèlement en raison du sexe ou du genre.

4. Procédures de Signalement :

- Les employés peuvent signaler les cas de violence ou de harcèlement à leur superviseur, au département des ressources humaines ou à tout autre responsable désigné.
- Les employés ont le droit de signaler de manière confidentielle et sans crainte de représailles.
- Toute plainte fera l'objet d'une enquête impartiale et confidentielle.

5. Intervention et Mesures Correctives :

- Les incidents de violence ou de harcèlement seront traités rapidement et de manière appropriée.
- Des mesures disciplinaires seront prises conformément aux politiques de l'entreprise, pouvant aller jusqu'au licenciement.
- Les victimes recevront un soutien approprié, y compris un accès à des ressources de counseling et d'assistance.

Coordination avec les Autorités Compétentes :

L'entreprise coopérera avec les autorités compétentes, telles que la police, les services sociaux, le CLSC, etc.

Communication et Sensibilisation :

Cette politique sera communiquée à tous les employés et fera l'objet d'une sensibilisation continue à travers des formations, des affichages et d'autres canaux de communication.

Évaluation et Révision :

Cette politique sera régulièrement évaluée et révisée pour s'assurer de son efficacité dans la prévention et la gestion de la violence et du harcèlement en milieu de travail.

La direction

Date d'entrée en vigueur de
la politique

OBLIGATION DE L'EMPLOYEUR MEMBRE D'UNE MUTUELLE DE PRÉVENTION

- Se doter d'un programme de prévention conforme à la LSST.
- Ce programme doit être mis à jour annuellement lors des années subséquentes.
- De forme libre, ce programme doit être adapté aux risques présents dans le milieu de travail.
- Afficher le programme de prévention et l'avis d'appartenance à la mutuelle dans un lieu facilement accessible aux travailleurs.
- S'assurer de l'application du programme de prévention.
- Favoriser le maintien du lien d'emploi pour les travailleurs victimes d'une lésion professionnelle.
- Demeurer en règle avec la CNESST tout au long de la participation au programme de mutuelle.

OBLIGATION DE L'EMPLOYEUR (LSST art. 51)

- S'assurer que les établissements sont équipés et aménagés de façons sécuritaires.
- Désigner des membres du personnel chargés des questions de santé et de sécurité et afficher leur nom.
- S'assurer que l'organisation du travail et les méthodes et techniques utilisées pour l'accomplir sont sécuritaires.
- Contrôler la tenue des lieux de travail.
- Utiliser les méthodes et techniques visant à identifier, contrôler et éliminer les risques.
- Prendre les mesures de sécurité contre l'incendie prescrites par règlements.
- Fournir un matériel sécuritaire et assurer son maintien en bon état.
- S'assurer que l'émission d'un contaminant ou l'utilisation d'une matière dangereuse ne porte pas atteinte à la santé ou la sécurité.
- Informer le travailleur sur les risques et lui assurer la formation, l'entraînement et la supervision appropriés.
- Afficher les informations transmises par la Commission, régie régionale et le médecin responsable.
- Fournir les moyens et équipements de protection individuels.
- Permettre aux travailleurs de se soumettre aux examens de santé.
- Communiquer la liste des matières dangereuses utilisées dans l'établissement et les contaminants qui peuvent y être émis.
- Collaborer avec le comité SST.

OBLIGATIONS DU TRAVAILLEUR

LSST art. 49 :

- Prendre connaissance du programme de prévention.
- Appliquer les directives et les méthodes de travail sécuritaires contenues dans le programme de prévention.
- Prendre les mesures nécessaires pour protéger sa santé, sa sécurité et son intégrité physique.
- Éviter de mettre en danger la santé, sécurité ou intégrité physique des autres.
- Se soumettre aux examens de santé exigés pour l'application de la présente loi et des règlements.
- Participer à l'identification et l'élimination des risques d'accidents du travail et de maladies professionnelles.

LSST art. 49.1 :

- Le travailleur ne doit pas exécuter son travail lorsque son état représente un risque pour sa santé, sa sécurité ou son intégrité physique, ou encore celle des autres personnes qui se trouvent sur les lieux de travail ou à proximité de ces lieux, notamment en raison de ses facultés affaiblies par l'alcool, la drogue, incluant le cannabis, ou une substance similaire.
 - Sur un chantier de construction, l'état d'un travailleur dont les facultés sont affaiblies par l'alcool, la drogue, incluant le cannabis, ou une substance similaire représente un risque aux fins du premier alinéa.

LATMP art. 265 :

- Déclarer immédiatement tout accident ou toute maladie professionnelle à son supérieur, ou à défaut un autre représentant de l'employeur, avant de quitter l'établissement lorsqu'il est capable, ou sinon dès que possible.

DROIT DE REFUS (LSST ART. 12 À 31)

Un travailleur peut, en vertu de la Loi sur la santé et la sécurité du travail (LSST), refuser d'exécuter un travail s'il a des motifs raisonnables de croire que ce travail l'expose à un danger pour sa santé, sa sécurité ou son intégrité physique (art. 12, LSST).

La notion de danger dans les milieux de travail ne concerne pas uniquement la santé physique. En effet, il est possible d'exercer un droit de refus pour le motif que la santé mentale d'un travailleur est en danger.

AVIS DE MESURES DISCIPLINAIRES

De par la Loi sur la santé et la sécurité du travail, l'employeur a l'obligation de prendre les mesures nécessaires pour protéger la santé et la sécurité des travailleurs. Une des façons de s'assurer que les règles soient respectées est l'émission d'avertissement et si nécessaire, d'avis de mesure disciplinaire en cas de non-respect des règles.

Dans le cadre du programme de **TOLÉRANCE ZÉRO** de la CNESST, toute dérogation, dans les circonstances suivantes, **sera sanctionnée par un avis écrit**, et une **correction immédiate** devra être effectuée par le travailleur en défaut :

- Chutes de hauteur de plus de trois mètres
- Chutes de hauteur à partir d'une échelle
- Contact avec une pièce en mouvement d'une machine
- Électrisation avec une ligne électrique sous tension
- Effondrement d'un échaffaudage
- Effondrement des parois d'un creusement non étançonnées
- Exposition aux poussières d'amiante
- Exposition aux poussières de silice
- Roches insatiables

OBLIGATION DE SIGNALER LES ÉVÈNEMENTS MAJEURS (ART. 62 LSST)

- L'employeur doit informer la Commission par le moyen de communication le plus rapide et, dans les 24 heures, lui faire un rapport pour tout évènement entraînant :
 - Le décès d'un travailleur;
 - Pour un travailleur, la perte totale ou partielle d'un membre ou de son usage ou un traumatisme physique important;
 - Des blessures empêchant plusieurs travailleurs d'accomplir leurs fonctions pendant un jour ouvrable;
 - Des dommages matériels de 150 000 \$ et plus.
- L'employeur doit maintenir les lieux inchangés pour permettre à la CNESST d'effectuer une enquête.
- Un changement aux lieux est permis seulement pour empêcher une aggravation de la situation ou si un inspecteur de la CNESST l'autorise.
- L'employeur doit aviser le comité de santé-sécurité et le représentant à la prévention de l'évènement.
- L'employeur doit transmettre une copie écrite de son rapport au comité de santé-sécurité, au représentant à la prévention et à l'association accréditée.

Propriété intellectuelle

Ce document est la propriété exclusive de :

Le Groupe ACCIsst inc.
Département de la prévention
5232, Boul. Wilfrid-Hamel Québec (Québec) G2G-2G95232, Boul. Wilfrid-
Hamel Québec (Québec) G2G-2G9

Le droit d'utilisation de ce programme est limité. Sa reproduction est autorisée strictement pour votre entreprise. Toute diffusion de ce document à un tiers est interdite.

Vous pouvez obtenir une copie à jour de votre programme de prévention personnalisé sur notre site Internet, sous l'onglet *Zone clients*, au : **www.accisst.com**

Si vous ne disposez pas des services Internet, contactez votre consultant à la prévention pour obtenir une copie papier.

	<i>Région de Québec</i>	<i>Région de Montréal</i>	<i>Ligne sans frais</i>
Téléphone	(418) 656-0202	(514) 223-2323	1 888 864-7578

Références bibliographiques

Ce programme de prévention a été élaboré en fonction des lois et règlements régissant la santé et la sécurité du travail, spécialement :

- *La Loi sur la santé et la sécurité du travail* (L.R.Q., chapitre S-2.1).
- *Le Règlement sur la santé et la sécurité du travail* (c. S-2.1, r.19.01).
- *La Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles* (L.R.Q, c. A-3.001)
- Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail, LQ 2021, c 27
- « L'assignation temporaire – Pour un prompt retour au travail », CNESST, 12 p.
- « Recueil des politiques en matière de réadaptation – indemnisation », Direction de l'indemnisation et de la réadaptation, CNESST, janvier 2010.

Selon les sujets, le contenu a été élaboré à partir de documents de référence publiés par des organismes reconnus dans le domaine de la santé et sécurité du travail, dont :

- Les diverses associations sectorielles paritaires de santé et de sécurité (ASP)
<http://www.preventionenligne.com/>
- Le Centre canadien d'hygiène et de sécurité du travail (CCHST)
<http://www.cchst.ca/>
- La Commission de la santé et de la sécurité du travail (CNESST)
<http://www.cnesst.qc.ca/portail/fr/>
- L'Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail (IRSST)
<http://www.irsst.qc.ca/>

Le genre masculin utilisé dans ce document désigne aussi bien les femmes que les hommes.

Risques psychosociaux

Risques	Mesures de prévention	Modes de contrôle	Fréquences	Responsable(s)
<p>L'absentéisme</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le présentéisme • Les départs prématurés à la retraite • Les impacts néfastes sur la santé psychologique • Les accidents, les bris, les délais, la perte de clientèle, etc. 	<p><u>Les principaux facteurs psychosociaux du travail</u></p> <p><u>La charge de travail</u> La charge de travail réfère à la quantité de travail à accomplir, aux exigences intellectuelles requises et aux contraintes de temps à respecter dans la réalisation du travail. Elle comporte une dimension subjective: la charge de travail ressentie est aussi importante que la charge de travail demandée. Elle doit être abordée de façon globale en tenant compte de la complexité du travail réel, des demandes formelles et informelles qui sont faites aux travailleurs, des ressources et des outils mis à la disposition de chacun pour réaliser le travail, du temps disponible et des imprévus que l'on ne peut pas toujours prévoir et qui ont un impact sur la charge de travail.</p> <p><u>L'autonomie décisionnelle</u> L'autonomie décisionnelle fait référence à la possibilité d'exercer un certain contrôle sur le travail à réaliser et la possibilité d'utiliser ou de développer ses habiletés. Un milieu de travail où l'autonomie décisionnelle est élevée, se reflète par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> La possibilité et l'encouragement à utiliser sa créativité, à faire preuve d'initiative et à développer ses compétences pour réaliser de nouvelles tâches. <input type="checkbox"/> Une marge de manœuvre pour prendre des décisions de manière autonome, pour choisir ses méthodes de travail et contrôler le rythme de travail. <input type="checkbox"/> La participation des employés aux décisions organisationnelles qui les concernent. <input type="checkbox"/> L'implication des employés avant, pendant et après les changements organisationnels. <p>L'autonomie décisionnelle renvoie donc à la fois à la notion de contrôle, c'est-à-dire à la liberté de pouvoir décider comment faire son travail et d'influencer la façon dont les choses se passent dans le milieu, et à la notion d'accomplissement de soi, en référence à la possibilité d'utiliser sa créativité et d'apprendre des choses nouvelles.</p> <p><u>La reconnaissance au travail</u> La reconnaissance au travail fait référence aux différentes façons de reconnaître les efforts et les réalisations, qu'il s'agisse de rémunération, d'estime, de respect, d'équité, de sécurité d'emploi, ou encore, de perspective de promotion. La reconnaissance doit porter sur le travail (le faire) et non pas sur la personne (l'être). Les pratiques de reconnaissance doivent être authentiques pour que les personnes envers qui elles sont destinées en ressentent les effets positifs.</p> 	<p>Consultation dans les décisions Valorisation des efforts Application de la politique</p> <p>Atelier Formation Programme d'aide</p>	<p>Mesure continue</p> <p>Lorsque le besoin de présente</p>	

Risques psychosociaux

Le soutien social du supérieur et des collègues

Le soutien social du supérieur immédiat se traduit par des pratiques de gestion qui favorisent l'écoute, l'ouverture aux opinions et la disponibilité du supérieur immédiat pour ses employés. Cet indicateur fait référence à la capacité du supérieur immédiat à soutenir les employés de même que le degré de dignité, de politesse et de respect avec lequel les employés sont traités par leur supérieur.

Le soutien social des collègues fait référence à l'esprit d'équipe, au degré de cohésion dans le groupe, de même qu'à l'assistance et à la collaboration de la part des collègues dans l'accomplissement des tâches.

Le harcèlement psychologique

Au Québec, plutôt que de parler d'intimidation au travail, on réfère généralement à la notion de harcèlement psychologique au travail, définie légalement. Selon la Loi sur les normes du travail, le harcèlement psychologique est « une conduite vexatoire se manifestant soit par des comportements, des paroles, des actes ou des gestes répétés, qui sont hostiles ou non désirés, laquelle porte atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique du salarié et qui entraîne, pour celui-ci, un milieu de travail néfaste. »

L'information et la communication

Lorsque trop peu d'information est transmise aux employés, un climat d'incertitude et de méfiance s'installe et il est fréquent de voir des rumeurs circuler. Une bonne diffusion de l'information, sur une base régulière, permet aux personnes d'avoir une information juste et de connaître d'avance l'évolution des changements susceptibles de modifier leur travail et de s'y préparer, de manière à en minimiser les impacts. La diffusion de l'information permet donc de diminuer l'incertitude et l'anxiété.

La prévention des problèmes de santé psychologique au travail

Les milieux de travail ont un rôle à jouer dans la prévention des problèmes de santé psychologique. Ils doivent fournir un milieu de travail sain et travailler pour réduire à la source ces risques pour la santé des travailleurs. Pour ce faire, il est essentiel d'agir en prévention primaire.

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) distingue trois types d'actions de prévention, selon le moment où elles s'appliquent. Voici ces types de prévention, leur définition tirée de l'OMS et quelques exemples de pratiques à mettre en place.

TYPE DE PRÉVENTION	DÉFINITION	EXEMPLES
Primaire	En amont du risque de la maladie, pour éviter l'apparition de la maladie en agissant sur ses causes	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction de la charge de travail • Consultation dans les décisions • Valorisation des efforts
Secondaire	À un stade précoce de la maladie où la prise en charge des individus peut intervenir efficacement	<ul style="list-style-type: none"> • Atelier sur la gestion du temps • Formation sur la gestion du stress
Tertiaire	Pour diminuer les récurrences, les incapacités et limiter les complications et séquelles d'une maladie	<ul style="list-style-type: none"> • Programme d'aide aux employés • Politique de retour au travail

Les exemples sont fournis à titre indicatif seulement. Les pratiques de prévention doivent être ajustées selon le contexte de travail, les préoccupations de l'organisation et les besoins des employés.

Pour mieux comprendre les risques psychosociaux, l'institut national en santé publique du Québec offre des capsules de formation gratuites. Pour les suivre, rendez-vous au lien suivant : <https://www.inspq.qc.ca/covid-19/formations/risques-psychosociaux-travail-pandemie>

Accueil des nouveaux travailleurs et formation

Mesures de prévention	Fréquence	Responsable(s)
<p><u>Accueil des travailleurs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Sensibiliser les travailleurs à l'importance de la prévention des accidents; <input type="checkbox"/> Informer chaque nouveau travailleur sur les éléments concernant la santé sécurité au travail : <ul style="list-style-type: none"> ◇ politiques, règlements et procédures de l'entreprise; ◇ responsabilités et obligations; ◇ risques reliés aux opérations de l'entreprise; ◇ risques spécifiques aux tâches du travailleur; ◇ équipements de protection individuels; ◇ disposition des locaux et mesures d'urgence; ◇ premiers soins (<i>nom des secouristes, emplacement des trousses</i>); ◇ procédure de déclaration des incidents et des accidents; ◇ signalement des situations anormales ou dangereuses. <input type="checkbox"/> Obtenir l'engagement des travailleurs à respecter les politiques, règlements et procédures. <p><u>Formation en santé sécurité :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> S'assurer que les travailleurs ont suivi les formations imposées par la législation; <input type="checkbox"/> Former chaque travailleur sur les techniques de travail sécuritaires reliées à l'exécution de ses tâches; <input type="checkbox"/> Évaluer régulièrement le respect des méthodes de travail et redonner la formation dès que nécessaire; <input type="checkbox"/> S'assurer que les travailleurs utilisent correctement les équipements de protection individuels; <input type="checkbox"/> Mettre à jour la formation lors de changements dans l'environnement de travail ou de l'apparition de nouveaux risques; <input type="checkbox"/> Planifier des rappels sur les règles de sécurité en vigueur dans l'entreprise pour l'ensemble des travailleurs (<i>ne pas considérer que l'ancienneté garantit le respect de méthodes de travail sécuritaires</i>). 	<div data-bbox="1220 334 1381 565" style="text-align: right;"> </div> <p>Dès l'embauche</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>En cas de changement de poste</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Lorsque les travailleurs ne respectent pas les consignes</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Annuelle (rappel)</p>	

Comité santé & sécurité

Gestion de la prévention	Modes de contrôle	Fréquences	Responsable(s)
<p>Un comité santé et sécurité permet d'assurer une saine gestion de la prévention des accidents et assure un mode de fonctionnement efficace, formel et structuré.</p> <p><u>Rôles et responsabilités du comité :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Assurer le maintien d'un plan de communication efficace entre le comité et les travailleurs (ex : <i>RP, tableau d'affichage, procès verbaux</i>); <input type="checkbox"/> Participer à l'identification, à l'évaluation et à l'élimination des risques; <input type="checkbox"/> Établir un programme de prévention et en assurer le suivi; <input type="checkbox"/> Approuver le programme de santé de l'entreprise; <input type="checkbox"/> Déterminer les besoins en formation/information; <input type="checkbox"/> Déterminer les priorités en matière santé et sécurité, établir les échéanciers et en assurer le suivi; 	 <p>Formation / information des participants</p>	<p>Lors de l'ajout de nouveaux membres</p>	
<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Déterminer et valider les besoins en équipements de protection individuels; <input type="checkbox"/> Planifier et assurer le suivi des inspections; <input type="checkbox"/> Analyser les accidents/incidents, proposer des solutions et assurer le suivi des correctifs; <input type="checkbox"/> Étudier le registre ainsi que les statistiques d'accident; <input type="checkbox"/> Planifier les activités de prévention; <input type="checkbox"/> Recevoir les plaintes des travailleurs. 			<p>Tenue de réunions</p>

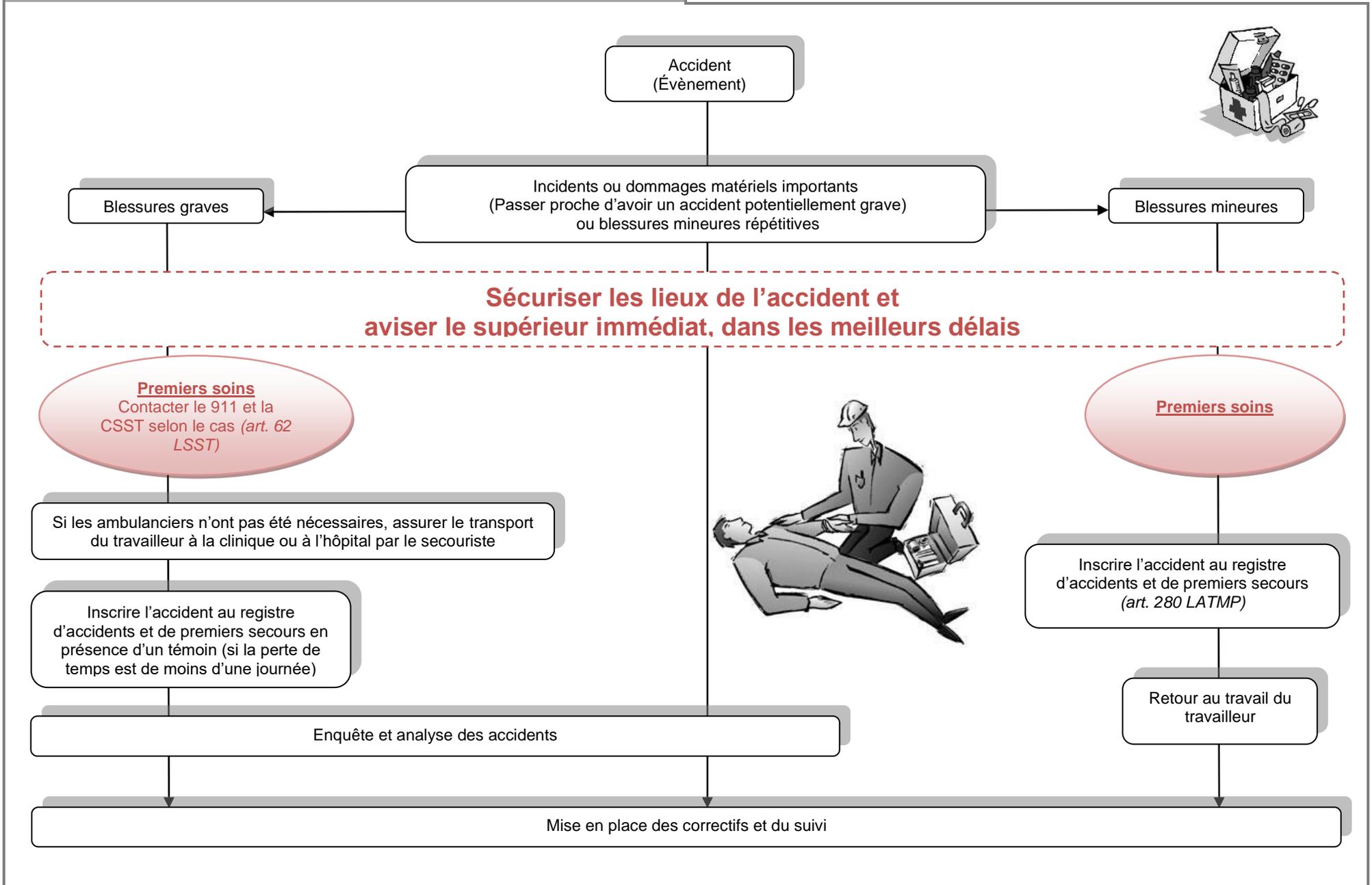
Enquête & Analyse d'Accident

	Mesures de prévention	Modes de contrôle	Fréquences	Responsable(s)	
Éviter la répétition des accidents	<p><u>À prévoir :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Établir des politiques et procédures claires; <input type="checkbox"/> Déterminer qui réalise les enquêtes, sur quels genres d'événements, comment procéder et à quel endroit; <input type="checkbox"/> Déterminer le formulaire à utiliser; <input type="checkbox"/> Former les travailleurs qui doivent effectuer les enquêtes et analyses d'accident; <input type="checkbox"/> S'assurer que tous les travailleurs sont sensibilisés à l'obligation de déclarer dans les plus brefs délais tout accident ou incident (<i>inscrire tous les événements dans un registre</i>). <p><u>L'enquête :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Protéger les lieux de l'accident afin qu'ils demeurent inchangés (<i>permet de recueillir le maximum d'informations lors de l'enquête</i>); <input type="checkbox"/> Enquêter le plus tôt possible sur les circonstances de l'accident à l'aide du formulaire prévu à cet effet (<i>permet d'identifier rapidement les causes et ainsi mettre en place les mesures correctives nécessaires pour éviter la reproduction de ces événements</i>); <input type="checkbox"/> Rechercher les faits tout en demeurant objectif (<i>qui, quoi, quand, où, comment</i>) : <ul style="list-style-type: none"> ◇ observer les lieux de l'accident; ◇ interroger les témoins un à la fois; ◇ consulter le registre d'accident et les différents rapports (<i>police, registre d'inspection, entretien préventif, etc.</i>); <input type="checkbox"/> Procéder à une reconstitution des événements lorsque nécessaire (<i>s'assurer que l'accident ne se reproduise pas</i>). <p><u>L'analyse :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Analyser l'ensemble des faits recueillis lors de l'enquête dans le but de découvrir les causes directes et indirectes de l'accident et les raisons de leur existence; <input type="checkbox"/> Faire des recommandations pour éliminer les causes et prévenir qu'un tel événement survienne de nouveau; <input type="checkbox"/> Établir un échancier de réalisation et nommer les responsables de l'application des mesures correctrices retenues (<i>immédiates, temporaires et/ou permanentes</i>). <p><u>Les mesures correctrices :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Apporter les correctifs nécessaires; <input type="checkbox"/> Assurer un suivi du maintien des mesures permanentes (<i>adapter au besoin les mesures correctrices retenues</i>). 		<p>Formation / information des travailleurs responsables d'effectuer les enquêtes et les analyses d'accidents</p>	<p>Au moment de leur nomination</p>	
			<p>Effectuer le suivi avec le comité et/ou le représentant à la prévention</p>	<p>Lors des réunions</p>	

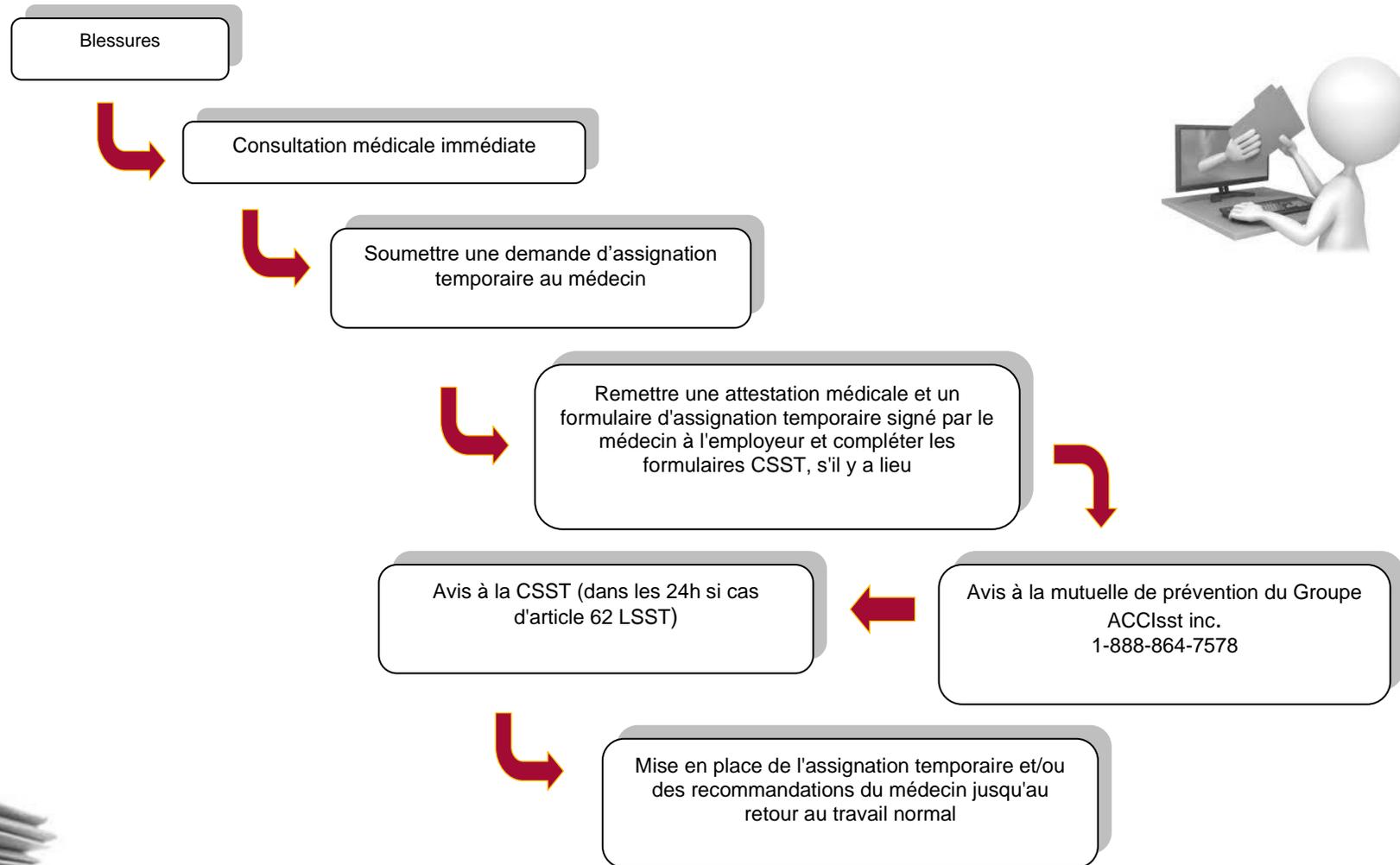
Premiers soins & premiers secours

Risques	Mesures de prévention	Modes de contrôle	Fréquences	Responsable(s)
<p>Aggravation d'une blessure par manque de soins</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Décès</p>	<p><u>Formation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> S'assurer que tout secouriste possède une formation de secourisme en milieu de travail valide (cette formation est à mettre à jour tous les 3 ans); <input type="checkbox"/> Informer l'ensemble des travailleurs : <ul style="list-style-type: none"> ◇ identité des secouristes, ◇ localisation des trousses de premiers soins, ◇ procédure à suivre en cas d'incident ou d'accident, ◇ obligation de déclarer tout évènement. 	<p>Vérification du nombre de secouristes dont la formation est à jour</p>	<p>Annuelle</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Lorsqu'un secouriste quitte l'entreprise</p>	
	<p><u>Secouristes :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Vérifier la présence du nombre nécessaire de secouristes qualifiés durant les heures de travail : <ul style="list-style-type: none"> ◇ 10 à 50 travailleurs / quart : 1 secouriste, ◇ 51 à 150 travailleurs / quart : 2 secouristes, ◇ à partir de 151 travailleurs : ajouter 1 secouriste par 100 travailleurs de plus. <p><u>Trousses de premiers soins :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> S'assurer que les trousses de premiers soins sont : <ul style="list-style-type: none"> ◇ en nombre suffisant, ◇ clairement identifiées, ◇ accessibles en tout temps, ◇ complètes, ◇ propres, ◇ en bon état. 	<p>S'assurer de la conformité des trousses par le biais d'une vérification / inspection « check-list »</p>	<p>Mensuelle</p>	
	<p><u>Registre d'accidents, d'incidents et de premiers secours :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Tenir un registre à la disposition des travailleurs; <input type="checkbox"/> Compléter le registre pour tout accident ou incident qui survient (LATMP art. 280 : « L'employeur inscrit dans un registre les accidents du travail qui surviennent dans son établissement et qui ne rendent pas le travailleur incapable d'exercer son emploi au-delà de la journée au cours de laquelle s'est manifestée sa lésion professionnelle; il présente ce registre au travailleur afin que celui-ci y appose sa signature pour confirmer qu'il a été victime de l'accident et la date de celui-ci »). 	<p>S'assurer de la présence du registre</p>	<p>Mensuelle</p>	

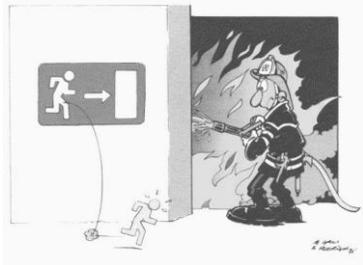
Procédure à suivre en cas d'accident



Gestion administrative de l'accident



Mesures d'urgence

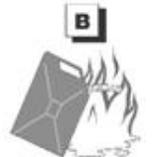
Risques	Mesures de prévention	Modes de contrôle	Fréquences	Responsable(s)
<p>Blessures graves ou mortelles</p>	<p><u>Formation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Former l'ensemble des travailleurs sur : <ul style="list-style-type: none"> ◇ la procédure à suivre en cas d'urgence (<i>panne majeure, incendie, événement imprévu et soudain</i>); ◇ l'emplacement des équipements d'urgence; ◇ les rôles et responsabilités de chacun (<i>coordonnateur, chercheur, etc.</i>); ◇ le point de rassemblement prévu lors d'évacuations.  <p><u>À maintenir en tout temps :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> S'assurer que les équipements nécessaires à la lutte contre les incendies soient : <ul style="list-style-type: none"> ◇ homologués, ◇ facilement accessibles, ◇ clairement indiqués, ◇ protégés contre les dommages et le gel, ◇ en bon état de fonctionnement, ◇ accessibles aux pompiers en tout temps; 	<p>Formation / information des travailleurs</p>	<p>Dès l'embauche</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Avant de débiter un nouveau chantier (information)</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Information par le biais de l'affichage à des endroits stratégiques</p>	
	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Maintenir les allées de circulation, les sorties et les issues de secours libres de tout entreposage (<i>peindre des lignes au sol permet d'assurer la visibilité de la zone à conserver libre</i>); <input type="checkbox"/> Tenir à jour la liste du personnel pour la vérification des présences en cas d'évacuation. <p><u>Procédure d'évacuation lors d'un incendie :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Tenter d'éteindre le feu seulement si ceci ne représente aucun risque pour votre sécurité; <input type="checkbox"/> Se déplacer calmement vers la sortie la plus proche; <input type="checkbox"/> Ne pas récupérer ses effets personnels; <input type="checkbox"/> Éviter de se diriger vers les endroits où il y a beaucoup de fumée ou de feu; <input type="checkbox"/> Se rendre au point de rassemblement et attendre les directives. 		<p>Vérification / inspection des équipements d'urgence et du respect des procédures établies</p>	<p>Quotidien (vérification du respect des procédures)</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Mensuelle (inspection des lieux)</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Annuellement (Inspection complète des extincteurs)</p>

Utilisation des extincteurs

Mesures de prévention

Extincteurs portatifs:

- S'assurer** que les **extincteurs** soient **homologués** Underwriters' Laboratories of Canada (ULC);
- Les choisir**, les **installer**, les **utiliser** et les **entretenir** conformément à la **norme NFPA 10**;
- Vérifier** qu'ils **correspondent** au **type d'incendie à éteindre** : A - feux de matériaux solides formant des braises, B - feux de liquides et de gaz inflammables, C - feux d'équipement électrique sous tension, D - feux de métaux, K - feux d'huiles ou de graisses animales ou végétales;
- Disposer un extincteur** :
 - ◇ dans tout **atelier** ou **véhicule automoteur**,
 - ◇ dans tout **lieu** où sont **entreposés** ou **manipulés** des **matières combustibles** ou **inflammables**,
 - ◇ dans les **locaux** où sont **effectués** des **travaux de soudage** ou de **coupage au chalumeau**,
 - ◇ lors de l'**utilisation** de **générateurs de chaleur** à l'**huile combustible** ou au **gaz**,
 - ◇ lors de l'**utilisation** d'un **chaudron à goudron** ou à **asphalte**,
 - ◇ près des **sorties à chaque étage** en travaux dont le **plancher** a une **surface de 500 m² ou moins** (*ajouter un extincteur supplémentaire pour tous les autres 500 m² de surface de plancher de l'étage ou toute fraction de cette surface*);
- Éloigner** les **extincteurs** des **appareils** produisant de la **chaleur**;
- Protéger** les **extincteurs** contre les **chocs** ;
- Ne rien entreposer** devant un **extincteur** (*il doit être visible et accessible en tout temps*);
- S'assurer** que l'**étiquette** des **instructions** demeure **visible** (*ne jamais peindre un extincteur*);
- Faire remplir** un **extincteur** après chaque **usage**;
- Faire inspecter** les **extincteurs** par une **personne certifiée** à intervalle d'au plus **1 an**.



Procédure d'utilisation d'un extincteur :

- Lire** les **instructions** et **se familiariser** à son **utilisation** (*lorsqu'un incendie se déclare, ce n'est pas le moment d'apprendre*);
- S'assurer** que l'**extincteur** est **adapté au feu en cours** (*vérifier la catégorie sur l'étiquette - A, B, C, D ou K*);
- Enlever** la **goupille** bloquant la **gâchette** de mise en marche;
- S'approcher** à environ **1 à 3 mètres** du feu;
- Diriger** la **buse** vers la **base des flammes**;
- Appuyer** sur la **poignée** pour **relâcher** le **contenu** de l'**extincteur** en **balayant d'un côté à l'autre**;
- Éviter d'appliquer** trop de **pression** sur les **feux de liquide** (B) (*celle-ci risquerait de disperser le feu et de projeter des matières enflammées*);
- Éviter** d'essayer d'**éteindre** une **fuite de gaz** en feu (*fermer plutôt la vanne d'alimentation*);
- Attaquer** toujours le **feu** en se **gardant** une **possibilité de fuite**.

Installations électriques

Risques	Mesures de prévention	Modes de contrôle	Fréquences	Responsable(s)
<p>Électrisation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Électrocution • Incendie • Explosion 	<div style="display: flex; align-items: center;"> <div style="flex: 1;"> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> S'assurer que les panneaux et tout autre équipement électrique sont clairement identifiés; <input type="checkbox"/> Maintenir en tout temps un dégagement de 3 pieds devant les panneaux électriques; <input type="checkbox"/> Ne pas utiliser les chambres d'appareillage électrique pour effectuer de l'entreposage; <input type="checkbox"/> Vérifier régulièrement le bon état des installations électriques; <input type="checkbox"/> Installer des structures de protection aux endroits où les installations électriques pourraient être endommagées (<i>circulation de véhicules, manipulation de charges, etc.</i>); <input type="checkbox"/> Protéger en tout temps les installations électriques contre les sources d'incendies ou d'explosions; <input type="checkbox"/> Garder les boîtes de jonction, de distribution et les prises de courant toujours fermées afin que les éléments internes ne soient pas exposés; <input type="checkbox"/> Ne jamais verrouiller l'interrupteur d'une entrée de service, d'une artère ou d'un circuit dérivé lorsque l'interrupteur est sous tension; <input type="checkbox"/> Limiter l'accès aux salles électriques de distribution aux employés qualifiés et munis des équipements de protection individuels requis; <input type="checkbox"/> Confier les travaux d'installation, d'entretien, de réparation, de réfection ou de modification d'une installation électrique à un électricien certifié (<i>une installation électrique est définie comme l'infrastructure servant à acheminer le courant électrique à un appareil</i>). </div> <div style="flex: 0.2; text-align: center; margin-left: 10px;">  </div> </div>	<p>Information des travailleurs sur les mesures de prévention à respecter</p>	<p>Dès l'embauche</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Information par de l'affichage dans les zones où se trouvent de tels équipements</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Lorsque les travailleurs ne respectent pas les consignes</p>	

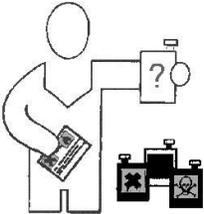
Tenue des lieux sur le chantier

Risques	Mesures de prévention	Modes de contrôle	Fréquences	Responsable(s)
Encombrement • Chutes • Glissades • Chutes d'objets	<p><u>Formation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Informer les travailleurs sur l'obligation de tenir les lieux de travail propres et dégagés. <p><u>Tenue des lieux :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> S'assurer que les voies de circulation et les postes de travail ne soient pas encombrés; <input type="checkbox"/> Entreposer les équipements et les matériaux de façon à ne pas nuire aux opérations; <input type="checkbox"/> Enlever tout équipement, outil ou matériel qui n'est pas utilisé; <input type="checkbox"/> Laisser un espace d'au moins 600 mm entre les équipements ou les matériaux entreposés (prévoir un espace plus grand en cas de manipulation de pièces de grande dimension); <input type="checkbox"/> Protéger toute ouverture dans un plancher ou un toit au moyen d'un garde-corps ou d'un couvercle; <input type="checkbox"/> Évacuer les rebuts au fur et à mesure au moyen de l'un de ces dispositifs : <ul style="list-style-type: none"> ◇ contenants appropriés, ◇ conduits verticaux ou inclinés possédant les caractéristiques suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - couvert lorsque la pente est supérieure à 45°, - fermé à son entrée lorsqu'il n'est pas utilisé, - muni d'un butoir pour arrêter les brouettes, ◇ appareils de levage pour les gros objets; <input type="checkbox"/> Ne jamais jeter les rebuts d'un niveau à un autre; <input type="checkbox"/> Utiliser des contenants à rebuts suffisamment grands pour ne pas avoir de débordements; <input type="checkbox"/> S'assurer que les rebuts en vrac soient empilés de façon sécuritaire (bois, brique, blocs, pierre, acier; etc.); <input type="checkbox"/> Arracher ou rabattre les clous en saillie; <input type="checkbox"/> Interdire de brûler des débris sur le chantier sans autorisation; <input type="checkbox"/> Ranger les produits nocifs ou dangereux aux endroits prévus à cet effet; <input type="checkbox"/> S'assurer que les équipements de lutte contre les incendies et de premiers soins sont visibles et accessibles en tout temps. 	 <p>Informer les travailleurs des procédures à suivre</p>	Au début de chaque chantier <ul style="list-style-type: none"> • Lorsque les travailleurs ne respectent pas les consignes	

Sécurité du public

Risques	Mesures de prévention	Modes de contrôle	Fréquences	Responsable(s)
Blessures diverses	<p>Le chantier de construction doit être séparé de tout lieu où le public a accès par :</p> <p><u>Passage couvert :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ◇ Si les travaux s'effectuent sur plus d'un étage; ◇ Si le trottoir ou la voie publique est à moins de 2 m; <p><input type="checkbox"/> Caractéristique d'un passage couvert :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◇ Hauteur libre d'au moins 2,1 m et 1,5 m de largeur; ◇ Conçu et construit pour résister en toute sécurité aux charges qui pourraient raisonnablement y être appliquées; ◇ Avoir une toiture imperméable et inclinée vers le chantier; ◇ Complètement fermé du côté du chantier et ◇ présenter une paroi unie à l'intérieur du passage; ◇ Avoir un garde-corps de 1 070 mm de hauteur du côté de la rue; ◇ Suffisamment éclairé. <p><u>Mur de protection :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ◇ Si le trottoir ou la voie de circulation est à plus de 2 mètres; ◇ S'il peut y avoir danger pour les piétons; 	<p>Informer les travailleurs des procédures à suivre</p>	<p>Au début de chaque chantier</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Lors du non-respect des consignes</p>	
			<p>Inspection périodique des lieux</p>	<p>Quotidien</p>

SIMDUT

Risques	Mesures de prévention	Modes de contrôle	Fréquences	Responsable(s)
<p>Exposition à des produits chimiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réactions chimiques • Intoxication • Incendie • Explosion 	<p><u>Formation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> S'assurer que les travailleurs utilisant des produits chimiques ont reçu la formation sur le SIMDUT. <p><u>Consignes générales :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Mettre à la disposition des travailleurs les fiches de données de sécurité des produits présents (<i>les fiches doivent être mises à jour dans les 90 jours suivants la connaissance d'une nouvelle donnée importante relativement à un produit dangereux</i>); <input type="checkbox"/> S'informer sur la nature des produits avant de les utiliser (<i>consulter la fiche de données de sécurité</i>); <input type="checkbox"/> Porter les équipements de protection individuels requis afin d'éviter tout contact avec les produits (<i>se référer à la fiche de données de sécurité</i>); <input type="checkbox"/> S'assurer que chaque produit soit pourvu d'une étiquette (<i>étiquette du fournisseur ou de l'employeur</i>); <input type="checkbox"/> Ne jamais utiliser de produits chimiques non identifiés; <input type="checkbox"/> Ne pas manger, boire ou fumer en présence de produits chimiques; <input type="checkbox"/> Se laver les mains après chaque manipulation; <input type="checkbox"/> Nettoyer les vêtements contaminés avant de les réutiliser. <p><u>Transvidage de produits chimiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Utiliser un contenant en métal ou en plastique pour chaque produit à transvider ou à mesurer (<i>ne jamais utiliser de contenant en bois et s'assuré qu'il n'y aie pas d'interaction entre contenant et le produit</i>); <input type="checkbox"/> S'assurer du bon état et de la propreté des contenants; <input type="checkbox"/> Identifier clairement les contenants (<i>nom, mesures de prévention, renvoi à la fiche de données de sécurité</i>); <input type="checkbox"/> Ne pas réutiliser les contenants avec d'autres produits; <input type="checkbox"/> Ne jamais remettre les produits restants dans leur contenant d'origine; <input type="checkbox"/> Ne jamais mélanger des produits différents avant d'avoir consulté leurs fiches de données de sécurité; <input type="checkbox"/> Verser toujours le produit chimique dans l'eau et jamais le contraire (<i>à moins d'indication contraire mentionnée par le fabricant</i>). 	 <p>Formation / information des travailleurs sur les procédures à suivre</p>	<p>Dès l'embauche</p> <ul style="list-style-type: none"> • Si l'on constate que les travailleurs ne respectent pas les procédures • Lorsqu'un nouveau produit est présent sur le lieu de travail pour lequel le travailleur n'a pas reçu la formation • Nouvelle donnée d'un produit • Changement sur le milieu de travail qui modifie les risques d'exposition • Annuelle (rappel) 	<p>Vérification du respect des procédures à suivre</p> <p>Lors des différentes manipulations</p>

SIMDUT

Pictogrammes

	Bombe explosant (pour les dangers d'explosion ou de réactivité)		Flamme (pour les dangers d'incendie)		Flamme sur un cercle (pour les matières comburantes)
	Bouteille à gaz (pour les gaz sous pression)		Corrosion (peut être corrosif pour les métaux ainsi que la peau ou les yeux)		Tête de mort sur deux tibias (peut être toxique ou mortel après une courte exposition à de quantités)
	Danger pour la santé (peut avoir ou est présumé avoir de graves effets sur la santé)		Point d'exclamation (peut entraîner des effets moins sévères sur la santé ou couche d'ozone*)		Environnement* (peut être nocif pour le milieu aquatique)
	Matières infectieuses présentant un danger biologique (pour les organismes ou les toxines susceptibles de causer des chez l'humain ou chez l'animal)				

Pulvérisation de produits chimiques dans une chambre de pulvérisation

Risques	Mesures de prévention	Modes de contrôle	Fréquences	Responsable(s)	
Exposition aux isocyanates • Incendie • Explosion	<p><u>Consignes générales :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> S'assurer que les travailleurs ont reçu la formation nécessaire afin d'effectuer leur travail de façon sécuritaire; <input type="checkbox"/> Effectuer les travaux de pulvérisation seulement dans l'aire de pulvérisation et la préparation ou les mélanges, seulement dans la chambre de mélange; <input type="checkbox"/> Entretien le système de protection respiratoire selon les recommandations du fabricant. <p><u>Respecter les quantités maximales d'entreposage de liquides inflammables ou combustibles :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> 1135 litres ou moins dans la chambre de mélange lorsqu'elle est séparée de l'aire de pulvérisation par au moins 1.8 mètre; <input type="checkbox"/> 454 litres aux totales lorsque la chambre de mélange est adjacente ou intégrée à l'aire de pulvérisation, sans dépasser 227 litres dans l'aire de pulvérisation; <input type="checkbox"/> 227 litres ou moins dans la chambre de pulvérisation; <input type="checkbox"/> Entreposer que la quantité représentant l'approvisionnement d'une journée (<i>à plus d'un mètre de l'aire de pulvérisation</i>) lorsque l'entreposage se fait directement dans l'atelier à l'extérieur d'une armoire de stockage; <input type="checkbox"/> Conserver les quantités excédentaires dans au plus 3 armoires de stockage approuvées, contenant chacune un maximum de 454 litres de liquides (<i>les armoires additionnelles doivent être séparées par au moins 30 mètres</i>); <input type="checkbox"/> Respecter les exigences de la norme (<i>NFPA 30, 2008, en référence à l'article 8.3.6 de la norme NPA33, 2011</i>) lorsque la superficie de la chambre de mélange est supérieure à 14 m² ou que la quantité de liquides à entreposer est supérieure à 1135 litres ou 80 l/m². <p><u>Nettoyage des outils et traitement des déchets :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Porter un masque respiratoire conforme (<i>réf. Guide de protection respiratoire de l'IRSST</i>), des gants de nitrile, des chaussures à semelles conductrices, une protection oculaire et une combinaison de travail imperméable; <input type="checkbox"/> Nettoyer immédiatement tout produit déversé accidentellement; <input type="checkbox"/> Nettoyer les outils dans l'aire de pulvérisation quand le système de ventilation est en marche ou dans une pièce ventilée adéquatement; <input type="checkbox"/> Nettoyer les contenants vides avant de les entreposer, les jeter ou les réutiliser; <input type="checkbox"/> Fermer les bacs de nettoyage des outils; <input type="checkbox"/> Placer les chiffons souillés et les déchets dans des poubelles approuvées; <input type="checkbox"/> Entreposer les vêtements dans des casiers métalliques. 		<p>Formation / information des travailleurs sur les procédures à suivre</p>	<p>Dès l'embauche</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Annuellement (information)</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Lors de changement de poste</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Si on constate que les travailleurs ne respectent pas les procédures</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Information par le biais de l'affichage à des endroits stratégiques</p>	
			<p>Vérification du respect des procédures à suivre</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Inspection des équipements de protection respiratoire</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Inspection complète des installations, du système de ventilation et de l'entreposage</p>	<p>Lorsque des opérations sont en cours (vérification)</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Avant chaque utilisation (inspection)</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Mensuelle (inspection complète)</p>	

Pulvérisation de produits chimiques dans une chambre de pulvérisation

Mesures de prévention

Chambre de mélange :

- S'assurer** que la **chambre** est faite de **matériau lisse, facile à nettoyer et incombustible** (ou qui peut résister au feu deux heures ou en tôle à simple paroi d'au moins 1,2 mm d'épaisseur ou à double paroi si chaque tôle a au moins 0,9 mm d'épaisseur);
- Avoir un seuil de porte** d'une **hauteur** minimale de **10 cm** (4 po);
- Avoir une superficie** qui **n'excède pas 14 m²** et être **conçu** de façon à **pouvoir contenir un renversement accidentel**;
- Avoir un système d'extincteurs automatiques**;
- S'assurer** que l'**appareillage électrique** utilisé est **conforme** au *Code de l'électricité du Québec* soit :
 - ◇ Classe 1¹, zone 1², dans la chambre de mélange;
 - ◇ Classe 1, zone 2³ à l'extérieur de la chambre de mélange, à moins de 1 mètre des ouvertures.
- S'assurer** que le système de **ventilation respecte les caractéristiques** suivantes :
 - ◇ L'air doit être extrait par une ouverture placée près du mur et à moins de 30 cm du plancher;
 - ◇ L'air doit être évacué directement à l'extérieur, dans une zone où il n'y a pas de risques de contamination (*s'assurer que les conduits d'échappement sont étanches et ne traversent pas d'autre local*);
 - ◇ L'air doit être introduit par une ouverture placée du côté opposé à la bouche d'extraction et à moins de 30 cm du plancher;
 - ◇ L'apport d'air frais doit être assez grand pour compenser l'air évacué, tout en maintenant dans la chambre une légère pression négative;
 - ◇ Le moteur du ventilateur doit être antidéflagrant et les éléments rotatifs doivent être faits de matériaux ne produisant pas d'étincelles;
 - ◇ Tous ses éléments doivent être mis à la terre.
- S'assurer** que le **système de captation locale** :
 - ◇ Évacue les vapeurs et les brouillards en dehors de la zone respiratoire du travailleur;
 - ◇ Évacue l'air directement à l'extérieur, dans une zone où il n'y a pas de risques de contamination (*s'assurer que les conduits d'échappement sont étanches et ne traversent pas d'autre local*);
 - ◇ Possède un moteur de ventilateur antidéflagrant et des éléments rotatifs faits de matériaux ne produisant pas d'étincelles;
 - ◇ Tous les éléments doivent être mis à la terre.



Préparation et mélanges :

- Porter un masque respiratoire conforme** (réf. *Guide de protection respiratoire de l'IRSST*), des **gants de nitrile**, des **chaussures à semelles conductrices**, une **protection oculaire** et une **combinaison** de travail **imperméable**;
- Faire fonctionner** le système de **ventilation** pendant **toute la durée** du mélange et **effectuer les opérations sous le système de captation locale**;
- S'assurer** qu'il n'y a **aucune** possibilité de **source d'inflammation** (*meulage, coupage, soudage, étincelles électriques, électricité statique, appareil radio, lampe baladeuse*);
- Mettre à la terre** tout **équipement** susceptible **d'accumuler l'électricité statique**;
- S'assurer** que les **outils** manuels utilisés sont en **matériau anti-étincelles**;
- Refermer les contenants** immédiatement après leur utilisation.

¹Classe 1 : Emplacement dans lequel il y a ou peut y avoir, dans l'air, des gaz ou vapeurs inflammables en quantité suffisante pour constituer un mélange explosif ou inflammable.

²Zone 1 : Emplacement dans lequel des atmosphères explosives gazeuses sont susceptibles d'être présentes dans des conditions normales de fonctionnement).

³Zone 2 : Emplacement dans lequel des atmosphères explosives gazeuses ne sont pas susceptibles de se produire).

Pulvérisation de produits chimiques dans une chambre de pulvérisation

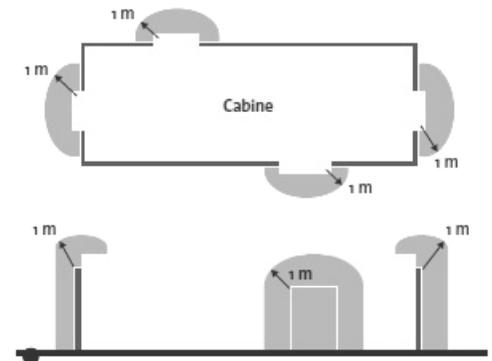
Mesures de prévention

Chambre de pulvérisation :

- S'assurer** que la **chambre** est **faite** de **matériau lisse, facile à nettoyer et incombustible** (ou qui peut résister au feu deux heures ou en tôle à simple paroi d'au moins 1,2 mm d'épaisseur ou à double paroi si chaque tôle a au moins 0,9 mm d'épaisseur);
- Respecter** un **dégagement** d'au moins **1 mètre** autour de la **cabine**, **sans** aucun **matériau combustible**;
- Protéger** l'**aire** de pulvérisation à l'aide d'un **système d'extincteurs automatiques**;
- Mettre à la terre** tout **objet conducteur** s'y retrouvant;
- Avoir** au moins **deux moyens d'évacuer** dans la chambre;
- S'assurer** que le système de **ventilation respecte** les **caractéristiques** suivantes :
 - ◇ Il doit être fait de matériaux non combustibles;
 - ◇ Le moteur doit être antidéflagrant, situé hors de l'aire de pulvérisation et tous les éléments rotatifs doivent être faits de matériaux ne produisant pas d'étincelles;
 - ◇ Il doit assurer une vitesse de déplacement d'air horizontal d'au moins 0,5 m/sec et verticale de 0,35 m/sec (avoir un contrôle qui permet de vérifier la vitesse de déplacement de l'air);
 - ◇ Les vapeurs et les brouillards doivent être évacués directement à l'extérieur, dans une zone où il n'y a pas de risques de contamination (s'assurer que les conduits d'échappement sont étanches et ne traversent pas d'autre local);
 - ◇ L'apport d'air frais doit être assez grand pour compenser l'air évacué;
 - ◇ Tous ses éléments doivent être mis à la terre.
- S'assurer** que l'**appareillage électrique** est **conforme** au *Code de l'électricité du Québec*. Il ne doit **pas** avoir **d'éclairage** et de **prise** de **courant** conçu pour **usage domestique** ou **commercial** :
 - ◇ Dans la chambre de pulvérisation (*Classe I, Zone 1*);
 - ◇ À moins de 1 m de distance à l'extérieur des ouvertures de la chambre (*Classe I, Zone 2*);
 - ◇ À moins de 1,5 m de distance de la façade ouverte de la chambre (*Classe I, zone 2*).

Entretien de l'aire de pulvérisation :

- S'assurer** que les **murs**, le **plafond**, le **plancher** et les **conduits** du système de ventilation sont **exempts** de toute **accumulation de dépôts combustibles** (ex. : dépôts de peinture);
- Remplacer** les **filtres** avant qu'ils soient **colmatés**;
- Enlever** les **filtres à jeter**, les **raclures de résidus** et les **débris** à la **fin de chaque journée** de travail et les déposer dans un lieu **sécuritaire** et **isolé** ou dans des **réipients métalliques remplis d'eau**.



Pulvérisation de produits chimiques dans une chambre de pulvérisation

Mesures de prévention

Mesures de prévention à respecter avant le début des opérations de pulvérisation :

- S'assurer** que les **travailleurs** ont reçu une **formation** sur le **port** du **masque** à adduction d'air et **subissent** des **tests d'ajustements** conformément à la norme **CSA Z94.4-18**;
- Porter** un **masque à adduction d'air conforme** (réf. *Guide de protection respiratoire de l'IRSST*), des **gants de nitrile**, des **chaussures à semelles conductrices**, une **combinaison** de travail **imperméable** et une **protection oculaire** (si utilisation d'un demi-masque à adduction d'air). Les masques à cartouches ne garantissent pas une protection adéquate contre les isocyanates lors de la pulvérisation, car il n'existe pas de cartouches chimiques certifiées NIOSH contre les isocyanates;
- S'assurer** que l'**air envoyé** au **masque** est **conforme** aux normes en vigueur (*CSA Z94.4-18*);
- S'assurer** qu'un essai d'ajustement « fit test » est effectué tous les **2 ans** ou lors de changements de morphologie important conformément aux normes en vigueur (*CSA Z94.4-18*);
- S'assurer** que le **filtre** du **système à adduction d'air** est **propre**;
- Fixer l'entrée** du **tuyau** du **masque** dans un **endroit** où l'**atmosphère** est **respirable**;
- S'assurer** que l'**aire de pulvérisation** est **libre** de tout **matériau** ou **débris combustible**;
- Éviter** toutes **opérations** ou **utilisation d'objets produisant** des **étincelles**, des **flammes**, ou de la **chaleur** dans l'**aire de pulvérisation** (*meulage, coupage, soudage, appareil radio, lampe baladeuse*);
- Mettre à la terre** tous les **équipements** qui sont susceptibles **d'accumuler** de l'**électricité statique**;
- Respecter** la **quantité maximale d'entreposage** de **liquides inflammables** ou **combustibles** à l' de l'**aire de pulvérisation**;
- Faire fonctionner** le système de **ventilation** pendant **toute la durée** des **travaux** et assez longtemps **après** la fin de ceux-ci pour **éliminer** les **vapeurs** et les **brouillards**;
- Fermer** toutes les **portes**;
- S'assurer** que les **moteurs** des **véhicules fonctionnent** uniquement lorsqu'il n'y a **pas** de **pulvérisation** et que le système de **ventilation** est **en marche**.



Séchage des pièces :

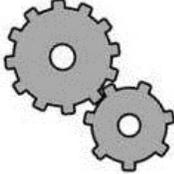
- Sécher** les **pièces fraîchement pulvérisées** dans un **lieu bien ventilé**;
- S'assurer** que l'**appareillage électrique** de la pièce est **approuvé** pour les **lieux dangereux**;
- Laisser** le **système de ventilation** en **marche** lorsque le **séchage** a lieu dans l'**aire de pulvérisation** (*l'opération doit se faire à température ambiante*).

Référence : Grille d'évaluation des ateliers de carrosserie (CSST)

Équipements de protection individuelle (EPI)

Risques	Mesures de prévention	Modes de contrôle	Fréquences	Responsable(s)	
<p>Blessures à la tête</p> <ul style="list-style-type: none"> • Blessures aux pieds • Blessures aux yeux et au visage • Perte de l'ouïe • Blessures au corps • Blessures aux mains • Blessures aux genoux • Contamination des voies respiratoires • Heurté par 	<p><input type="checkbox"/> Le port du casque de sécurité est obligatoire en tout temps;</p> <p><input type="checkbox"/> Le port de bottes de sécurité à semelles antidérapantes est obligatoire en tout temps. S'assurer qu'elles sont conçues pour les risques auxquels les travailleurs sont exposés;</p> <p><input type="checkbox"/> Le port de lunettes ou d'une visière de sécurité est obligatoire dès que les opérations présentent des risques pour les yeux ou pour le visage. S'assurer d'une quantité suffisante pour remplacer celles qui sont usées ou endommagées;</p> <p><input type="checkbox"/> Si c'est impossible de réduire le bruit à la source, alors porter des protecteurs auditifs ou limiter le temps d'exposition;</p> <p><input type="checkbox"/> Le port d'un vêtement couvrant entièrement le torse, le dos et les jambes est obligatoire en tout temps. Attacher les cheveux longs et éviter les vêtements amples;</p> <p><input type="checkbox"/> Le port des gants de protection est obligatoire dès que les opérations présentent des risques pour les mains;</p> <p><input type="checkbox"/> Le port de protection pour les genoux est obligatoire dès que les opérations présentent des risques de blessures aux genoux;</p> <p><input type="checkbox"/> Éliminer à la source les impuretés de l'air afin de réduire leur concentration à un taux inférieur aux valeurs limites (annexe I du Règlement sur la santé et la sécurité du travail);</p> <p><input type="checkbox"/> Porter l'équipement de protection respiratoire prévu si c'est impossible de réduire la concentration (<i>Guide des appareils de protection respiratoire utilisés au Québec par l'IRSS</i>);</p> <p><input type="checkbox"/> Porter un dossard de sécurité pour être visible dès qu'il y a des risques de se faire heurté par de la machinerie ou des véhicules.</p>	         	<p>Formation / information des travailleurs sur le choix des bons EPI, de leurs disponibilités ainsi que des endroits où ils doivent être portés</p>	<p>Dès l'embauche</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lors de changement de tâches • Quand les travailleurs ne portent pas leurs EPI • Information par de l'affichage dans les zones à risque <p>Quotidien</p>	

Sécurité des machines

Risques	Mesures de prévention	Modes de contrôle	Fréquences	Responsable(s)
<p>Lacération</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Mutilation</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Amputation</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Écrasement</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Être heurté</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Électrisation ou électrocution</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Projection de matières dangereuses</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Blessure thermique</p>	<p><u>Appréciation du risque :</u></p> <p><input type="checkbox"/> Analyser le risque que représente la machine selon les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◇ Déterminer l'étape au sein du cycle d'utilisation de l'équipement (<i>conception, installation, utilisation, déblocage, entretien ou démantèlement</i>); ◇ Considérer les conditions d'utilisation (<i>niveau de formation des travailleurs, environnement de travail, fréquence et durée d'utilisation, etc.</i>); ◇ Tenir compte des différentes situations possibles (<i>utilisation prévisible et situations inhabituelles</i>); <p><input type="checkbox"/> Repérer les phénomènes dangereux :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◇ Pièces en mouvement (risque mécanique); ◇ Éléments sous tension (<i>risque électrique</i>); ◇ Éléments chauds ou froids (<i>risque thermique</i>); ◇ Vibrations; ◇ Rayonnements; ◇ Matières dangereuses (<i>produits chimiques, etc.</i>); <p><input type="checkbox"/> Tenir compte des sources d'énergie de la machine;</p> <p><input type="checkbox"/> Inventorier les situations où un travailleur peut être exposé à un phénomène dangereux;</p> <p><input type="checkbox"/> Estimer le niveau de risque de la machine selon :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◇ La gravité de la blessure potentielle (<i>ex : lésion mineure, réversible, irréversible ou danger de mort</i>); ◇ La fréquence et la durée de l'exposition (<i>utilisation de la machine fréquente ou occasionnelle, présence de travailleurs pendant de courtes ou longues périodes</i>); ◇ La probabilité qu'un évènement accidentel survienne (<i>fiabilité de la technologie, formation et expérience des utilisateurs, possibilité de fausse manœuvre</i>). ◇ Les possibilités d'évitement (<i>sensibilisation des travailleurs au danger, rapidité d'apparition du phénomène dangereux, possibilité de fuite</i>); <p><input type="checkbox"/> Déterminer si le niveau de risque est acceptable ou non;</p> <p><input type="checkbox"/> Implanter des mesures correctrices pour les risques non acceptables.</p>	 <p>Formation / information des travailleurs sur les mesures de prévention à respecter</p>	<p>Dès l'embauche</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Lors de changements de poste de travail</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>En cas de dispositif de protection enlevé</p>	
		<p>Vérification / inspection des équipements et des protections collectives</p>	<p>Quotidien (vérification)</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Mensuelle (inspection générale)</p>	

Sécurité des machines

Mesures de prévention

Élimination ou réduction du risque :

- Prioriser l'élimination du phénomène dangereux** dès la **conception** de la **machine** (*prévention intrinsèque*);
- Installer des protecteurs adaptés** pour **empêcher l'accès à chaque zone dangereuse** (*barrière physique entre le travailleur et la zone dangereuse*) :
 - ◇ **Protecteur fixe** : installé de façon à **être enlevé** seulement à l'aide d'un **outil** ou par **destruction** du **moyen de fixation** ;
 - **accès à la zone dangereuse impossible** par **tous les côtés** (*protecteur enveloppant*);
 - **maintien à distance** des **travailleurs** sans enfermer la zone dangereuse (*ex : cage périphérique tout autour d'une machine*);
 - **ouvertures** de dimensions **ne permettant pas d'atteindre la zone dangereuse** (*la dimension doit tenir compte de la partie du corps à protéger et de la forme des ouvertures*);
 - ◇ **Protecteur muni d'un dispositif de verrouillage** :
 - **mise en fonction** de la **zone dangereuse** de la **machine** seulement si le **protecteur** est **fermé**;
 - **arrêt** des éléments de la **zone dangereuse** si le **protecteur** est **ouvert pendant leur fonctionnement**;
 - **remise en fonction** des **éléments** de la **zone dangereuse impossible** au moyen de la **seule fermeture** du **protecteur** (*une commande de remise en marche de la machine doit être utilisée*);
 - ◇ **Protecteur muni d'un dispositif d'interverrouillage** : dispositif de **verrouillage** associé à un dispositif de **blocage** (*aussi appelé protecteur à enclenchement*) :
 - **mise en fonction** de la **zone dangereuse** de la **machine** seulement si le **protecteur** est **fermé et bloqué**;
 - **ouverture** du **protecteur impossible** jusqu'à la **disparition** du **risque** attribuable à la **zone dangereuse** (*respecter le temps d'arrêt de la machine*);
 - **remise en fonction** des **éléments** de la **zone dangereuse impossible** **seulement** au moyen de la **fermeture** et du **blocage** du **protecteur** (*une commande de remise en marche de la machine doit être utilisée*);
- Installer des protecteurs immatériels** lorsque l'installation de **protecteurs fixes** est **impossible** : **tapis sensible, commande bimanuelle, rideau optique, etc.** (*l'installation de protecteurs fixes devrait cependant être priorisée*);
- Protéger les travailleurs** contre les **risques d'écrasement** :
 - ◇ **Réduction** de l'**écartement** entre deux **éléments mobiles** (*déterminer l'écartement en fonction de la partie du corps à protéger*);
 - ◇ **Limitation** de la **force** des **pièces mobiles** (*ex : machine à cercler les boîtes*) en **fonction** de la **partie** du **corps** et à **condition** que les **caractéristiques** des **pièces mobiles** permettent d'**atteindre** un niveau de **sécurité acceptable** (*ex : absence de bords tranchants*).

Validation et moyens de contrôle :

- Apprécier de nouveau le risque** après l'installation des **dispositifs de protection** (*modifier ceux-ci s'ils ne permettent pas d'atteindre un niveau de sécurité acceptable*);
- Former les travailleurs** sur les **caractéristiques** et l'utilisation des **dispositifs de protection** en place;
- Interdire** toute **modification** aux **dispositifs de protection** sans autorisation;
- Implanter** des **moyens de contrôle** visant à **assurer** la **permanence** des **mesures de protection** implantées.

Cadenassage

Risques	Mesures de prévention	Modes de contrôle	Fréquences	Responsable(s)
<p>Lacération</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Mutilation</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Amputation</p> <ul style="list-style-type: none"> • 	<p><u>Formation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Former les travailleurs à la politique et aux procédures de cadenassage de l'entreprise; <input type="checkbox"/> Les sensibiliser au danger des interventions sur des équipements non cadenassés. <p><u>Identification des sources d'énergie :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Inventorier pour chaque équipement les opérations où le cadenassage sera nécessaire (<i>installation, utilisation, réglage, nettoyage, réparation, démontage, etc.</i>); <input type="checkbox"/> Repérer pour chaque équipement les sources d'énergie qui l'alimentent (<i>tenir compte de l'énergie accumulée ou résiduelle</i>); <input type="checkbox"/> Élaborer un système d'identification normalisée des sources d'alimentation; <input type="checkbox"/> Identifier les sources d'alimentation au moyen de dispositifs de marquage adaptés (<i>les protéger contre les différents contaminants qui pourraient les rendre illisibles</i>); <input type="checkbox"/> Mettre à niveau tout équipement dont la conception d'origine ne permet pas de le cadenasser alors que ceci est nécessaire. 	 <p>Formation / information des travailleurs sur les procédures à suivre</p>	<p>Dès l'embauche (formation)</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Annuelle (rappel)</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Lorsque les travailleurs ne respectent pas les procédures</p>	
<p>Projections</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Électrisation</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Électrocution</p>	<p><u>Fiches de cadenassage :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Établir une fiche de cadenassage pour chaque équipement en tenant compte au moins des éléments suivants : <ul style="list-style-type: none"> ◇ nom de l'équipement, ◇ liste des dispositifs d'isolement des sources d'énergie (<i>incluant leur emplacement</i>), ◇ description étape par étape de la procédure de mise à énergie zéro de l'équipement (<i>ne pas oublier de libérer l'énergie accumulée ou résiduelle</i>), ◇ description étape par étape des procédures de mise en place et de retrait des dispositifs de cadenassage, ◇ vérification de la coupure de l'alimentation (<i>ne jamais intervenir sur un équipement sans être certain de sa mise à énergie zéro</i>), ◇ vérification des équipements et de la zone de travail avant leur remise en fonction; <input type="checkbox"/> Intégrer à la procédure les différentes situations possibles (<i>changement de quart de travail, arrivée d'un travailleur supplémentaire, cadenas oublié, etc.</i>); <input type="checkbox"/> Rendre ces procédures disponibles pour tous les utilisateurs concernés; <input type="checkbox"/> Mettre à jour les procédures et les fiches lors de chaque modification ayant une influence sur la façon de cadenasser un équipement; <input type="checkbox"/> Modifier la fiche de cadenassage dès qu'on constate que la procédure inscrite ne permet pas de cadenasser adéquatement un équipement. 	<p>Vérification du respect des procédures établies</p>	<p>Lors de travaux en cours</p>	

Cadenassage

Mesures de prévention

Dispositifs de cadenassage :

- Se procurer** les **dispositifs** de **cadenassage** nécessaires (*cadenas, boîtes à cadenas, morillons, dispositifs pour valves, etc.*);
- S'assurer** qu'ils sont en **nombre suffisant** (*se référer aux fiches de cadenassage*);
- Sélectionner** des **dispositifs** pouvant **résister** aux **conditions ambiantes** (*chaleur, présence de produits chimiques, etc.*);
- Identifier** les **cadenas individuels** au **nom** des **travailleurs** à qui ils sont remis.



Suivi du programme de cadenassage :

- Contrôler** régulièrement la **mise en application** du **programme** de **cadenassage** :
 - ◇ **respect** de l'**obligation** de **cadenasser**,
 - ◇ **respect** des **procédures** et des **fiches** de **cadenassage**,
 - ◇ **disponibilité** et **bon état** des **dispositifs** de **cadenassage**;
- Auditer** au moins une fois par année l'**efficacité** du **programme** de **cadenassage**.



Exemple de procédure de cadenassage individuel :

- Arrêter** l'**équipement** selon la **méthode régulière**;
- Cadenasser** l'**équipement** avec le **cadenas personnel** du (des) **travailleur(s)**;
- Contrôler**, en **présence** d'un **témoin**, la **mise à énergie zéro** de l'**équipement** et l'**absence d'énergie résiduelle**;
- Effectuer** l'**intervention**.

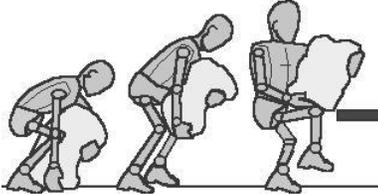
Exemple de procédure de cadenassage de groupe :

- Se procurer** la **fiche** de **cadenassage**;
- Inform**er les **travailleurs** de la **réalisation** d'une **intervention**;
- Arrêter** l'**équipement** selon la **méthode régulière**;
- Cadenasser** l'**équipement** avec le(s) **cadenas d'équipement**;
- Contrôler**, en **présence** d'un **témoin**, la **mise à énergie zéro** de l'**équipement** et l'**absence d'énergie résiduelle**;
- Placer** la (les) **clé(s)** du (des) **cadenas d'équipement** dans la **boîte** de **cadenassage**;
- Demander** au(x) **travailleur(s)** d'**apposer** leur **cadenas personnel** sur la **boîte** de **cadenassage**;
- Contrevérifier** le **cadenassage** et **apposer** le **cadenas** de **contrôle**;
- Effectuer** l'**intervention**.

Exemple de procédure de decadenassage :

- Valider** que les **travaux** sont **terminés**;
- Enlever** le(s) **cadenas** (*personnel, d'équipement ou de contrôle selon le cas*);
- S'assurer** que **personne** ne se situe dans la **zone dangereuse** (*travailleurs ayant réalisé les travaux ou opérateurs*);
- Remettre** l'**équipement** en **fonction**;
- Vérifier** avec les **personnes responsables** de l'**utilisation** de l'**équipement** si celui-ci **fonctionne normalement**.

Risques attribuables à l'effort physique

Risques	Mesures de prévention	Modes de contrôle	Fréquences	Responsable(s)	
Blessures de type musculo-squelettiques	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Identifier les risques reliés aux tâches; <input type="checkbox"/> Impliquer les travailleurs dans la recherche de solutions pour réduire ou éliminer les contraintes; <input type="checkbox"/> Adapter les tâches aux caractéristiques physiques des travailleurs; <input type="checkbox"/> Déterminer des méthodes de travail individuelles ou en équipe pour les tâches à risques; <input type="checkbox"/> Utiliser les équipements permettant une manipulation sécuritaire; <input type="checkbox"/> Éviter les postures de travail contraignantes (flexions, torsions, élongation, etc.); <input type="checkbox"/> Diversifier les tâches ou établir des rotations de poste afin d'éviter les mouvements répétitifs pendant de longues périodes de temps; <input type="checkbox"/> Éviter le travail musculaire statique prolongé (maintien d'une position); <input type="checkbox"/> Éviter de faire des efforts excessifs en adoptant de bonnes méthodes de travail et en utilisant les outils appropriés à la tâche; <ul style="list-style-type: none"> ◇ Utiliser la force des cuisses pour soulever ou glisser les objets; ◇ Soulever les objets avec une prise solide et les rapprocher de soi le plus possible; <input type="checkbox"/> Se faire aider pour lever les objets trop lourds, prendre son temps et bien coordonner les efforts; <input type="checkbox"/> Utiliser les équipements de manutention appropriés est la meilleure façon de réduire les efforts (exemple : diable, transpalette, chariot, etc.). 	<p style="text-align: center;"></p>	<p style="text-align: center;">Formation / information des travailleurs sur les mesures de préventions</p>	<p>Dès l'embauche</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lors de changement de poste • Information par le biais de l'affichage à des endroits stratégiques 	
			<p style="text-align: center;">Vérification du respect des consignes de sécurité</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p style="text-align: center;">Analyse de poste (organisation physique et méthodes de travail en fonction des tâches)</p>	<p>Quotidien (vérification)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lors de l'implantation de nouveaux postes ou de nouvelles tâches • Chaque fois que des lésions surviennent à un poste (analyse du poste) 	

Exposition au bruit

Risques	Mesures de prévention	Modes de contrôle	Fréquences	Responsable(s)
<p>Fatigue</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Irritabilité</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Surdit�</p>	<p><u>R�duction de l'exposition au bruit :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Respecter les valeurs d'exposition des travailleurs au bruit admis dans le <i>R�glement sur la sant� et la s�curit� du travail</i> (voir tableaux � la page suivante); <input type="checkbox"/> S'assurer que le bruit ne puisse pas se propager par les plafonds, les murs, les planchers, les corridors ou les gaines d'escalier, de monte-charge ou d'ascenseur vers tout b�timent ou local contigu; <input type="checkbox"/> Mettre en oeuvre des mesures de r�duction du bruit dans l'ordre suivant (<i>des mesures d'att�nuation du bruit doivent �tre mises en place m�me s'il s'av�re impossible d'atteindre les valeurs pr�vues par les normes</i>) : <ul style="list-style-type: none"> ◇ r�duire le bruit � la source; ◇ isoler le poste de travail; ◇ insonoriser les locaux de travail; <input type="checkbox"/> Utiliser des protecteurs auditifs lorsque la r�duction du bruit est impossible; <input type="checkbox"/> S'assurer que les protecteurs auditifs : <ul style="list-style-type: none"> ◇ sont conformes � la norme Protection auditive, CSA Z94.2-2014; ◇ att�nuent le bruit de telle sorte que le travailleur ne soit plus expos� � des bruits qui exc�dent les normes; ◇ sont d�sinfect�s apr�s utilisation si plusieurs travailleurs les partagent; <input type="checkbox"/> Afficher l'obligation de porter des protecteurs auditifs lorsque le niveau de bruit d�passe les valeurs autoris�es (<i>sur une affiche �crite, les caract�res doivent avoir une hauteur d'au moins 30 mm</i>). <div style="text-align: center;">  </div>	<p>Informer les travailleurs sur les mesures de pr�vention � respecter</p>	<p>D�s l'embauche</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Lors de changement de poste</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Si on constate que les travailleurs ne respectent pas les proc�dures</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Information par le biais de l'affichage � des endroits strat�giques</p>	
		<p>V�rification du respect des mesures de pr�vention</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>�valuation du niveau de bruit</p>	<p>Quotidien (v�rification)</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Lors de nouvelles op�rations (�valuation)</p>	

Exposition au bruit

Mesure du bruit :

- Mesurer** le **niveau** de **bruit** avec un **sonomètre** conforme à la norme CSA Z107.56-13,2014 et/ou **déterminer** la pression acoustique selon la norme Acoustique – Détermination de l'exposition au bruit en milieu de travail - Méthode d'expertise, ISO 9612 :2009
- Utiliser** les **méthodes** de **calcul** du *Règlement sur la santé et la sécurité du travail* lorsque les **travailleurs** sont **exposés** à des **niveaux** de **bruit variables**;
- Conserver** les **registres** de **mesures** du **bruit** pendant au moins **cinq ans** si l'**établissement** comporte **50 travailleurs** ou plus et si le **bruit** est **susceptible** de **dépasser** les **normes** (*dans un tel établissement, le bruit émis à un poste de travail doit être mesuré au moins une fois par année*).

Durées maximales d'exposition permises par jour en fonction du niveau de pression acoustique continu équivalent

Niveau de pression acoustique continu équivalent (dBA)	Durée maximale permise par jour	
82	16	Heures
83	12	
85	8	
88	4	
91	2	
94	1	
97	30	Minutes
100	15	
103	7	
106	4	
109	2	
112	1	
115	28	Secondes
118	14	
121	7	
124	3	
127	1	
130-140	<1	

Travaux susceptibles d'émettre de la poussière d'amiante

Risques	Mesures de prévention	Modes de contrôle	Fréquences	Responsable(s)
<p>Exposition aux poussières d'amiante</p>	<p><u>Risques pour la santé :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Les effets chroniques sont : <ul style="list-style-type: none"> ◇ fibrose pulmonaire interstitielle diffuse appelée amiantose; ◇ cancer du poumon; ◇ mésothéliome de la plèvre ou du péritoine; ◇ épaississement de la plèvre; ◇ plaques pleurales; <input type="checkbox"/> L'amiantose se caractérise par une détérioration progressive des tissus respiratoires : <ul style="list-style-type: none"> ◇ respiration difficile ou essoufflement en raison d'une perte de capacité des poumons à se dilater et se contracter; ◇ surcharge du cœur en raison d'une capacité pulmonaire réduite (<i>l'insuffisance respiratoire peut causer la mort</i>); <input type="checkbox"/> L'amiantose apparaît en général 10 ans ou plus après le début de l'exposition (<i>la maladie est asymptomatique au début</i>); <input type="checkbox"/> L'amiantose peut être associée à des atteintes bronchopulmonaires bénignes non spécifiques : bronchite chronique, atteintes des petites bronches, obstruction et désordres immunologiques; <input type="checkbox"/> Aucune donnée concernant les effets aigus chez l'humain n'a été documentée. 	<p>Formation / information des travailleurs sur les risques et les procédures de travail sécuritaires</p>	<p>Dès l'embauche</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Avant le début des travaux</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Lorsque les travailleurs ne respectent pas les consignes</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Affichage à des endroits stratégiques</p>	
	<p><u>Avant de débiter les travaux :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Élaborer par écrit un document de formation indiquant au minimum : <ul style="list-style-type: none"> ◇ obligations générales de l'employeur; ◇ effets de l'amiante sur la santé; ◇ normes applicables et échantillonnage à effectuer; ◇ droits et obligations du travailleur; ◇ moyens et équipements de protection individuels et collectifs; ◇ tâches à effectuer ainsi que les équipements et outils utilisés; ◇ procédés et méthodes de travail sécuritaires; ◇ méthodes de prévention et de contrôle. 	<p>Vérification / inspection du respect des procédures établies</p>	<p>Durant les opérations</p>	

Travaux susceptibles d'émettre de la poussière d'amiante

Mesures de prévention

Équipements de protection individuels :

- Appareil de protection respiratoire** muni d'un **filtre** adapté à la **poussière d'amiante** et choisi, ajusté et entretenu conformément à la norme CSA-Z94.4-18 Choix, entretien et utilisation des respirateurs; **S'assurer** qu'un essai d'ajustement « fit test » est effectué tous les **2 ans** ou lors de changements de morphologie important conformément aux normes en vigueur (CSA Z94.4-18);
- Survêtement** de protection **résistant** à la **pénétration** des **fibres d'amiante** et **couvrant** le **corps** du travailleur à l'exception de la figure, des mains et des pieds (*ce survêtement doit être fermé au cou, aux poignets et aux chevilles*);
 - ◇ **Porter deux survêtements jetables** par-dessus un **vêtement** de travail d'hiver.
- Chaussures** de **protection** conformes à la norme ACNOR Z195 – M1984 munies de **semelles antidérapantes** sur **sol mouillé**;
- Gants** et **lunettes** de **protection**.

Mesures générales de prévention :

- Déterminer** le **type d'amiante** présent dans les matériaux **avant** de **commencer** les **opérations**;
- Délimiter** une **aire de travail** et en **restreindre** l'**accès** aux **personnes** ayant reçu la **formation** et étant **protégé** comme il se doit;
- Interdire** de **fumer, boire, manger** ou **mâcher** dans l'**aire de travail** (*se laver les mains, le visage et les doigts avant de consommer des aliments*);
- Empêcher** la **dispersion** des **débris** au moyen de **membranes étanches** aux **fibres d'amiante** ou de tout autre **moyen équivalent**;
- Enlever** ou **protéger** au moyen de **membranes étanches** aux fibres d'amiante tous les **meubles** ou **équipements** présents dans l'aire de travail;
- Recouvrir** d'une **membrane étanche** tout **matériau** contenant de l'**amiante** devant être **déplacé**;
- Laisser** les **matériaux** en état **non friable** (*ne pas les couper, les briser ou les manipuler d'une manière pouvant amener une dispersion de débris ou de poussière*);
- Équiper** de **dispositifs d'aspiration** à la source les **outils** susceptibles d'**émettre** de la **poussière**;
- Interdire** l'utilisation d'**air comprimé** (*son utilisation est autorisée uniquement pour l'alimentation d'un appareil respiratoire*);
- Ramasser régulièrement** les **matériaux** contenant de l'amiante **pendant** les **travaux** et à la **fin** des **opérations**;
- Enlever** les **débris** et **nettoyer** l'**aire de travail** en utilisant l'une ou l'autre des méthodes suivantes :
 - ◇ **Mouiller** les **matériaux** et les **débris** ou
 - ◇ **Utiliser** un **aspirateur** équipé d'un **filtre à haute efficacité (HEPA)**;
- Placer** les **matériaux** dans des **contenants étanches** et **appropriés** aux **débris** de matériaux contenant de l'**amiante**;
- Apposer** une **étiquette permanente** facilement **lisible** et comportant les **indications** suivantes : *Matériau contenant de l'amiante - Toxique par inhalation - Conserver le contenant bien fermé - Ne pas respirer les poussières*;
- Mouiller** les **couvertures jetables** utilisées lors des travaux, les **replier** afin d'**enfermer** la poussière et en **disposer** dans un **contenant étanche**;
- Nettoyer** les **couvertures réutilisables** avec un **aspirateur** équipé d'un **filtre à haute efficacité (HEPA)**;
- Acheminer** les **déchets contaminés** dans un **site d'enfouissement** prévu à cette fin.

Travaux à niveau de risque **Faible**

Mesures de prévention

Chantiers où les travaux sont considérés à risque faible :

- Installation, manipulation ou enlèvement** d'articles manufacturés contenant de l'amiante, pourvu qu'ils **soient et demeurent** dans un état **non friable** :
 - ◇ carreau en vinyle;
 - ◇ carreau d'isolation acoustique;
 - ◇ garniture d'étanchéité, joint d'étanchéité;
 - ◇ produit en amiante-ciment;
- Sciage, découpage, profilage et perçage** d'un des matériaux énumérés ci-dessus avec des **outils manuels** ou des **outils électriques** équipés d'un **système d'aspiration** muni d'un **filtre à haute efficacité (HEPA)**;
- Enlèvement de cloisons sèches** qui ont été installées avec un **mastic de remplissage** contenant de l'**amiante**.

Gestion du risque :

- Respecter les mesures générales de prévention;**
- Utiliser un demi-masque** muni d'un **filtre à particules à haute efficacité (ou efficacité 100) réutilisable approuvé** par le *National Institute for Occupational Safety and Health* pour la **protection** contre l'**amiante**;
- S'assurer** que cet **appareil de protection respiratoire** est **choisi, ajusté et entretenu conformément** à la norme CSA-Z94.4-93 *Choix, entretien et utilisation des respirateurs* et au *Guide des appareils de protection respiratoire utilisés au Québec*, publié par L'institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail.



Travailler en présence de silice

Risques	Mesures de prévention	Modes de contrôle	Fréquences	Responsable(s)
Silicose	<p><u>Formation des travailleurs :</u></p> <p><input type="checkbox"/> S'assurer que tout travailleur a reçu l'information et la formation nécessaires.</p>  <p><u>Risques pour la santé :</u></p> <p><input type="checkbox"/> La poussière de silice est très fine et s'accumule progressivement dans les poumons même s'il est possible que le travailleur n'éprouve aucun symptôme pendant plusieurs années.</p> <p><input type="checkbox"/> La granulométrie très fine de la poussière de silice la rend invisible (<i>elle est également inodore</i>).</p> <p><input type="checkbox"/> La poussière de silice peut rester longtemps en suspension dans l'air et se déposer dans le milieu de travail avant de revenir en suspension dans l'air (<i>courant d'air, coup de balai, circulation, procédé de travail, etc.</i>);</p> <p><input type="checkbox"/> La silicose est une atteinte significative de la fonction pulmonaire pouvant se présenter sous trois formes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◇ aiguë : après 8 à 18 mois d'exposition massive sans aucune protection (<i>essoufflement, toux, fièvre, perte de poids</i>); ◇ accélérée : exposition à de grandes quantités de poussière de silice durant une courte période qui conduit à l'apparition de nodules (tâches) sur les poumons après cinq ans; ◇ chronique : développement de la maladie sur une période de 10 à 40 ans sans symptômes au début jusqu'à l'apparition d'un essoufflement en cas d'effort, une respiration sifflante, de la toux avec crachats ou sécrétions et des complications (<i>cancer du poumon, tuberculose, problèmes pulmonaires et cardiaques</i>) pouvant être mortelles (<i>il s'agit de la forme la plus courante au Québec</i>); <p><input type="checkbox"/> La silicose est une maladie à déclaration obligatoire aux autorités de santé publique du Québec;</p> <p><input type="checkbox"/> Il s'agit d'une tolérance zéro de la CNESST (<i>établissements et chantiers</i>).</p> <p><u>Équipements de protection individuels :</u></p> <p><input type="checkbox"/> Porter les équipements de protection individuels requis :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◇ combinaison jetable ou vêtement de travail à laisser et laver sur place (<i>ne pas ramener à la maison de vêtements contaminés</i>); ◇ lunettes ou visière de protection; ◇ gants. 	<p>Formation / information des travailleurs sur les procédures à suivre</p>	<p>Dès l'embauche</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lors du non-respect des consignes de sécurité 	
			<p>Vérification du respect des procédures établies</p>	<p>Lors des opérations</p>

Travailler en présence de silice

Mesures de prévention

Protection respiratoire :

- Élaborer un programme de protection respiratoire** conformément à la norme CSA Z94.4-18, *Choix, entretien et utilisation des respirateurs*. **S'assurer** qu'un essai d'ajustement « fit test » est effectué tous les **2 ans** ou lors de changements de morphologie important conformément aux normes en vigueur (CSA Z94.4-18);
- Porter un appareil de protection respiratoire** dès que la **concentration** de poussière de silice **dépasse 0,1 mg/m³** (*concentration moyenne, pondérée pour une période de 8 heures par jour, en fonction d'une semaine de 40 heures*);
- Sélectionner un type d'appareil de protection respiratoire** selon la **concentration** rencontrée, **minimalement** :
 - ◇ **jusqu'à 1 mg/m³** : appareil de protection respiratoire à épuration d'air muni d'un **filtre approprié** contre les **matières particulaires** (*série 95, 99 ou 100 et catégorie N, P ou R*), avec un **demi-masque**,
 - ◇ **jusqu'à 2,5 mg/m³** : appareil de protection respiratoire à épuration d'air motorisé muni d'un **filtre approprié** contre les **matières particulaires** ou à **approvisionnement d'air à débit continu**, avec **masque souple / visière-écran**;
 - ◇ **jusqu'à 5 mg/m³** : appareil de protection respiratoire à épuration d'air motorisé muni d'un **filtre approprié** contre les **matières particulaires** ou à **adduction d'air**, avec un **demi-masque**;
 - ◇ **jusqu'à 10 mg/m³** : appareil de protection respiratoire à épuration d'air, muni d'un **filtre approprié** contre les **matières particulaires** (*série 95, 99 ou 100 et catégorie N, P ou R*), avec un **masque complet**;
 - ◇ **jusqu'à 50 mg/m³** (*concentration de DIVS – danger immédiat pour la vie et la santé*) : **appareil de protection respiratoire à épuration d'air motorisé**, muni d'un **filtre à haute efficacité (HEPA)** ou à **adduction d'air**, avec un **masque complet** ou un **casque / cagoule**.



Méthodes de travail sécuritaires (consignes générales) :

- Prioriser l'utilisation de matériaux** ou de **méthodes de travail** permettant d'**éliminer** ou **réduire** le **danger**;
- Confiner, tenir à l'écart** ou **maintenir en pression négative** les **postes de travail** susceptibles d'**émettre** des **poussières de silice** (*éviter de contaminer le reste du milieu de travail*);
- Prioriser le travail humide** par rapport au **travail à sec**;
- Favoriser l'utilisation d'outils** munis d'un **dispositif d'aspiration intégré**;
- S'assurer** que les **dispositifs de captation** à la **source** des **poussières** sont **positionnés à proximité** des **sources d'émission**;
- Ne pas installer** une sortie d'**air contaminé** trop **près** d'une **entrée d'air neuf** (*l'air contaminé ne doit pas être retourné dans le milieu de travail*);
- Changer les filtres** et **entretenir** le système de **ventilation** conformément aux **directives du fabricant**.

Méthodes de travail sécuritaires (travail manuel à sec) :

- Effectuer l'opération** au sein d'une **enceinte** ayant un flux d'**air descendant** et munie d'un **dispositif de captation** à la **source**;
- Se positionner** de façon à **ne pas nuire** aux **mouvements** de l'**air** (*surtout lorsque la ventilation est horizontale ou oblique*);
- S'assurer** que le **tourbillon** créé par les **outils rotatifs à grande vitesse** n'entraîne pas la présence de **particules fines** dans la **zone respiratoire** du travailleur (*ajuster l'angle d'attaque*).

Méthodes de travail sécuritaires (travail manuel humide) :

- S'assurer** que l'**humidification** permet un **contrôle** adéquat de l'**émission** de **particules**;
- Équiper le poste de travail** d'une **ventilation à flux d'air descendant** ou **oblique** avec **captation** à la **source** dès que l'**humidification** est **insuffisante** pour **éliminer** le **danger** (*faire évaluer la qualité de l'air pour s'en assurer*).

Travailler en présence de silice

Mesures de prévention

Utilisation de machines à jets d'eau :

- Vérifier** si les **jets d'eau** et les **enceintes** de l'équipement **contrôlent** efficacement l'émission de **particules** lors de l'utilisation de **machines automatisées** pour **travail humide** (*faire évaluer la qualité de l'air sur une base régulière*);
- Ajouter** un **système de captation** à la **source** des **poussières** en cas d'**émission** de **particules contaminées**;
- Traiter l'eau utilisée** par les **machines** (*les gouttelettes d'eau peuvent contenir des poussières qui ne doivent pas être renvoyées dans le milieu de travail*).

Nettoyage des lieux :

- Nettoyer** les **lieux**, les **machines** et les **outils** après **chaque quart** de **travail**;
- Utiliser** de l'**eau** ou un **aspirateur** muni d'un **filtre à haute efficacité (HEPA)** pour **nettoyer** la **poussière accumulée**;
- Humecter** les **rebuts** avant de procéder à leur **enlèvement**;
- Interdire** l'**utilisation** de l'**air comprimé** pour le **nettoyage** de la **poussière**.

Travaux effectués à l'extérieur :

- Délimiter** les **zones de travail à risque** et en **limiter l'accès**;
- Prioriser** l'**utilisation** d'**outils** munis d'un **aspirateur** ou d'un **apport en eau** (*ponceuses, perceuses, scies, etc.*);
- Porter** un **appareil de protection respiratoire** dès que la **captation** des **poussières** ou l'**apport d'eau** sont **insuffisants** pour **éliminer le danger**;
- Élargir** le **port** d'un **appareil de protection respiratoire** à l'**ensemble** des **travailleurs** susceptibles de **se trouver** dans la **zone contaminée**;
- Tenir compte** de la **direction** et de la **force** du **vent** pour **installer** les **dispositifs** de **captation** à la **source** de la **poussière** (*le vent ne doit pas avoir pour effet de réduire ou annuler l'aspiration*);
- Ramasser et traiter** les **boues contaminées** à la suite de l'**utilisation** d'**outils** à **adduction d'eau** (*ne pas laisser sécher les boues afin d'éviter la libération et la remise en suspension dans l'air de particules*).

Hygiène personnelle :

- Interdire** de **boire, manger** ou **fumer** dans une **aire empoussiérée**;
- Se laver** les **mains** et le **visage** avant de **manger, boire** ou **fumer**;
- Utiliser** un **chiffon humide** ou **aspirateur** muni d'un **filtre à haute efficacité** pour **enlever** la **poussière** présente sur les **combinaisons** de **travail**;
- Prioriser** le **lavage sur place** des **vêtements contaminés** (*sinon, les transposer au moyen de contenants hermétiques*);
- Ne pas mélanger** les **vêtements contaminés** avec les **vêtements** de **ville propres**;
- Fournir** aux **travailleurs** les **installations sanitaires** nécessaires.



Contrainte thermique reliée à la chaleur

Risques	Mesures de prévention	Modes de contrôle	Fréquences	Responsable(s)
<p>Déshydratation</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Coup de chaleur</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Hyperthermie</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Syncope</p>	 <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Identifier les tâches à risque; <input type="checkbox"/> Favoriser le travail d'équipe; <input type="checkbox"/> Ajuster le rythme de travail en fonction des conditions météorologiques, en tenant compte des capacités des travailleurs et de leur adaptation à la chaleur; <input type="checkbox"/> Redoubler de prudence en cas de problèmes de santé ou de prise de médicaments; <input type="checkbox"/> Tenter d'éviter autant que possible les endroits exposés au soleil ou sans circulation d'air; <input type="checkbox"/> Remettre à plus tard ou à une période plus fraîche de la journée les tâches ardues non essentielles; <input type="checkbox"/> Prendre des pauses à l'ombre, dans un endroit frais ou climatisé (<i>lorsqu'une tâche exige des efforts soutenus ou un rythme de travail rapide, prendre plus de pauses</i>); <input type="checkbox"/> Porter, si possible, des vêtements légers, de couleur claire, qui permettent l'évaporation de la sueur et se couvrir la tête; <input type="checkbox"/> Boire de l'eau fraîche (12°C à 15°C) avant, pendant et après le travail sans attendre d'avoir soif : <ul style="list-style-type: none"> ◇ Boire de petites quantités fréquemment; ◇ Boire plus si l'on consomme des boissons contenant de la caféine; ◇ Éviter les boissons gazeuses ou sucrées, privilégier plutôt les jus de fruits et de légumes naturels; <input type="checkbox"/> S'alimenter à des heures régulières en privilégiant les aliments riches en eau; <input type="checkbox"/> Surveiller ses réactions et celles de ses collègues pour déceler les symptômes et les signes de malaises. Cesser le travail aux premiers symptômes de malaises. 	<p>Informer les employés afin de les aider à reconnaître et à prévenir les problèmes de santé liés à l'exposition à la chaleur</p>	<p>Dès l'embauche</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Si on constate que les travailleurs ne respectent pas les procédures</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Avant de débiter les travaux</p>	
		<p>Vérification du respect des procédures à suivre</p>	<p>Lorsque des opérations sont effectuées à la chaleur</p>	

Contrainte thermique reliée au froid

Risques	Mesures de prévention	Modes de contrôle	Fréquences	Responsable(s)
<p>Engelures</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Hypothermie</p>	<div style="display: flex; align-items: center;"> <div style="flex: 1;"> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Identifier les tâches à risque; <input type="checkbox"/> Porter des vêtements appropriés (ex. : tuque, gants, mitaines, etc.) <i>(50 % de la chaleur corporelle est perdue par la tête) :</i> <ul style="list-style-type: none"> ◇ Porter plusieurs couches de vêtements <i>(offre une meilleure protection qu'un seul vêtement épais);</i> ◇ S'assurer que la couche intérieure est isolante pour éloigner l'humidité de la peau <i>(les sous-vêtements isolants faits de polyesters et de polypropylène sont adaptés à cette fin);</i> ◇ Porter des chaussettes dont l'épaisseur est adaptée aux bottes de travail; ◇ Éviter la transpiration excessive, gardez les vêtements secs et changez-les lorsqu'ils sont trempés; ◇ Garder les vêtements propres <i>(la saleté remplit les cellules d'air contenues dans les fibres et annule leur pouvoir d'isolement);</i> </div> <div style="flex: 0.5; text-align: center;">  </div> </div>	<p>Informer les employés afin de les aider à reconnaître et à prévenir les problèmes de santé liés à l'exposition au froid</p>	<p>Dès l'embauche</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Si on constate que les travailleurs ne respectent pas les procédures</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Avant de débiter les travaux</p>	
	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Prendre des repas équilibrés et un apport suffisant de liquides pour permettre au corps de conserver sa chaleur en plus de prévenir la déshydratation : <ul style="list-style-type: none"> ◇ Manger convenablement et souvent <i>(il faut plus d'énergie pour travailler au froid qu'à la chaleur);</i> ◇ Boire souvent, surtout lorsqu'on doit faire un travail physiquement exigeant <i>(pour se réchauffer, il est recommandé de boire des breuvages chauds ou de manger de la soupe);</i> ◇ Éviter de prendre des boissons alcoolisées; <input type="checkbox"/> Contrôler la durée des tâches et de l'exposition; <input type="checkbox"/> Prendre des pauses supplémentaires selon la durée de l'exposition; <input type="checkbox"/> Se réchauffer dans des abris aux besoins. 			

Travail effectué près d'une ligne électrique aérienne

Risques	Mesures de prévention	Modes de contrôle	Fréquences	Responsable(s)
<p>Électrisation</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Électrocution</p>	<p><u>Planification du chantier :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Planifier les travaux à exécuter : <ul style="list-style-type: none"> ◇ Prioriser la mise hors tension de la ligne électrique (<i>lorsque possible</i>); ◇ Lister les équipements, les outils, les matériaux et les véhicules qui seront utilisés (<i>identifier ceux qui sont conducteurs d'électricité</i>); ◇ Établir et marquer des périmètres de sécurité (<i>les zones interdites aux travailleurs ou aux véhicules doivent être clairement visibles</i>); ◇ Déterminer les chemins à emprunter pour le déplacement des équipements pouvant entrer en contact avec une ligne électrique (<i>échelle, échafaudage, plateforme élévatrice, etc.</i>); ◇ Limiter l'accès aux travailleurs formés sur les dangers d'origine électrique. <p><u>Distances d'approche :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Respecter en tout temps les distances d'approche minimale des lignes électriques : <ul style="list-style-type: none"> ◇ moins de 125 000 volts - 3 mètres ◇ 125 000 à 250 000 volts - 5 mètres ◇ 250 000 à 550 000 volts - 8 mètres ◇ plus de 550 000 volts - 12 mètres <input type="checkbox"/> Se montrer vigilant lors de la manipulation d'éléments conducteurs non isolés de grande longueur (<i>ex : échelle métallique</i>); <input type="checkbox"/> Contact l'exploitant du réseau électrique (<i>généralement Hydro Québec</i>) en cas de travaux effectués à moins de 3 mètres d'un conducteur électrique de basse ou moyenne tension : <ul style="list-style-type: none"> ◇ Inspecter le chantier avec un représentant de l'exploitant du réseau électrique (<i>il est aussi possible de demander la présence d'un inspecteur de la CSST</i>); ◇ Déterminer par convention les mesures de prévention à installer et les méthodes de travail à respecter; ◇ Transmettre à la CSST une copie du procédé de travail avant le début des travaux; ◇ Respecter les moyens mis en place lors de la réalisation des travaux. 	<div style="text-align: center;">  </div> <p>Formation / information des travailleurs sur les distances d'approche minimales et sur les procédures de travail</p> <hr/> <p>Contrôle du respect des consignes de sécurité sur le chantier</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Vérification visuelle des équipements</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Inspection des équipements</p>	<p>Dès l'embauche</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Annuelle (information)</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Lors de changement de poste exposant les travailleurs à ce type de risque</p> <hr/> <p>Lors de chaque chantier</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>À la prise de poste (vérification des équipements)</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Mensuelle (inspection des équipements)</p>	

Travail effectué près d'une ligne électrique aérienne

Utilisation d'équipement déployable :

- Apposer** sur l'équipement un **écriteau visible** par le **conducteur** comportant l'**avertissement** : DANGER – N'APPROCHEZ PAS DES LIGNES ÉLECTRIQUES (ex. : foreuse, rétrocaveuse, pelle mécanique, grue, camion à benne basculante, bras de pompe à béton, camion de livraison à bras articulé);
- Munir** l'équipement d'un **dispositif limiteur de portée**;
- S'assurer** que ce **dispositif** possède deux **fonctions** :
 - ◇ **Avertir** le **conducteur** ou **bloquer** les **manœuvres** lorsqu'une **distance d'approche minimale** n'est **pas respectée**;
 - ◇ **Bloquer** les **manœuvres** de l'équipement en cas de **défaillance** de la fonction d'**avertissement** ou d'**arrêt automatique**;
- Programmer** le **dispositif** en tenant compte des **mouvements** de **montée**, de **descente** et de **rotation** de l'équipement **déployable**;
- Respecter** en tout temps les **signaux d'alarme** émis par le dispositif **limiteur de portée** (*ne jamais bloquer son fonctionnement*);
- Savoir** comment **réagir** en cas de **contact** entre l'équipement et une **ligne électrique** :
 - ◇ **Comprendre** que le **courant électrique** se dirige **vers le sol** en utilisant l'équipement comme **trajectoire** (*l'appareil et une zone au sol autour de celui-ci sont électrisés*);
 - ◇ **Demander** au **conducteur** de **demeurer** dans la **cabine** de conduite (*le potentiel de la cabine est le même que celui de la ligne électrique*);
 - ◇ **Demander** aux **autres travailleurs** de **ne pas toucher** l'appareil et **s'en éloigner** immédiatement (*un choc électrique est possible en raison de l'équipement ou du sol autour de celui-ci*);
 - ◇ **Contact**er l'**exploitant** du **réseau électrique** afin de **couper** le **courant** (*ne pas se déplacer à proximité de l'appareil avant que la zone ne soit plus électrisée*);
 - ◇ **Respecter** une **procédure d'urgence** si le **conducteur** doit **quitter** la **cabine** (ex. : *en cas d'incendie*) :
 - **Ne pas toucher simultanément** l'appareil et le **sol**;
 - **Sauter à pieds joints** le plus **loin** possible de l'**appareil** (*faire attention à ne pas perdre l'équilibre à la réception du saut*);
 - **S'éloigner** en faisant de **très petits pas** sans lever les pieds (*ceci permet d'éviter une trop grande différence de potentiel entre les deux jambes*).

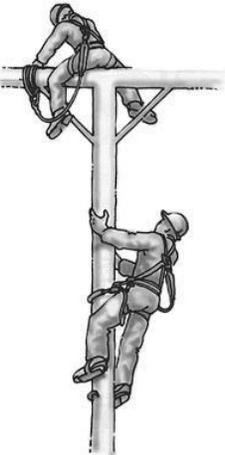
Travaux à moins de 30 mètres d'une ligne électrique de 250 000 volts et plus :

- Respecter** les **exigences** suivantes :
 - ◇ **Effectuer** le **plein d'essence** des équipements à l'**extérieur** de cette **zone**;
 - ◇ **Munir** les **équipements sur pneus** d'un **lien électrostatique** entre la **partie métallique** et le **sol**;
 - ◇ Effectuer une **mise à la terre** à **chaque 30 mètres** lors de l'**installation** ou de la **manipulation** d'une **conduite**, d'une **clôture** ou d'une **structure métallique hors terre**.

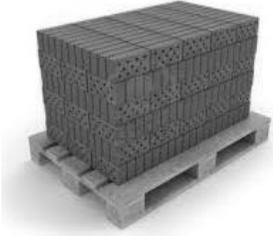
Ligne électrique supportée à chaque point de support autrement que par un seul poteau en bois :

- Obtenir** par **écrit** auprès de l'**exploitant** du **réseau électrique** la **tension** de cette **ligne**.

Travail en hauteur

Risques	Mesures de prévention	Modes de contrôle	Fréquences	Responsable(s)
<p>Blessures graves reliées aux chutes</p>	<p><u>Tout travailleur doit être protégé contre les chutes dans les cas suivants :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> S'il est exposé à une chute de plus de 3 m de sa position de travail; <input type="checkbox"/> S'il risque de tomber : <ul style="list-style-type: none"> ◇ Dans un liquide ou une substance dangereuse; ◇ Sur une pièce en mouvement; ◇ Sur un équipement ou des matériaux présentant un danger; ◇ D'une hauteur de 1,2 m ou plus lorsqu'il utilise une brouette ou un véhicule; <p><u>Déterminer la méthode de travail sécuritaire :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Modifier la position de travail du travailleur de manière à ce que celui-ci exécute son travail à partir du sol ou d'une autre surface où il n'y a aucun risque de chute; <input type="checkbox"/> Installer un garde-corps ou un système qui, en limitant les déplacements du travailleur, fait en sorte que celui-ci cesse d'être exposé à une chute; <ul style="list-style-type: none"> ◇ Le garde-corps peut être enlevé pendant les travaux s'il gêne leur exécution à condition de porter un harnais de sécurité; <input type="checkbox"/> Porter un harnais de sécurité conforme à la norme Harnais de sécurité CAN/CSA Z259.10-M90 (inspecter les composantes avant chaque utilisation); <ul style="list-style-type: none"> ◇ Avec un cordon d'assujettissement avec absorbeur d'énergie d'une longueur maximale de 2 mètres (<i>le point d'attache doit être ancré à un élément ayant une résistance à la rupture d'au moins 18 kN (4 045 lb) par personne raccordé ou respecter les normes en vigueur pour des stratégies alternatives (voir article 2.10.12 du Code de Sécurité pour les Travaux de Construction)</i>); ou ◇ Avec un enrouleur-dérouleur qui inclut un absorbeur d'énergie ou qui y est relié (<i>le point d'attache doit être ancré à un élément ayant une résistance à la rupture d'au moins 18 kN (4 045 lb) par personne raccordé</i>). <input type="checkbox"/> Utiliser un moyen ou un équipement de protection collectif; <input type="checkbox"/> Utiliser un autre moyen qui assure une sécurité équivalente au travailleur; <input type="checkbox"/> Délimiter l'aire de travail de manière à limiter l'accès aux personnels autorisés seulement. 	 <p>Formation / information des travailleurs exposés aux chutes en hauteur</p>	<p>Dès l'embauche</p> <ul style="list-style-type: none"> • Annuelle (information) • Lors de changement de poste exposant les travailleurs à ce type de risque • Information par le biais de l'affichage à des endroits stratégiques 	
			<p>Vérification/ inspection du respect des procédures établies</p>	<p>Lorsque des travaux sont effectués en hauteur</p> <ul style="list-style-type: none"> • Avant chaque utilisation des équipements (inspection)

Entreposage

Risques	Mesures de prévention	Modes de contrôle	Fréquences	Responsable(s)	
<p>Chutes de matériaux</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Obstruction de l'accès aux équipements de premiers soins, de lutte contre les incendies</p>	<p><u>Consignes générales :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Identifier les zones d'entrepôts permises ou interdites (ex : <i>peinture au sol</i>); <input type="checkbox"/> Empiler les objets de façon à ne pas entraver : <ul style="list-style-type: none"> ◇ la propagation de la lumière du jour ou artificielle, ◇ le fonctionnement des machines et autres installations, ◇ la circulation dans les passages, les allées, les escaliers, les ascenseurs, les portes et l'accès aux sorties de secours, ◇ l'accès aux panneaux électriques, ◇ l'accès aux équipements de premiers soins, d'urgence et de lutte contre les incendies; <input type="checkbox"/> S'assurer que la stabilité des pires ne soit pas compromise par leur hauteur; <input type="checkbox"/> Vérifier la résistance à la pression latérale des parois ou des cloisons des bâtiments avant d'appuyer des objets contre celles-ci; <input type="checkbox"/> Sécuriser l'entrepôt vertical (ex. : <i>tuyau debout retenu avec une chaîne</i>); <input type="checkbox"/> Utiliser un escabeau ou tout autre équipement approprié pour atteindre le matériel entreposé plus haut que la hauteur des épaules; <input type="checkbox"/> S'assurer que la distance entre le côté d'une ouverture dans un plancher ou dans un toit et la base d'une pile de matériaux soit supérieure à la hauteur de la pile (<i>sauf si un dispositif empêche la chute des matériaux</i>); <input type="checkbox"/> Ne pas utiliser les salles de repas ou les vestiaires comme lieu d'entrepôt. 		<p>Formation / information des travailleurs sur les procédures à suivre</p>	<p>Dès l'embauche</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Lorsque les travailleurs ne respectent pas les consignes</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Annuelle (rappel)</p>	
			<p>Vérification visuelle des lieux et des installations</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Inspection des lieux et des installations</p>	<p>Quotidienne (vérification)</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Mensuelle (inspection)</p>	

Entreposage

Mesures de prévention

Matériaux :

- S'assurer** que les **pires de bois de construction** soient :
 - ◇ **supportées** à une certaine **hauteur du sol**,
 - ◇ **faites de couches horizontales entrecroisées** et **légèrement inclinées**,
 - ◇ **stabilisées** à l'aide de **traverses** ou de **coins** si elles ont **plus de 1,2 m (4 pi) de hauteur**;
- Empiler** les **éléments de maçonnerie** :
 - ◇ sur des **madriers**, une **plate-forme** ou autre **base à niveau**,
 - ◇ par **rangées** sur toute l'**étendue des pires**,
 - ◇ de façon à ce que la **face des pires ne dépasse pas 1,8 m (6 pi) de hauteur**,
 - ◇ en **gradins** lorsque la **hauteur de l'empilage dépasse 1,8 m (6 pi)**,
 - ◇ en plaçant des **traverses de bois** entre les **rangées** afin d'**éviter** que la **pire ne s'écroule** lorsque sa **hauteur dépasse 1,8 m (6 pi)**,
 - ◇ en plaçant des **liens** au besoin pour **assurer la stabilité** de la **pire**;
- Entreposer** les **matériaux en sac** :
 - ◇ **empilés** en les **croisant** par **couches horizontales régulières** dont le **nombre est inférieur à 10** (*sauf si les sacs sont entreposés dans des réservoirs ou des enclos, les faces des pires ne s'appuyant pas sur les côtés de ces réservoirs ou enclos*);
 - ◇ de façon à ce que le **sommet** de la **pire** reste **horizontal**;
- Empiler** les **tuyaux** sur l'un des **dispositifs** suivants :
 - ◇ des **râteliers** ou des **étagères solides**,
 - ◇ des **tasseaux de bois** munis de **taquets d'arrêt** à leurs **extrémités**,
 - ◇ des **barres de métal** dont les **extrémités** sont **coudées** vers le **haut**;
- Empiler** les **tonneaux** ou les **barils**, les **tuyaux de grand diamètre**, les **rouleaux de papier** ou **tout autre objet de section circulaire** :
 - ◇ lorsqu'ils sont **pleins** : sur leur **fond**, en limitant la **hauteur des pires** et en plaçant **2 planches** disposées **côte à côte** entre les **rangées superposées**,
 - ◇ lorsqu'ils sont **vides** : sur leur **face latérale**, en faisant des **pires régulières, stables** et en **stabilisant** à l'aide de **cales** tous les **réipients** de la **rangée inférieure**.

Entreposage

Mesures de prévention

Produits contrôlés :

- Entreposer à part** tout **produit contrôlé** pouvant **causer** un **incendie**, une **explosion** ou pouvant **libérer** des **gaz inflammables** ou **toxiques** en cas de **mélange** avec d'**autres substances**;
- S'assurer** du **bon état** des **réipients** et des **canalisations**;
- Disposer** des **extincteurs** dans tout **bâtiment d'entrepasage** de **matériaux combustibles** ou de **liquides inflammables**;
- Nettoyer immédiatement** les **déversements** sur les **planchers** ou les **étagères** (*utiliser la méthode indiquée sur la fiche signalétique*);
- Limiter** à la **quantité nécessaire** pour **une journée** de **travail l'entrepasage**, dans un **bâtiment en construction**, de **liquides inflammables** et **combustibles** contenus dans des **bidons sécuritaires** (*sauf si l'entrepasage est effectué dans une chambre de résistance au feu d'au moins 2 heures et ventilée*);
- Stocker** les **bouteilles** de **gaz comprimé** de façon à les **protéger** contre les **chocs** ou les **chutes**;
- Entreposer** les **matières corrosives** :
 - ◇ à l'**écart** des **lieux** où les **risques d'incendie** sont **élevés**,
 - ◇ à l'**écart** des **matières comburantes**,
 - ◇ à l'**abri** des **rayons directs** du **soleil**,
 - ◇ dans des **endroits frais** et **bien ventilés**,
 - ◇ dans des **réipients** tenus **fermés**;
- Entreposer** les **matières toxiques** ou **dangereusement réactives** :
 - ◇ à l'**écart** des **lieux** où les **risques d'incendie** sont **élevés** et des **sources** de **chaleur**,
 - ◇ à l'**écart** des **matières comburantes**,
 - ◇ dans des **endroits frais** et **bien ventilés**.

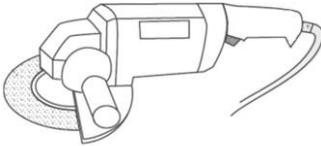
Entretien préventif

Mesures de prévention	Modes de contrôle	Fréquences	Responsable(s)
<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Maintenir les bâtiments et les équipements en bon état de fonctionnement et sécuritaires; <input type="checkbox"/> Identifier les bâtiments et les équipements faisant l'objet d'entretien préventif dans le programme d'entretien; <input type="checkbox"/> Le programme d'entretien préventif doit tenir compte : <ul style="list-style-type: none"> ◇ Des équipements et des outils; ◇ De la fréquence de l'entretien; ◇ Des révisions périodiques; ◇ Des entretiens correctifs; ◇ Des entretiens non planifiés; ◇ Du dépannage d'urgence; ◇ Des arrêts de production planifiés; <input type="checkbox"/> Un registre de suivi doit être complété lors de chaque entretien (date, nom du travailleur, interventions, suivi...) 	 <p>Formation / information des travailleurs responsables de l'entretien préventif</p>	<p>Dès l'embauche</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Lorsque des travailleurs ne respectent pas les consignes</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Lors de l'ajout de nouvelles tâches liées à l'entretien</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Par de l'affichage à des endroits stratégiques</p>	
<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Utiliser les fiches techniques de procédures pour définir la façon sécuritaire et efficace de faire l'entretien; <input type="checkbox"/> Lors d'entretien d'équipements, de machineries ou d'outils le cadenassage doit être effectué correctement le avant de débiter les travaux. 	<p>Vérification du respect des procédures visées par l'entretien préventif</p>	<p>Lorsque des opérations d'entretien sont en cours</p>	

Utilisation d'outils manuels

Risques	Mesures de prévention	Modes de contrôle	Fréquences	Responsable(s)
Blessures diverses • Électrisation • Électrocution	<p><u>Formation :</u></p> <p><input type="checkbox"/> S'assurer que les travailleurs ont reçu la formation nécessaire sur les outils utilisés.</p> <p><u>Équipements :</u></p> <p><input type="checkbox"/> Vérifier régulièrement le bon état des outils (<i>manches, poignées, affutage des outils tranchants, boîtiers des outils électriques, etc.</i>);</p> <p><input type="checkbox"/> Nettoyer fréquemment les fentes d'aération des outils électriques;</p> <p><input type="checkbox"/> S'assurer de la présence des gardes protecteurs pour les outils qui en sont munis;</p> <p><input type="checkbox"/> Utiliser des outils électriques comportant une fiche de mise à la terre ou une double isolation;</p> <p><input type="checkbox"/> Ne pas modifier un outil par soi-même et confier les réparations à une personne qualifiée.</p> <p><u>Méthodes de travail sécuritaires :</u></p> <p><input type="checkbox"/> Utiliser les outils aux fins pour lesquelles ils ont été conçus;</p> <p><input type="checkbox"/> Porter les équipements de protection individuels requis (<i>lunettes de sécurité, gants, protecteurs auditifs, appareil de protection respiratoire, etc.</i>);</p> <p><input type="checkbox"/> Maintenir les aires de travail dégagées et bien éclairées;</p> <p><input type="checkbox"/> Amener l'interrupteur en position arrêt avant de brancher un outil électrique;</p> <p><input type="checkbox"/> Débrancher les outils électriques avant d'installer leurs accessoires ou de procéder à leur ajustement;</p> <p><input type="checkbox"/> S'assurer que les rallonges électriques soient :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◇ d'un calibre du fil égal ou supérieur à celui du fil de l'outil, ◇ protégées lorsqu'elles passent au sol contre les risques d'être endommagées ou de causer une chute, ◇ suspendues à une hauteur d'au moins 2,4 mètres (<i>ou suffisante pour permettre un passage libre</i>); ◇ munies d'un troisième conducteur pour la mise à la terre (<i>à l'exception des rallonges réservées exclusivement à l'éclairage</i>); <p><input type="checkbox"/> Débrancher toute rallonge ou tout outil électrique non utilisé.</p>	 	Dès l'embauche <ul style="list-style-type: none"> • Lors de changements de poste <ul style="list-style-type: none"> • Lorsque les travailleurs ne respectent pas les consignes	
			<p>Formation / information des travailleurs sur les règles à respecter</p>	
		<p>Vérification du respect des consignes de sécurité</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Inspection visuelle des équipements et de la zone de travail</p>	Lors de l'utilisation (vérification) <ul style="list-style-type: none"> • À la prise de poste (inspection visuelle)	

Utilisation d'une meuleuse portative (buffer)

Risques	Mesures de prévention	Modes de contrôle	Fréquences	Responsable(s)
<p>Projection de débris</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Abrasion</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Contusion</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Fracture</p>	<p><u>Formation :</u></p> <p><input type="checkbox"/> S'assurer que tout travailleur utilisant ce type d'équipement a reçu la formation nécessaire.</p> <p><u>Équipements de protection individuels :</u></p> <p><input type="checkbox"/> Porter les équipements de protection individuels requis :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◇ lunettes de protection et écran facial, ◇ protecteurs auditifs, ◇ chaussures de sécurité, ◇ gants résistant aux coupures; <p><input type="checkbox"/> Porter des vêtements ajustés et attacher les cheveux longs.</p> <p><u>Équipements :</u></p> <p><input type="checkbox"/> S'assurer que la meuleuse est munie d'un garde protecteur lorsque le diamètre de la meule est supérieur à 50 mm (2 po);</p> <p><input type="checkbox"/> Ne jamais utiliser une meule fêlée, fissurée, ébréchée ou déséquilibrée;</p> <p><input type="checkbox"/> Vérifier régulièrement le bon état du fil d'alimentation électrique;</p> <p><input type="checkbox"/> Serrer les vis de fixation des meules de grande dimension avec une clé dynamométrique (<i>alterner le serrage des vis opposées diamétralement</i>).</p> <p><u>Méthodes de travail sécuritaires :</u></p> <p><input type="checkbox"/> Sélectionner un type de meuleuse adaptée au travail à réaliser (<i>légère pour les surfaces verticales, plus lourde pour les surfaces horizontales de façon à ne pas devoir presser l'outil pour effectuer le travail</i>);</p> <p><input type="checkbox"/> Serrer adéquatement la meule (<i>la meule doit pouvoir glisser sur l'arbre sans avoir un jeu excessif</i>);</p> <p><input type="checkbox"/> Placer le fil d'alimentation électrique de façon à ce qu'il ne puisse pas être endommagé ou causer une chute;</p> <p style="text-align: center;"><i>Suite à la page suivante</i></p>	 <p>Formation / information des travailleurs sur les procédures à suivre</p>	<p>Dès l'embauche</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Lors de changements de poste</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Lorsque les travailleurs ne respectent pas les consignes</p>	
		<p>Vérification du respect des consignes de sécurité</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Inspection visuelle des meules</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Inspection de la meuleuse</p>	<p>Lors des opérations (vérification)</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Avant chaque utilisation (inspection des meules)</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Mensuelle (inspection)</p>	

Utilisation d'une meuleuse portative (buffer)

Mesures de prévention

- Éclairer** adéquatement la **zone de travail**;
- S'assurer** de la **stabilité** de la **pièce à meuler** (*utiliser des accessoires de serrage dès que nécessaire*);
- Tenir l'outil à deux mains** pendant le **meulage**;
- Adopter** une **position** de travail **stable**;
- Ne pas fixer** la **meuleuse** dans un **étau** pour **meuler** des **objets tenus** à la **main**;
- Ne jamais dépasser** la **vitesse maximale** de **rotation** indiquée sur la **meule** par son **fabricant**;
- Remplacer** une **meule** présentant une **usure réduisant** son **efficacité** (*ne pas compenser en poussant sur l'outil*);
- Ne pas meuler** à l'aide d'un **liquide** de **refroidissement**;
- Enlever** toute **matière inflammable** pouvant être **atteinte** par les **étincelles** produites lors du **meulage**;
- Éloigner** ou **protéger** les **postes de travail** exposés aux **étincelles** ou aux **projections** de **débris**;
- Aspirer** à la **source** les **poussières émises** lorsque la **surface à meuler** contient des **substances nocives** (*porter un appareil de protection respiratoire s'il est impossible d'éliminer le danger*);
- Cesser** les **opérations en cas de vibrations** ou de **bruit inhabituels**;
- Arrêter** la **meuleuse** dès que le **meulage** est **terminé**;
- Attendre** la **fin** de la **rotation** de la **meule** avant de **poser l'outil**;
- Débrancher** la **meuleuse** avant d'**installer** ou de **changer** la **meule**.

Entreposage des meules :

- Entreposer** les **meules** :
 - ◇ selon les **recommandations** du **fabricant**,
 - ◇ dans un **tiroir** ou une **armoie** à l'**abri** des **chocs**,
 - ◇ au **sec** et à l'**abri** de **variations** importantes de **températures**.

Utilisation d'air comprimé et d'outils pneumatiques

Risques	Mesures de prévention	Modes de contrôle	Fréquences	Responsable(s)
<ul style="list-style-type: none"> • Projections • Perforations • Lacérations • Surdit� • Incendie ou explosion 	<p><u>Formation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> S'assurer que tout travailleur utilisant ce type d'�quipement a re�u la formation n�cessaire. <p><u>�quipements (compresseur) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> S'assurer que le compresseur est muni : <ul style="list-style-type: none"> � d'une valve de s�curit� � d'un indicateur de pression; � d'un dispositif de purge; � d'un garde protecteur sur les pi�ces mobiles; � d'un r�gulateur de pression (<i>ajuster la pression selon l'outil utilis� et les recommandations du fabricant</i>); <input type="checkbox"/> Ne pas installer un compresseur dans un local contenant des mat�riaux ou des vapeurs inflammables (<i>� moins que l'appareil soit con�u � cette fin</i>); <input type="checkbox"/> Installer le compresseur dans un endroit suffisamment ventil�; <input type="checkbox"/> Positionner le compresseur sur une surface stable et plane; <input type="checkbox"/> Ne pas poser d'objets sur le compresseur. <p><u>�quipements (tuyauterie) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Utiliser des boyaux poss�dant une r�sistance �quivalente � 150% de la pression maximale utilis�e (<i>ex : 1 035 kPa (150lb/po²) pour 690 kPa (100 lb/po²)</i>); <input type="checkbox"/> S�lectionner des boyaux qui sont con�us pour r�sister aux abrasions, aux coupures, � l'�crasement et aux bris dus � la flexion constante; <input type="checkbox"/> S'assurer que les raccords de sections de tuyauterie flexible sont munis d'un des dispositifs suivants : <ul style="list-style-type: none"> � collets situ�s de part et d'autre de l'accouplement et reli�s ensemble par un lien de retenue, � dispositif d'autoverrouillage, � accouplement muni d'un dispositif de blocage; <input type="checkbox"/> Prot�ger les tuyaux flexibles : <ul style="list-style-type: none"> � au sol : prot�g�s de fa�on � ne pas �tre endommag�s et fix�s de mani�re � �liminer tout risque de chute, � suspendus : � une hauteur suffisante pour assurer un libre passage, mais � au moins 2 m�tres. 	 <p>Formation / information des travailleurs sur les proc�dures � suivre</p>	<p>D�s l'embauche</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Lorsque les travailleurs ne respectent pas les consignes</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Annuelle (rappel)</p>	
		<p>V�rification du respect des consignes de s�curit�</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>V�rification visuelle des �quipements et de la zone de travail</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Inspection du compresseur et des �quipements</p>	<p>Lors de l'utilisation (v�rification)</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>� la prise de poste (v�rification)</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Mensuelle (inspection)</p>	

Utilisation d'air comprimé et d'outils pneumatiques

Mesures de prévention

Équipements (outils) :

- Sélectionner** des **outils adaptés** aux **travaux** à réaliser (*ils doivent être utilisés aux seules fins pour lesquelles ils ont été conçus*);
- Utiliser** seulement des **outils** dont la **gâchette** est **conçue** de façon à **fermer automatiquement** la **soupape d'admission** de l'**air comprimé** lorsque l'**opérateur** la **relâche**.

Équipements de protection individuels :

- Porter** les **équipements** de **protection individuels** requis : **chaussures** de **sécurité**, **lunettes** de **protection**, **gants**, **protecteurs auditifs** et **appareil** de **protection respiratoire** en cas de **projection** de **poussières**;
- Porter** des **vêtements ajustés**, **attacher** les **cheveux longs** et **ne pas porter** de **bijoux**.

Méthodes de travail sécuritaires :

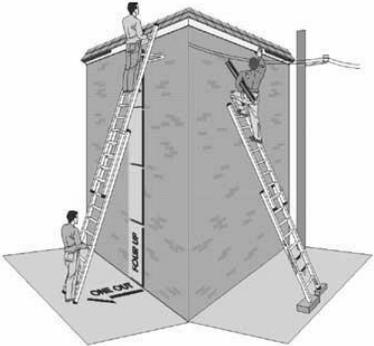
- Interdire** l'**utilisation** d'**air comprimé** pour **se nettoyer** ou **nettoyer** ses **vêtements**;
- Inspecter visuellement** les **boyaux** et les **outils** avant de les **utiliser**;
- S'assurer** que toutes les **connexions** **s'emboîtent correctement** et sont **dotées** d'un dispositif de **fixation mécanique** (ex : *chaîne, fil métallique ou dispositif de blocage*);
- Purger** la **canalisation** d'**air** avant de **raccorder** l'**outil** (*tenir le boyau à l'écart d'autres travailleurs et laisser un jet d'air s'échapper*);
- Vérifier** le **réglage** de la **pression** d'**air** avant de **raccorder** l'**outil** (*ne pas faire fonctionner l'outil au-delà de la pression nominale*);
- Ne pas pointer** l'**outil** dans **sa direction** ou en **direction** d'un **autre travailleur**;
- Ne pas transporter** les **outils** en les tenant **par le boyau**;
- Ne pas garder** le **doigt** sur la **détente** lors des **déplacements**;
- Adopter** une **posture** de **travail** permettant une **prise solide** de l'**outil** et un **bon équilibre**;
- Éviter** de trop **solliciter** les **muscles** du **dos** et de **s'étirer**;
- Éviter** de **générer** des **poussières inflammables** pouvant **rester** en **suspension** dans l'**air** (*lorsqu'il n'y a pas d'autres méthode de travail que l'utilisation d'air comprimé, s'assurer qu'aucune source potentielle d'ignition ne se trouve dans l'aire de travail*);
- Se servir** de l'**air comprimé** pour **effectuer** du **nettoyage** seulement lorsqu'il n'y a **pas d'autre méthode possible** et en **respectant** les **conditions suivantes** :
 - ◇ **utiliser** le **moins de pression possible** et maintenir la **pression maximale** de sortie à **moins de 200 kPa** (29 lb/po²),
 - ◇ **installer** un **dispositif** de **protection** afin d'**empêcher** la **projection** de **particules** en **direction** de l'**opérateur**;
 - ◇ **protéger** les **autres travailleurs** au moyen d'**écrans protecteurs** dès qu'il y a un **risque** de **projection** de **particules**;
- Stopper** l'**alimentation** en **air** lorsque les **outils** ne sont **pas utilisés** et pour leur **nettoyage** ou leur **réparation** (*s'assurer que l'air est entièrement purgé en appuyant sur la détente de l'outil*);
- Couper** l'**alimentation** en **air** et amener le **compresseur** à **énergie zéro** avant de **procéder** aux **activités** de **réglage** ou de **maintenance**.

Entretien :

- Nettoyer** régulièrement les **dépôts** sur l'**extérieur** du **compresseur** au moyen d'un **produit non inflammable**;
- Respecter** le programme d'**entretien préventif** établi par le **fabricant** du **compresseur** (*filtre à air, soupape de sécurité, purge du collecteur d'humidité, etc.*);
- Ne jamais modifier** un **équipement** sans **autorisation écrite** du **fabricant**;
- S'assurer** que tout **changement** de **pièce** garantisse une **sécurité équivalente** à l'**état neuf**.



Utilisation d'une échelle ou d'un escabeau

Risques	Mesures de prévention	Modes de contrôle	Fréquences	Responsable(s)
<p>Chutes</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Glissade</p>	<p><u>Consignes générales :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> S'assurer que tout travailleur qui utilise une échelle ou un escabeau a reçu toute l'information nécessaire pour l'utiliser en toute sécurité; <input type="checkbox"/> Utiliser seulement des échelles ou des escabeaux conformes à la norme <i>Échelles portatives, CAN3-Z11-M81</i>; <input type="checkbox"/> Éviter de monter sur une échelle ou un escabeau si les conditions climatiques rendent son utilisation dangereuse; <input type="checkbox"/> Respecter les distances d'approche minimale des fils électriques (<i>ne pas oublier que le métal est conducteur d'électricité</i>); <input type="checkbox"/> Remiser les échelles et les escabeaux à l'abri des intempéries, dans un endroit sec et ne jamais entreposer de matériaux sur ceux-ci.  <p><u>Choisir la bonne échelle ou le bon escabeau :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> S'assurer que la classe est choisie en fonction son utilisation et de sa résistance à la charge : <p><i>Classement du niveau de résistance :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◇ Classe 1 : Forte (<i>Bâtiment et industrie</i>); ◇ Classe 2 : Moyenne (<i>Commerce et usage agricole</i>); ◇ Classe 3 : Faible (<i>Usage domestique seulement</i>); <p><i>* La classe no.3 ne doit jamais être utilisée sur les lieux du travail;</i></p> <input type="checkbox"/> Choisir une échelle ou un escabeau d'une hauteur appropriée au travail à exécuter; <input type="checkbox"/> S'assurer de leur état avant chaque utilisation (<i>s'assurer que l'échelle ou l'escabeau ne présente pas de défauts structuraux ni de risques d'accident tels que des arêtes vives ou des ébarbures</i>); <input type="checkbox"/> S'assurer que l'échelle ou l'escabeau est propre, exempt de peinture fraîche, de boue, de neige, de graisse, de huile ou de toutes autres matières glissantes; <input type="checkbox"/> Éviter d'utiliser une échelle ou un escabeau endommagé, usé, ou qui présente des signes de corrosion (<i>éviter de faire des réparations temporaires pour des pièces endommagées ou manquantes</i>). 	<p>Formation / information des travailleurs sur les procédures à suivre</p>	<p>Dès l'embauche</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Lors de changement de poste</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Information par le biais de l'affichage à des endroits stratégiques</p>	
			<p>Vérification du respect des procédures établies</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Inspection de l'état et des lieux</p>	<p>Lors de l'utilisation</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Avant chaque utilisation (inspection)</p>

Utilisation d'une échelle

Mesures de prévention

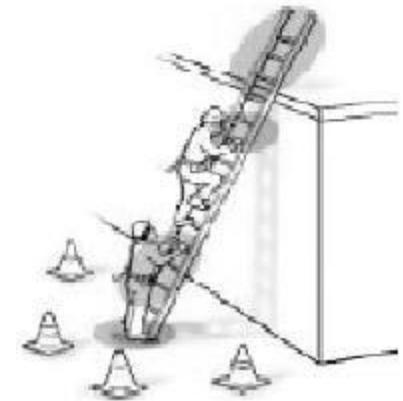
Positionner l'échelle de façon sécuritaire :

- Éviter de **placer** l'échelle **devant** une **porte** (lorsqu'il est impossible de faire autrement, identifier la zone à risque à l'aide de signaux de danger);
- Installer l'échelle le **plus près** possible du lieu de travail afin **d'éviter** tout **déplacement latéral**;
- Assujettir** la **base** avant de **déployer** l'échelle (éviter de l'installer lorsqu'elle est déjà déployée);
- S'assurer** qu'elle **repose** sur une **base solide, stable** et à **niveau** (ne jamais l'utiliser sur des surfaces glissantes, sur des boîtes, des bases instables ou sur un échafaud);
- Éviter de **l'allonger au-delà** de la **longueur prévue** et s'assurer qu'elle **prend appui**, au sommet, sur ses **deux montants**;
- Ajuster** l'échelle à un **angle d'inclinaison** d'environ 75° (la distance entre le pied de l'échelle et le plan vertical doit être d'environ un quart de sa hauteur);
- S'assurer** qu'elle est **dressée** de manière à **dépasser d'au moins 1 m (3 pi)** lorsqu'elle est **utilisée** pour **monter** sur un **toit** ou à un **autre niveau**;
- Demander** à une **deuxième personne** de **tenir** la **base** de l'échelle lorsque c'est possible.



Monter, descendre et travailler en toute sécurité :

- S'assurer** que les **dispositifs de verrouillage** sont bien **enclenchés avant** de **monter**;
- Faire face à l'échelle** et **utiliser** toujours les **deux mains** pour **monter** ou **descendre** (toujours avoir trois points d'appui);
- S'assurer** qu'elle est **utilisée** que par **une seule personne** à la **fois**;
- Éviter de **monter** sur le **troisième barreau** du **haut** ou **au-dessus** de ce dernier;
- Garder** le **corps** au **centre** des **montants** et éviter de **trop étendre** les **bras** de chaque côté de l'échelle (déplacer plutôt l'échelle selon les besoins);
- Éviter de tenter de **déplacer** l'échelle **lorsqu'on se tient** sur cette dernière;
- S'assurer** que tous les **travailleurs** sont **protégés** contre les **chutes** lorsque des **travaux** sont effectués à **3 mètres et plus** du sol;
- Éviter de **laisser** une échelle en place **sans surveillance**.



Utilisation d'un escabeau

Mesures de prévention

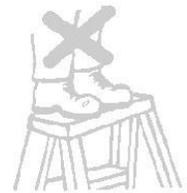
Positionner l'escabeau de façon sécuritaire :

- Éviter de se servir d'un escabeau comme support, plate-forme ou planche;
- Éviter de placer l'escabeau devant une porte (lorsqu'il est impossible de faire autrement, identifier la zone à risque à l'aide de signaux de danger);
- Installer l'escabeau le plus près possible du lieu de travail afin d'éviter tout déplacement latéral;
- S'assurer qu'il repose sur une base solide, stable et à niveau (ne jamais l'utiliser sur des surfaces glissantes, sur des boîtes, des bases instables ou sur un échafaud);
- S'assurer qu'il est entièrement ouvert, que les barres d'écartement sont solidement fixées et que la tablette à seau est bien positionnée;

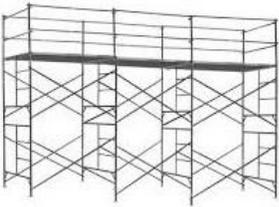


Monter, descendre et travailler en toute sécurité :

- S'assurer que les dispositifs de verrouillage sont bien enclenchés avant de monter;
- Faire face à l'escabeau et utiliser toujours les deux mains pour monter ou descendre (toujours avoir trois points d'appui);
- S'assurer qu'il est utilisé que par une seule personne à la fois;
- Éviter de monter sur la dernière marche et éviter de monter ou de s'asseoir sur le dessus de l'escabeau;
- Éviter de monter ou de s'asseoir sur la tablette à seau, les tirants ou la section arrière;
- Garder toujours les deux pieds sur les marches, ne jamais poser un pied sur une autre surface ou débarquer en hauteur;
- Garder le corps au centre des montants et éviter de trop étendre les bras de chaque côté de l'escabeau (déplacer plutôt l'escabeau selon les besoins);
- Éviter de tenter de déplacer l'escabeau lorsqu'on se tient sur ce dernier;
- S'assurer que tous les travailleurs sont protégés contre les chutes lorsque des travaux sont effectués à 3 mètres et plus du sol;
- Éviter de laisser un escabeau en place sans surveillance.



Utilisation d'un échafaudage

Risques	Mesures de prévention	Modes de contrôle	Fréquences	Responsable(s)	
Glissades • Chutes • Chutes d'objets • Effondrement	<p><u>Formation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> S'assurer que tout travailleur utilisant un échafaudage a reçu la formation nécessaire; <input type="checkbox"/> Vérifier si le montage et le démontage sont exécutés sous la surveillance d'une personne qualifiée. <p><u>Équipements :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> S'assurer en tout temps du bon état des échafaudages; <input type="checkbox"/> Vérifier si les parties métalliques ne présentent pas de défectuosités : <ul style="list-style-type: none"> ◇ traces de rouille ou de corrosion, ◇ déformations, action du froid et de la chaleur; <input type="checkbox"/> S'assurer que les composantes en bois soient conformes : <ul style="list-style-type: none"> ◇ en bois sain et exempts de défauts pouvant en diminuer la solidité, ◇ de qualité équivalente à celle de l'épinette de catégorie n° 1, ◇ sans peinture, ni revêtement opaque; <input type="checkbox"/> Utiliser des planchers d'une largeur minimale libre de 470 mm (18 ½ po); <input type="checkbox"/> Vérifier la conformité des planchers en madriers de bois d'œuvre : <ul style="list-style-type: none"> ◇ de dimensions d'au moins 38 mm X 235 mm et estampillés par un organisme accrédité par la Commission canadienne de normalisation du bois d'œuvre, ◇ d'une longueur telle qu'ils dépassent leurs supports d'au moins 150 mm et d'au plus 300 mm, ◇ disposés de telle sorte que la portée entre deux points d'appui n'excède pas 3 mètres s'ils sont estampillés CAN/CSA-S269.2-M87 et 2,1 m dans les autres cas; <input type="checkbox"/> Contrôler régulièrement le bon état des madriers en bois d'œuvre : <ul style="list-style-type: none"> ◇ fentes, séparation du bois, ◇ creux, déformations (<i>torsion, cambrure, voilement</i>), ◇ traces de pourriture, ◇ traits de scie ou autres dommages; <input type="checkbox"/> S'assurer que les madriers manufacturés soient conformes à la norme Échafaudage CAN/CSA-S269.2-M87 (<i>bois lamellé, collé, cloué, en aluminium, etc.</i>); <input type="checkbox"/> Inspecter régulièrement les madriers manufacturés (<i>décollements, fentes, déformations, traces de pourriture, traits de scie ou autres dommages</i>); <input type="checkbox"/> Installer les planchers de façon à ce qu'ils ne puissent ni basculer, ni glisser (<i>les fixer lorsque nécessaire</i>); <input type="checkbox"/> S'assurer que les échafaudages ont des moyens d'accès sûrs et sans encombre (<i>échelle ou escalier</i>). 		<p>Formation / information des travailleurs sur les procédures à suivre et sur les matériaux à utiliser</p>	Dès l'embauche • Rappel avant de débiter les travaux • Lors du non-respect des consignes de sécurité	
			<p>Vérification du respect des procédures établies</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Inspection visuelle des équipements</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Inspection complète des composantes</p>	Lors des travaux (vérification) • Avant chaque utilisation (inspection visuelle) • Mensuelle (inspection complète)	

Échafaudage

Mesures de prévention

Méthodes de travail sécuritaires :

- Délimiter** une **zone de travail** à l'aide de **signaux de danger** et en **limiter l'accès** aux **personnes et véhicules autorisés**;
- Respecter les distances d'approche minimale des lignes électriques** (3 mètres si la tension est inférieure à 125 kV, 5 mètres si la tension est de 125 à 250 kV, 8 mètres si la tension est de 250 à 550 kV, 12 mètres si la tension est supérieure à 550 kV);
- Installer l'échafaudage** de façon **complète** et le **contreventer** selon les **instructions** du **fabricant**;
- Ne pas utiliser ni laisser sans surveillance un échafaudage en cours de montage ou de démontage** dans un **état** où il peut être **dangereux**;
- S'assurer** que tous les **dispositifs de verrouillage** sont **en place** (*utiliser seulement des dispositifs autorisés par le fabricant*);
- Positionner l'échafaudage** sur une **surface stable** et suffisamment **résistante** (*tenir compte du poids de l'échafaudage, des travailleurs, des outils et des matériaux*);
- Ériger la rangée intérieure des montants** aussi **près** que possible du **bâtiment** ou de la **structure**;
- S'assurer** que le **plancher** est **éloigné d'au plus 350 mm** de la **construction** (*si la distance est supérieure à 350 mm, installer un garde-corps ou porter un dispositif anti-chutes*);
- Clouer les plaques de base** sur des **madriers au sol d'au moins 50 mm X 250 mm** (*2 po X 10 po*);
- S'assurer** de l'**aplomb** de l'**échafaudage** au moyen de **vérins à vis**;
- Ne pas utiliser des rebuts de construction** pour **égaliser le sol**;
- Stabiliser l'échafaudage** lorsque sa **hauteur dépasse trois fois** la plus **petite dimension** de sa **base** :
 - ◇ à l'aide de **béquilles** ou de **stabilisateurs**,
 - ◇ en le **fixant** à une **structure** suffisamment **solide**;
- S'assurer** que tous les **travailleurs** sont **protégés** contre les **chutes** lors du **montage** ou du **démontage** d'un **échafaudage** (*ex : barre d'assurance horizontale*);
- Ne jamais dépasser la charge maximale** que l'**échafaudage** peut **supporter** (*seuls les planchers constitués d'une double épaisseur de madriers peuvent supporter des matériaux empilés, en plus des travailleurs et de leurs outils*);
- Travailler** seulement sur des **sections entièrement assemblées** et **conformes**;
- Ne jamais travailler sur un seul madrier**;
- Ne pas travailler en dessous** des **sections** encore **occupées** (*à moins qu'une protection contre les chutes d'objets soit installée au-dessus des travailleurs*);
- Ne pas monter** sur un **échafaudage** pendant une **tempête**, lors de **vents violents** ou d'**autres conditions météorologiques** pouvant **causer un danger**;
- Nettoyer la plate-forme** lorsque celle-ci est **recouverte** de **matières glissantes** (*glace, neige, verglas, résidus, etc.*);
- S'assurer** que tous les **travailleurs** sont **protégés** contre les **chutes** lorsque des **travaux** sont effectués à **3 mètres et plus** du **sol**;
- Porter un harnais de sécurité** relié à un **point d'ancrage** lorsque les **garde-corps** sont **enlevés**;
- Entreposer les échafaudages** de façon à ce qu'ils **ne subissent pas** de **dommages**.

Utilisation d'une scie à béton

Risques	Mesures de prévention	Modes de contrôle	Fréquences	Responsable(s)	
<p>Coupures</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Mutilation</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Projections de particules dans les yeux</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Contamination des voies respiratoires (poussières de silice cristalline)</p>	<p><i>Formation :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> S'assurer que tout travailleur utilisant ce type d'équipement a reçu la formation nécessaire. <p><i>Équipements :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Vérifier fréquemment le disque à découper et le remplacer immédiatement s'il est fissuré ou bombé; <input type="checkbox"/> Privilégier une scie avec apport d'eau afin de réduire l'empoussièrément. <p><i>Équipements de protection individuels :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Porter des vêtements bien ajustés, des chaussures de sécurité, un casque de sécurité, des lunettes de protection et des gants de travail; <input type="checkbox"/> Porter un masque de protection contre la poussière (<i>P-100, N-95 ou l'équivalent</i>). <p><i>Méthodes de travail sécuritaires :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Examiner l'aire de travail et identifier les conduites, les câbles électriques ou tout autre obstacle; <input type="checkbox"/> S'assurer d'avoir une ventilation suffisante pour l'exécution des travaux (installer un dispositif de ventilation dans les espaces restreints); <input type="checkbox"/> Éviter de démarrer le moteur dans un local fermé; <input type="checkbox"/> S'assurer que la pièce à couper est supportée de façon adéquate afin d'éviter les rebonds dus aux coincements du disque; <input type="checkbox"/> Utiliser les deux mains pour manier la scie (une sur la poignée avec la gâchette et l'autre sur la poignée avant); <input type="checkbox"/> Éviter d'utiliser la partie avant du disque pour initier la coupe; <input type="checkbox"/> Se positionner de façon à n'avoir aucune partie du corps dans le prolongement du plan de coupe du disque; <input type="checkbox"/> S'assurer que le garde protecteur dirige le jet de particules dans le sens opposé à l'opérateur et interdire à toute personne de s'approcher; <input type="checkbox"/> Ne pas changer de direction au cours de la coupe; <input type="checkbox"/> Ne pas exercer une pression latérale sur le disque; <input type="checkbox"/> Arrêter la scie en cas de bruit inhabituel; <input type="checkbox"/> Transporter l'outil par la poignée, le disque à découper orienté vers l'arrière et le silencieux très chaud du côté opposé au corps. <p><i>Plein de carburant :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Ne pas faire le plein lorsque le moteur est en marche ou très chaud; <input type="checkbox"/> Interdire de fumer lors de la manipulation de carburant; <input type="checkbox"/> Redémarrer la scie à au moins 3m du lieu où le plein a été fait. 		<p>Formation / information des travailleurs sur les procédures à suivre</p>	<p>Dès l'embauche</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Début de saison</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Si on constate que les travailleurs ne respectent pas les procédures</p>	

Utilisation d'un pistolet de scellement à basse vitesse

Risques	Mesures de prévention	Modes de contrôle	Fréquences	Responsable(s)
<p>Tirs de projectiles</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Projection de débris de matériaux</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Blessures aux yeux</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Surdit�</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Incendies, explosions</p>	<p><i>Formation obligatoire :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> S'assurer que tout travailleur utilisant ce type d'�quipement : <ul style="list-style-type: none"> ◇ est �g� d'au moins 18 ans; ◇ a re�u la formation et d�tient le certificat d'op�rateur de pistolet de scellement � basse vitesse. <p><i>� savoir avant d'utiliser le pistolet :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Interdire l'utilisation de pistolet � haute vitesse; <input type="checkbox"/> V�rifier le pistolet avant sa premi�re utilisation quotidienne; <input type="checkbox"/> Contr�ler le bon fonctionnement des dispositifs de s�curit�; <input type="checkbox"/> Interdire l'utilisation du pistolet lorsqu'une partie ou un accessoire sont endommag�s; <input type="checkbox"/> S'assurer que la puissance des charges explosives ne soit pas sup�rieure � la puissance maximale autoris�e par le fabricant; <input type="checkbox"/> S'assurer que les attaches et les accessoires sont d'un type identique � ceux recommand�s par le fabricant; <input type="checkbox"/> Porter les �quipements de protection individuelle requis (<i>lunettes de s�curit� et protection auditive</i>); <p><i>M�thodes de travail s�curitaires :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Charger le pistolet seulement lorsqu'on est pr�t � s'en servir; <input type="checkbox"/> �viter de se d�placer avec un pistolet charg� (<i>sinon, le canon doit �tre tenu vers le bas et �loign� du corps</i>); <input type="checkbox"/> S'assurer qu'aucune autre personne ne se trouve dans la zone de tir; <input type="checkbox"/> Placer le pistolet dans une position stable; <input type="checkbox"/> Positionner le canon perpendiculaire � la surface de tir; <input type="checkbox"/> Ne jamais diriger le canon vers soi ou une autre personne; <input type="checkbox"/> Ne jamais laisser un pistolet charg� sans surveillance; <input type="checkbox"/> Interdire l'utilisation du pistolet dans un lieu o� la concentration de vapeurs, de gaz ou de poussi�res inflammables a atteint la limite inf�rieure d'explosivit�. 	 <p>Formation / information des travailleurs sur les mesures de pr�vention � respecter</p>	<p>D�s l'embauche</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Lorsque les travailleurs ne respectent pas les proc�dures �tablies</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Information des proc�dures d'utilisation</p>	
			<p>V�rification du respect des consignes de s�curit�</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>V�rification visuelle des �quipements et de la zone de travail</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Inspection de l'appareil</p>	<p>Lors de l'utilisation (v�rification)</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Avant la premi�re utilisation de la journ�e (inspection visuelle)</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Selon les directives du fabricant (inspection compl�te)</p>

Utilisation d'un pistolet de scellement à basse vitesse

Mesures de prévention

Procédure en cas d'incident de tir ou de tir raté :

- Maintenir** le pistolet dans sa **position** pendant au moins **15 secondes après** le tir;
- Décharger** le pistolet en s'assurant que le **canon** :
 - ◇ n'est **pas dirigé** vers **soi** ou une **autre personne**;
 - ◇ est **tenu obliquement** vers le **bas**;
 - ◇ est **éloigné** le plus possible du **corps** de l'**opérateur**.



À la fin des opérations :

- Décharger** le pistolet **immédiatement** après l'opération;
- Nettoyer** les **différentes parties** du pistolet;
- Placer le pistolet** dans le **coffret** conçu à cette fin et contenant :
 - ◇ une copie des **instructions** du **fabricant** pour l'**utilisation** et l'**entretien** du pistolet;
 - ◇ les **accessoires** et **outils** nécessaires à l'**entretien** du pistolet sur les lieux de travail;
 - ◇ un **registre** des **inspections** et des **réparations** effectuées;
- Garder** ce **coffret** dans un **endroit sous clé** ou **inaccessible** aux **personnes non autorisées**;
- Ne jamais modifier** le pistolet (*seul le fabricant peut y apporter des modifications*).

Usages interdits :

- Ne jamais utiliser** le pistolet pour **enfoncer des attaches** dans :
 - ◇ une **pièce présentant** une **section circulaire** ou **arrondie** (*sauf si le pistolet est muni d'un protecteur adapté à ce genre de travail*);
 - ◇ des **carreaux de plâtre**, des **briques creuses** ou des **ardoises**;
 - ◇ de la **fonte**, du **marbre**, du **granit**, du **revêtement vitrifié** ou d'**autres matériaux durs et cassants**;
 - ◇ de l'**acier** ou des **alliages** dont la **dureté** est **plus grande que** celle de l'**attache** utilisée;
 - ◇ des **matériaux durs préalablement percés** (*sauf si le pistolet est muni d'un dispositif pouvant retenir les attaches*);
 - ◇ des **briques de coin** ou des **joints de mortier verticaux**;
 - ◇ de l'**acier** lorsque :
 - l'**épaisseur** est **inférieure à 4,83 mm**;
 - le **point d'enfoncement** des attaches est situé à **moins de 50 mm** d'une **soudure**;
 - le **point d'enfoncement** des attaches est situé à **moins de 13 mm** d'une **arête**;
 - ◇ des **attaches** dont le **diamètre** du **fût** est **égal** ou **inférieur à 4,83 mm** dans le **béton** lorsque :
 - l'**épaisseur** du béton est **inférieure à 65 mm** ou est **égale à 3 fois** la **pénétration** du **fût**;
 - le **point d'enfoncement** des attaches est situé à **moins de 50 mm** d'une **arête non supportée**;
 - Le **point d'enfoncement** des attaches est situé à **moins de 75 mm** d'une **autre attache** qui **s'est brisée**.



Utilisation d'appareils de chauffage temporaire

Risques	Mesures de prévention	Modes de contrôle	Fréquences	Responsable(s)
Incendies	<p><u>Utilisation sécuritaire :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Choisir les équipements en tenant compte des risques qu'ils représentent; <input type="checkbox"/> Éviter d'utiliser des appareils de chauffage à l'essence ou au naphte; <input type="checkbox"/> S'assurer que l'installation et le fonctionnement ne présentent aucun danger; <input type="checkbox"/> S'assurer que les appareils sont situés, protégés et utilisés de façon à éliminer les risques d'incendie; <input type="checkbox"/> Veiller à ce qu'il soit protégé contre tout dommage ou danger de renversement; <input type="checkbox"/> S'assurer d'un volume d'air suffisant lorsque l'appareil est utilisé dans un espace restreint; 	 <p>Informé les travailleurs des procédures à suivre</p>	<p>Avant le début des chantiers</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Lorsque les travailleurs ne respectent pas les consignes</p>	
	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> S'assurer que les conduites de distribution d'air chaud et de reprise d'air sont faites d'un matériau incombustible; <input type="checkbox"/> Éviter les rejets de gaz dans le milieu de travail ; <input type="checkbox"/> S'assurer que tout radiateur, appareil ou équipement alimenté au gaz naturel soit conforme à la norme Code d'installation du gaz naturel CAN/CGA B.149.1-M91, s'il est alimenté au gaz naturel, et Code d'installation du propane CAN/CGA B.149.2-M91, s'il est alimenté au gaz propane. 			

Utilisation d'une scie à onglets

Risques	Mesures de prévention	Modes de contrôle	Fréquences	Responsable(s)
<p>Coupures</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Amputations</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Projections de particules</p>	<p><u>Formation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> S'assurer que tout travailleur utilisant de type d'équipement a reçu la formation nécessaire. <p><u>Équipements :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> S'assurer de la présence et du bon fonctionnement d'un garde de protection d'accès à la lame; <input type="checkbox"/> Fixer fermement la scie à un établi ou à un autre support rigide; <input type="checkbox"/> Installer la scie à la hauteur de la taille; <input type="checkbox"/> Vérifier si la lame est bien serrée, propre et aiguisée; <input type="checkbox"/> Sélectionner une lame appropriée au travail à effectuer; <input type="checkbox"/> Prévoir des points d'appui supplémentaires pour couper de longues pièces. <p><u>Équipements de protection individuels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Porter des lunettes de sécurité, des chaussures de protection et des protecteurs auditifs; <input type="checkbox"/> Porter des vêtements de travail ajustés, attacher les cheveux longs et ne pas avoir de bijoux. <p><u>Méthodes de travail sécuritaires :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Amener le commutateur de la scie en position d'arrêt avant de la brancher; <input type="checkbox"/> S'assurer que la zone de travail est propre, bien dégagée et bien éclairée; <input type="checkbox"/> Conserver une main sur la poignée et le commutateur de mise en marche et utiliser l'autre pour maintenir la pièce de bois contre la butée; <input type="checkbox"/> S'assurer que la main qui manipule la pièce à couper n'est jamais dans l'axe de coupe; <input type="checkbox"/> Ne pas couper de petites pièces qui obligent l'opérateur à approcher la main à moins de 15 cm de la lame; <input type="checkbox"/> Attendre que le moteur ait atteint son plein régime avant de couper la pièce; <input type="checkbox"/> Ne pas approcher de la lame avec des gants ou un chiffon; <input type="checkbox"/> Retourner le bloc moteur-lame à sa position initiale après chaque coupe; <input type="checkbox"/> Amener la scie à énergie zéro avant d'effectuer des tâches de nettoyage, de maintenance, de changement de lame ou de réparation. 	 <p>Formation / information des travailleurs sur les procédures à suivre</p>	<p>Dès l'embauche</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Lors de changements de poste</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Lorsque les travailleurs ne respectent pas les consignes</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Annuelle (rappel)</p>	
			<p>Vérification du respect des consignes de sécurité</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Vérification visuelle des équipements et de la zone de travail</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Inspection de l'appareil</p>	<p>Lors de l'utilisation (vérification)</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>À la prise de poste (vérification visuelle)</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Mensuelle (inspection)</p>

Utilisation d'une scie circulaire

Risques	Mesures de prévention	Modes de contrôle	Fréquences	Responsable(s)
<p>Lacérations</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Projection de débris</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Entraînement</p>	<p><u>Formation :</u></p> <p><input type="checkbox"/> S'assurer que tout travailleur utilisant ce type d'équipement a reçu la formation nécessaire.</p> <p><u>Équipements de protection individuels :</u></p> <p><input type="checkbox"/> Porter des vêtements ajustés et attacher les cheveux longs;</p> <p><input type="checkbox"/> Porter les équipements de protection individuels requis :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◇ lunettes de protection et écran facial, ◇ protecteurs auditifs, ◇ chaussures de sécurité, ◇ masque protecteur contre la poussière lors d'exposition à des poussières nocives ou nuisibles. <p><u>Équipements :</u></p> <p><input type="checkbox"/> S'assurer que le protège-lame rétractable pivote librement, qu'il entoure les dents de la scie et qu'il couvre la partie inutilisée de la lame pendant la coupe;</p> <p><input type="checkbox"/> S'assurer du retour automatique du protecteur;</p> <p><input type="checkbox"/> Vérifier si la lame tourne librement;</p> <p><input type="checkbox"/> S'assurer que les dents sont orientées en fonction du sens de rotation;</p> <p><input type="checkbox"/> Ne jamais utiliser la scie comme un outil à poste fixe par simple retournement;</p> <p><input type="checkbox"/> Ne jamais utiliser un équipement qui vibre anormalement.</p> <p><u>Méthodes de travail sécuritaires :</u></p> <p><input type="checkbox"/> Effectuer une inspection visuelle de l'équipement et ne pas utiliser ceux qui nécessitent des réparations;</p> <p><input type="checkbox"/> Vérifier si la lame est appropriée au bois à couper, en bonne condition et bien affilée;</p> <p><input type="checkbox"/> Éclairer adéquatement la zone de travail;</p> <p><input type="checkbox"/> Travailler sur un sol dégagé en position stable;</p> <p><input type="checkbox"/> S'assurer que les matériaux à couper ne comportent pas d'objets comme des clous ou des vis dans le trajet de la scie;</p> <p style="text-align: right;"><i>Suite à la page suivante</i></p>	 <p>Formation / information des travailleurs sur les procédures à suivre</p> <p>Vérification du respect des consignes de sécurité</p> <p>Inspection visuelle de la scie et de la lame</p> <p>Inspection de la scie</p>	<p>Dès l'embauche</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Lors de changements de poste</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Lorsque les travailleurs ne respectent pas les consignes</p> <p>Lors des opérations (vérification)</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Avant chaque utilisation (inspection visuelle)</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Mensuelle (inspection)</p>	

Utilisation d'une scie circulaire

Mesures de prévention

- Veiller** à ce que les **personnes présentes** se tiennent à une **distance sécuritaire**;
- Placer** la **pièce** à couper sur un **support rigide**;
- Placer** le **support au plus près** du **trait de scie** pour les **matériaux souples** (*ne jamais utiliser les cuisses en guise d'établi*);
- Assujettir** la **pièce** à couper pour **éviter** qu'elle se **déplace** (*ne pas maintenir les pièces courtes à l'aide de la main*);
- Régler** la **profondeur** de coupe et **bloquer** le **réglage** (*la dent la plus basse ne doit pas dépasser le dessous de la pièce de plus de la hauteur d'une dent soit 0,3 cm (1/8 po)*);
- Garder** tous les **cordons d'alimentation** à l'**écart** de la **zone de coupe**;
- Utiliser** les **deux mains** pour **manier** la **scie**, l'**une** sur la **poignée** avec la **gâchette** et l'**autre** sur la **poignée avant** (*les scies circulaires sont conçues pour être utilisées de la main droite*);
- Garder l'équilibre** en **évitant** de **s'étirer** et faire **attention** de ne pas **perdre pied**;
- Ne jamais bloquer** le **protecteur mobile** en **position d'ouverture**;
- Ne jamais placer** la **main** sous la **semelle** de la **scie**;
- Guider** la **scie** circulaire au **travers** du matériau **sans forcer**, notamment au passage de **nœuds** ou de **partie humides**;
- Éviter d'exercer** de la **pression latérale** sur la **lame**;
- Ne pas forcer** sur la **scie** si la **lame dévie** du **trait**;
- Retirer** la **lame** de la **pièce sciée** seulement lorsqu'elle est à l'**arrêt**;
- Éviter** de **tordre** la **lame** pour **changer** de **direction** ou d'**angle** de **coupe**;
- Ne pas garder** le **doigt** sur l'**interrupteur** lors du **transport** de la **scie**;
- S'assurer** que le **protège-lame** inférieur **escamotable** est **revenu** à sa **position** de départ **avant** de **poser** la **scie**.



Entretien et entreposage :

- Débrancher** l'**alimentation** avant de **régler** ou de **changer** la **lame**;
- Utiliser** la **clé polygonale** adaptée à la **tête** du **boulon**;
- Bloquer** la **lame** afin d'**éviter** qu'elle ne **tourne** lors du **déblocage** du **boulon**.

Utilisation d'un banc de scie

Risques	Mesures de prévention	Modes de contrôle	Fréquences	Responsable(s)	
<p>Coupures</p> <ul style="list-style-type: none"> • Blessures aux mains et/ou aux yeux 	<p><u>Formation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> S'assurer que tout travailleur utilisant ce type d'équipement a reçu la formation nécessaire. <p><u>Équipements :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Vérifier la présence d'un dispositif d'arrêt d'urgence clairement identifié et facile d'accès; <input type="checkbox"/> S'assurer que la partie visible de la lame est couverte par un protecteur qui s'ajuste automatiquement en fonction de l'épaisseur de la pièce à couper; <input type="checkbox"/> Vérifier la présence d'un dispositif qui empêche le recul des pièces; <input type="checkbox"/> S'assurer qu'un couteau diviseur est placé à l'arrière de la lame pour empêcher la pièce de bois de se resserrer sur les dents de celle-ci : <ul style="list-style-type: none"> ◇ il doit épouser la forme de la lame et avoir un écart de moins de 10 mm entre ce dernier et la lame; ◇ la hauteur doit être à peu près égale à celle de la lame quand elle est sortie au maximum; ◇ il doit être moins épais que le trait de scie, mais plus épais que la lame et muni d'un dispositif qui prévient le recul des pièces. <p><u>Méthodes de travail sécuritaires :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Porter des lunettes de sécurité, des chaussures de protection, des protecteurs auditifs, des vêtements ajustés, retirer les bijoux et attacher les cheveux longs; <input type="checkbox"/> S'assurer que la zone de travail est propre, dégagée, bien éclairée et hors d'une zone de circulation; <input type="checkbox"/> Choisir une lame appropriée au travail à effectuer et la garder propre et en bon état; <input type="checkbox"/> Prendre appui sur la table avant de couper une pièce de bois; <input type="checkbox"/> Prévoir des points d'appui supplémentaires à l'arrière et sur les côtés de la table lorsque les pièces de bois sont longues ou larges; <input type="checkbox"/> Garder les mains à l'écart de l'axe de coupe; <input type="checkbox"/> Utiliser un poussoir pour éloigner les mains de la lame (<i>pièce de moins de 450 mm (18 po)</i>); <input type="checkbox"/> Demander l'aide d'un travailleur pour retenir la pièce de bois lors d'opérations de déclignage; <input type="checkbox"/> Protéger les travailleurs se trouvant dans la zone de projection par des écrans ou d'autres dispositifs; <input type="checkbox"/> Nettoyer régulièrement le sol pour éviter une accumulation des rebus. <p><u>Entretien :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Amener la machine à énergie zéro avant toute opération de nettoyage, d'entretien, de déblocage ou de réparation; <input type="checkbox"/> Ne jamais modifier la machine sans autorisation écrite du fabricant; <input type="checkbox"/> S'assurer que toute réparation ou changement de pièce offre une sécurité équivalente à celle de l'état neuf. 		<p>Informer les travailleurs sur les procédures à suivre</p>	<p>Dès l'embauche</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lors de changements de poste • Lorsque les travailleurs ne respectent pas les consignes • Annuelle (rappel) 	
			<p>Vérification du respect des consignes de sécurité</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Vérification visuelle des équipements et de la zone de travail</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Inspection de l'appareil</p>	<p>Lors de l'utilisation (vérification)</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>À la prise de poste (vérification)</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Trimestrielle (inspection)</p>	

Prévention de la somnolence au volant

Risques	Mesures de prévention	Modes de contrôle	Fréquences	Responsable(s)
<p>Accidents de la route</p>	<p><u>Information :</u></p> <p><input type="checkbox"/> S'assurer que tout travailleur a reçu l'information nécessaire.</p> <p><u>Méthodes de travail sécuritaires :</u></p> <p><input type="checkbox"/> Savoir reconnaître les signes d'une trop grande fatigue pendant la conduite :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◇ difficulté à se concentrer sur la route, ◇ regard fixe, ◇ paupières lourdes, ◇ picotement des yeux, ◇ clignements des paupières, ◇ bâillements à répétition, ◇ raideur dans la nuque et les épaules, ◇ douleur dorsale, ◇ jambes engourdies, ◇ besoin de changer de position continuellement, <p><input type="checkbox"/> Ajuster convenablement la position de conduite :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◇ dossier presque à la verticale et dos droit, ◇ bras légèrement fléchis, ◇ jambes presque tendues; 	 <p>Information des travailleurs sur les procédures à suivre</p>	<p>Dès l'embauche</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Lors de changements de poste</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Lors du non-respect des consignes</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Annuelle (rappel)</p>	
	<p><input type="checkbox"/> S'assurer de toujours garder la même vision dans le retroviseur intérieur (<i>lorsque ce n'est plus le cas, il est possible que le corps se soit avachi en raison de la fatigue</i>);</p> <p><input type="checkbox"/> Dormir suffisamment en dehors des périodes de conduite (<i>adapter ses heures de sommeil avant les quarts de travail de nuit</i>);</p> <p><input type="checkbox"/> Ne pas prendre un repas lourd, ne pas consommer d'alcool ni de drogue;</p> <p><input type="checkbox"/> S'assurer qu'un médicament consommé ne soit pas une cause de somnolence (<i>ne pas prendre le volant si le fabricant du médicament le déconseille</i>);</p> <p><input type="checkbox"/> Ne pas maintenir une chaleur ou un froid excessifs dans l'habitacle du véhicule;</p> <p><input type="checkbox"/> Interdire de fumer dans l'habitacle (<i>la fumée réduit la quantité d'oxygène, ce qui peut favoriser la fatigue – en plus d'être incompatible avec le transport de certaines matières</i>);</p> <p><input type="checkbox"/> Prendre des pauses régulières et sortir du véhicule pour s'aérer;</p> <p><input type="checkbox"/> S'arrêter pour dormir en cas de sensation de fatigue élevée (<i>le sommeil est un besoin physiologique impossible à réprimer</i>).</p>			<p>Vérification du respect des procédures établies</p>

Utilisation d'un véhicule

Risques	Mesures de prévention	Modes de contrôle	Fréquences	Responsable(s)
Accidents de la route	<p><u>Formation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> S'assurer que tout travailleur conduisant un véhicule est titulaire d'un permis de conduire valide; <input type="checkbox"/> Se familiariser avec les commandes de véhicule (se référer au <i>manuel d'utilisateur au besoin</i>).  <p><u>Véhicule :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Respecter le programme d'entretien préventif établi par le fabricant; <input type="checkbox"/> Ne pas modifier un véhicule de façon à rendre sa conduite dangereuse ou à ne pas respecter la réglementation; <input type="checkbox"/> Utiliser des pneus conformes au Code de sécurité routière (<i>les pneus d'hiver sont obligatoires du 1^{er} décembre au 15 mars</i>); <input type="checkbox"/> Doter le véhicule d'équipements d'urgence (<i>ex : trousse de premiers soins, dossard, feux de Bengale</i>). <p><u>Ceinture de sécurité :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> S'assurer de la présence et du bon fonctionnement d'une ceinture de sécurité pour chaque occupant du véhicule; <input type="checkbox"/> Ne jamais enlever, modifier ou mettre hors d'usage une ceinture de sécurité; <input type="checkbox"/> Porter sa ceinture de sécurité en tout temps; <input type="checkbox"/> Ajuster correctement la ceinture de sécurité : <ul style="list-style-type: none"> ◇ ceinture diagonale reposant sur la clavicule (<i>elle ne doit pas reposer sur le cou</i>), ◇ ceinture sous-abdominale reposant sur l'os du bassin (<i>elle ne doit pas reposer sur l'abdomen</i>), ◇ ceinture bien tendue. 	<p>Formation / information des travailleurs sur les procédures à suivre</p>	<p>Dès l'embauche</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Lorsque les travailleurs ne respectent pas les consignes</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Annuelle (rappel)</p>	
			<p>Inspection visuelle du véhicule</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Vérification du respect des consignes de sécurité</p>	<p>Avant chaque départ (inspection visuelle)</p> <ul style="list-style-type: none"> • <p>Lors de l'utilisation du véhicule (vérification)</p>

Utilisation d'un véhicule

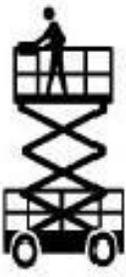
Mesures de prévention

Conduite sécuritaire :

- Organiser le travail** de façon à **avoir suffisamment de temps** pour **effectuer les déplacements requis**;
- Faire connaître** son **itinéraire** et l'**heure prévue d'arrivée**;
- Ne jamais conduire un véhicule** sous l'**effet** de la **drogue** ou de l'**alcool**;
- Éviter de fumer** dans l'**habitacle** du **véhicule** (*la fumée réduit la quantité d'oxygène, augmentant ainsi les risques de somnolence au volant*);
- Effectuer une inspection visuelle** du véhicule **avant de partir** (*vitres, essuie-glaces, liquide lave glace, huile, pneus, lumières, avertisseur, rétroviseur, pare-chocs, etc.*);
- Ajuster le siège**, le **volant** et les **rétroviseurs** lors d'un **changement de véhicule**;
- Respecter les limitations de vitesse**, la **signalisation routière** et les **règles de circulation routière** établies par le **Code de sécurité routière**;
- Conserver une distance sécuritaire** avec tout **autre véhicule**;
- Éviter les accélérations** et les **freinages brusques**;
- Adapter sa conduite** aux **conditions ambiantes** (*visibilité, intempéries, état de la chaussée, densité de la circulation, etc.*);
- Reporter son déplacement** en cas de **mauvaises conditions routières** pouvant **rendre la conduite trop dangereuse**;
- Évaluer la situation** en cas de **dégradation des conditions routières** pendant un **déplacement** et **s'arrêter** ou **faire demi-tour** au besoin;
- Utiliser un dispositif mains libres** pour les **conversations téléphoniques** en **roulant**;
- Ne pas composer** ou **lire de courriels** ni de **messages texte** lors de la **conduite** (*s'arrêter dans un lieu sécuritaire*);
- S'arrêter immédiatement** si le **véhicule** présente des **réactions anormales** (*ex : distance de freinage anormalement longue*);
- Tenter de prendre contact** avec un **travailleur** qui **n'arrive pas à destination** à l'**heure prévue**.

- En cas d'accrochage, d'accident ou d'intervention en bordure de route :
- Immobiliser** immédiatement le **véhicule** (*tenter, dans la mesure du possible, de se stationner sans gêner la circulation*);
- Évaluer la situation** sans paniquer;
- Délimiter une zone de sécurité** et **rendre visible le lieu de l'accident** (*feux de Bengale, feux de détresse des véhicules, etc.*);
- Se rendre** le plus **visible** possible (*porter un dossard, se placer sous un poteau d'éclairage, etc.*);
- Faire appel** à un **signaleur** si nécessaire (*le signaleur doit se placer de façon à être visible des autres usagers de la route*);
- Contact** les **secours** ou un **service de dépannage** et **informer son employeur** de l'**accident**;
- Attendre calmement** dans un **lieu sécuritaire** (*ex : derrière une glissière de sécurité*).

Utilisation d'une plate-forme élévatrice mobile

Risques	Mesures de prévention	Modes de contrôle	Fréquences	Responsable(s)
<p>Écrasement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Chute d'un travailleur • Chute de matériaux ou d'outils 	<p><u>Formation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> S'assurer que tout travailleur qui utilise ce type d'équipement a reçu la formation requise pour l'opérer en toute sécurité; <p><u>Équipements :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Tenir l'équipement en parfait état de fonctionnement et de propreté; <input type="checkbox"/> Obtenir l'autorisation écrite du fabricant avant d'effectuer des modifications ou d'ajouter des équipements; <input type="checkbox"/> Éteindre le moteur et cadéner les composantes avant d'effectuer des réparations ou des réglages; <p><u>À savoir avant d'utiliser la plate-forme :</u></p>	 <p>Formation / information des travailleurs sur les mesures de prévention à respecter</p>	<p>Avant le début de l'utilisation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lorsque les travailleurs ne respectent pas les consignes de sécurité 	
	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Éviter d'utiliser l'appareil si les agents atmosphériques peuvent rendre son utilisation dangereuse; <input type="checkbox"/> Utiliser l'équipement uniquement pour les usages pour lesquels il a été conçu tout en respectant ses limites opérationnelles; <input type="checkbox"/> Éviter de modifier ou d'utiliser les équipements qui nécessitent des réparations; <input type="checkbox"/> Respecter les directives du fabricant sur les étiquettes de sécurité fixées à la plate-forme; <input type="checkbox"/> Éviter d'utiliser la plate-forme comme appareil de levage; <input type="checkbox"/> Éviter de transporter des matériaux dont les dimensions excèdent celles de la plate-forme; <input type="checkbox"/> Éviter d'utiliser la plate-forme pour tirer, pousser ou traîner du matériel; <input type="checkbox"/> Éviter d'utiliser les garde-corps pour transporter du matériel, à moins qu'ils aient été conçus à cet effet; <input type="checkbox"/> Interdire l'utilisation d'une échelle, d'un escabeau, d'un échafaudage ou de tout autre accessoire de même nature sur la plate-forme; <input type="checkbox"/> Éviter de passer de la plate-forme à une autre structure; <input type="checkbox"/> Éviter qu'un travailleur ne se trouve sous une charge ou sous une partie de l'appareil qui pourrait s'abattre sur lui, même pour un bref instant; <input type="checkbox"/> Respecter les distances d'approche minimale des lignes électriques (3 m si 125 000 volts, 5 m si 125 000 à 250 000 volts, 8 m si 250 000 à 550 000 volts ou 12 m si plus de 550 000vols). 			

Utilisation d'une plate-forme élévatrice mobile

Risques	Mesures de prévention
<p>Écrasement</p> <p>•</p> <p>Chute d'un travailleur</p> <p>•</p> <p>Chute de matériaux ou d'outils</p>	<p><u>Avant de commencer :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Porter les protections individuelles requises (vêtements de travail, bottes, chapeau de sécurité, lunettes); <input type="checkbox"/> Repérer les obstacles, obstructions, dépressions ou dénivellations qui peuvent causer le renversement de l'appareil; <input type="checkbox"/> Effectuer une vérification visuelle des composantes; <input type="checkbox"/> S'assurer que les autres travailleurs demeurent à une distance sécuritaire des opérations en délimitant l'aire de travail à l'aide d'une signalisation appropriée; <input type="checkbox"/> S'assurer que l'organisation du travail, les méthodes et les techniques utilisées pour accomplir le travail sont sécuritaires; <input type="checkbox"/> Se familiariser avec l'emplacement et la fonction des commandes; <p><u>Utilisation sécuritaire de la plate-forme :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> S'assurer que l'appareil est facilement accessible, et ce, en toute sécurité; <input type="checkbox"/> Assurer la stabilité de la plate-forme durant les opérations; <input type="checkbox"/> Monter et descendre en appliquant la règle des trois points d'appui (ne jamais sauter); <input type="checkbox"/> Éviter de monter ou de descendre par le mécanisme d'extension lorsque la plate forme est élevée; <input type="checkbox"/> Respecter la quantité de travailleurs maximum sur la plate-forme; <input type="checkbox"/> Manoeuvrer les commandes avec prudence et délicatesse de façon à ce qu'aucun travailleur ne soit exposé à un danger; <input type="checkbox"/> Éviter de prendre des risques inutiles lorsque l'environnement présente des dangers particuliers, arrêter et évaluer la situation avant de continuer; <input type="checkbox"/> Conserver une distance sécuritaire avec tout autre véhicule; <input type="checkbox"/> Éviter d'encombrer le plancher d'outils ou de matériaux; <input type="checkbox"/> Fixer tous les outils durant les périodes où ils ne sont pas utilisés; <input type="checkbox"/> Éviter de se tenir sur le garde-corps ou de se pencher par-dessus; <input type="checkbox"/> Éviter de déplacer l'appareil pendant qu'un travailleur est sur la plate-forme sauf s'il est conçu à cet effet; <p><u>Avant de quitter la plate-forme :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Stationner dans un endroit sécuritaire; <input type="checkbox"/> Retirer la clé du contact pour éviter qu'une personne non formée puisse y avoir accès.

Utilisation d'une plate-forme élévatrice mobile à bras articulé

Risques	Mesures de prévention	Modes de contrôle	Fréquences	Responsable(s)	
<p>Écrasement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Chute d'un travailleur • Chute de matériaux ou d'outils 	<p><u>Formation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> S'assurer que tout travailleur qui utilise ce type d'équipement a reçu la formation requise pour l'opérer en toute sécurité; <p><u>Équipements :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Tenir l'équipement en parfait état de fonctionnement et de propreté; <input type="checkbox"/> Obtenir l'autorisation écrite du fabricant avant d'effectuer des modifications ou d'ajouter des équipements; <input type="checkbox"/> Éteindre le moteur et cadener les composantes avant d'effectuer des réparations ou des réglages; <p><u>À savoir avant d'utiliser la plate-forme :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Éviter d'utiliser l'appareil si les agents atmosphériques peuvent rendre son utilisation dangereuse; <input type="checkbox"/> Utiliser l'équipement uniquement pour les usages pour lesquels il a été conçu tout en respectant ses limites opérationnelles; <input type="checkbox"/> Éviter de modifier ou d'utiliser les équipements qui nécessitent des réparations; <input type="checkbox"/> Respecter les directives du fabricant sur les étiquettes de sécurité fixées à la plate-forme; <input type="checkbox"/> Éviter d'utiliser la plate-forme comme appareil de levage; <input type="checkbox"/> Éviter de transporter des matériaux dont les dimensions excèdent celles de la plate-forme; <input type="checkbox"/> Éviter d'utiliser la plate-forme pour tirer, pousser ou traîner du matériel; <input type="checkbox"/> Éviter d'utiliser les garde-corps pour transporter du matériel, à moins qu'ils aient été conçus à cet effet; <input type="checkbox"/> Interdire l'utilisation d'une échelle, d'un escabeau, d'un échafaudage ou de tout autre accessoire de même nature sur la plate-forme; <input type="checkbox"/> Éviter de passer de la plate-forme à une autre structure; <input type="checkbox"/> Éviter qu'un travailleur ne se trouve sous une charge ou sous une partie de l'appareil qui pourrait s'abattre sur lui, même pour un bref instant; <input type="checkbox"/> Respecter les distances d'approche minimale des lignes électriques (3 m si 125 000 volts, 5 m si 125 000 à 250 000 volts, 8 m si 250 000 à 550 000 volts ou 12 m si plus de 550 000volts). 		<p>Formation / information des travailleurs sur les mesures de prévention à respecter</p>	<p>Avant le début de l'utilisation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lorsque les travailleurs ne respectent pas les consignes de sécurité 	
			<p>Inspection de la plate-forme par une personne compétente</p> <ul style="list-style-type: none"> • Vérification du respect des consignes de prévention 	<p>Annuellement (inspection complète par un spécialiste)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Inspection visuelle avant chaque utilisation • Vérification des travailleurs lors de l'utilisation 	

Utilisation d'une plate-forme élévatrice mobile à bras articulé

Risques	Mesures de prévention
<p>Écrasement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Chute d'un travailleur • Chute de matériaux ou d'outils 	<p><u>Avant de commencer :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Porter un harnais de sécurité conforme à la norme <i>Harnais de sécurité CAN/CSA Z259.10-M90</i> avec un cordon d'assujettissement avec absorbeur d'énergie ne permettant pas une chute libre de plus de 1,2 mètre (<i>le cordon d'assujettissement doit être fixé à l'élément conçu à cet effet</i>); <input type="checkbox"/> Porter les protections individuelles requises (vêtements de travail, bottes, chapeau de sécurité et lunettes); <input type="checkbox"/> Repérer les obstacles, obstructions, dépressions ou dénivellations qui peuvent causer le renversement de l'appareil; <input type="checkbox"/> Effectuer une vérification visuelle des composantes; <input type="checkbox"/> S'assurer que les autres travailleurs demeurent à une distance sécuritaire des opérations en délimitant l'aire de travail à l'aide d'une signalisation appropriée; <input type="checkbox"/> S'assurer que l'organisation du travail, les méthodes et les techniques utilisées pour accomplir le travail sont sécuritaires; <input type="checkbox"/> Se familiariser avec l'emplacement et la fonction des commandes; <p><u>Utilisation sécuritaire de la plate-forme :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> S'assurer que l'appareil est facilement accessible, et ce, en toute sécurité; <input type="checkbox"/> Assurer la stabilité de la plate-forme durant les opérations, utiliser les stabilisateurs de l'appareil lorsqu'il en est muni; <input type="checkbox"/> Monter et descendre en appliquant la règle des trois points d'appui (ne jamais sauter); <input type="checkbox"/> Éviter de monter ou de descendre par le mécanisme d'extension lorsque la plate forme est élevée; <input type="checkbox"/> Respecter la quantité de travailleurs maximum sur la plate-forme; <input type="checkbox"/> Manoeuvrer les commandes avec prudence et délicatesse de façon à ce qu'aucun travailleur ne soit exposé à un danger; <input type="checkbox"/> Éviter de prendre des risques inutiles lorsque l'environnement présente des dangers particuliers, arrêter et évaluer la situation avant de continuer; <input type="checkbox"/> Conserver une distance sécuritaire avec tout autre véhicule; <input type="checkbox"/> Éviter d'encombrer le plancher d'outils ou de matériaux; <input type="checkbox"/> Fixer tous les outils durant les périodes où ils ne sont pas utilisés; <input type="checkbox"/> Éviter de se tenir sur le garde-corps ou de se pencher par-dessus; <input type="checkbox"/> Éviter de déplacer l'appareil pendant qu'un travailleur est sur la plate-forme sauf s'il est conçu à cet effet; <p><u>Avant de quitter la plate-forme :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Stationner dans un endroit sécuritaire; <input type="checkbox"/> Retirer la clé du contact pour éviter qu'une personne non formée puisse y avoir accès.

Utilisation d'un véhicule à nacelle

Risques	Mesures de prévention	Modes de contrôle	Fréquences	Responsable(s)
<p>Écrasement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Chute d'un travailleur • Chute de matériaux ou d'outils 	<p><u>Formation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> S'assurer que tout travailleur qui utilise ce type d'équipement a reçu la formation requise pour l'opérer en toute sécurité; <p><u>Équipement :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Tenir l'équipement en parfait état de fonctionnement et de propreté; <input type="checkbox"/> Obtenir l'autorisation écrite du fabricant avant d'effectuer des modifications ou d'ajouter des équipements; <input type="checkbox"/> Éteindre le moteur et cadener les composantes avant d'effectuer des réparations ou des réglages; <p><u>À savoir avant d'utiliser la plate-forme :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Éviter d'utiliser l'appareil si les agents atmosphériques peuvent rendre son utilisation dangereuse; <input type="checkbox"/> Utiliser l'équipement uniquement pour les usages pour lesquels il a été conçu tout en respectant ses limites opérationnelles; <input type="checkbox"/> Éviter de modifier ou d'utiliser les équipements qui nécessitent des réparations; <input type="checkbox"/> Respecter les directives du fabricant identifiées; <input type="checkbox"/> Respecter la capacité de charge nominale; <input type="checkbox"/> Éviter de passer de la nacelle à une autre structure; <input type="checkbox"/> Éviter d'utiliser la nacelle comme appareil de levage; <input type="checkbox"/> Éviter de transporter des matériaux dont les dimensions excèdent celles de la plate-forme; <input type="checkbox"/> Éviter d'utiliser la plate-forme pour tirer, pousser ou traîner du matériel; <input type="checkbox"/> Interdire l'utilisation d'une échelle, d'un escabeau ou de tout autre accessoire de même nature sur la nacelle; <input type="checkbox"/> Éviter qu'un travailleur ne se trouve sous la nacelle ou sous une partie de l'appareil qui pourrait s'abattre sur lui, même pour un bref instant; <input type="checkbox"/> Respecter les distances d'approche minimale des lignes électriques (3 m si 125 000 volts, 5 m si 125 000 à 250 000 volts, 8 m si 250 000 à 550 000 volts ou 12 m si plus de 550 000volts). 	 <p>Formation / information des travailleurs sur les mesures de prévention à respecter</p>	<p>Avant le début de l'utilisation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lorsque les travailleurs ne respectent pas les consignes de sécurité 	
			<p>Inspection par une personne compétente</p> <ul style="list-style-type: none"> • Vérification du respect des consignes de prévention 	<p>Annuellement (inspection complète par un spécialiste)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Inspection visuelle avant chaque utilisation • Vérification des travailleurs lors de l'utilisation

Utilisation d'un véhicule à nacelle

Risques	Mesures de prévention
<p>Écrasement</p> <p>•</p> <p>Chute d'un travailleur</p> <p>•</p> <p>Chute de matériaux ou d'outils</p>	<p><u>Avant de commencer :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Porter un harnais de sécurité conforme à la norme Harnais de sécurité CAN/CSA Z259.10-M90 avec un cordon d'assujettissement avec absorbeur d'énergie ne permettant pas une chute libre de plus de 1,2 mètre (le cordon d'assujettissement doit être fixé au point d'attache situé sur le bras de la nacelle); <input type="checkbox"/> Porter les protections individuelles requises (vêtements de travail, bottes, chapeau de sécurité et lunettes); <input type="checkbox"/> Repérer les obstacles, obstructions, dépressions ou dénivellations qui peuvent causer le renversement de l'appareil; <input type="checkbox"/> Effectuer une vérification visuelle des composantes; <input type="checkbox"/> S'assurer que les autres travailleurs demeurent à une distance sécuritaire des opérations en délimitant l'aire de travail à l'aide d'une signalisation appropriée; <input type="checkbox"/> S'assurer que l'organisation du travail, les méthodes et les techniques utilisées pour accomplir le travail sont sécuritaires; <input type="checkbox"/> Se familiariser avec l'emplacement et la fonction des commandes; <p><u>Utilisation sécuritaire du véhicule à nacelle :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> S'assurer que l'appareil est facilement accessible, et ce, en toute sécurité; <input type="checkbox"/> Assurer la stabilité du véhicule à l'aide des stabilisateurs et vérifier que personne ne se trouve dans la zone dangereuse avant de les abaisser; <input type="checkbox"/> S'assurer que chaque essieu est à l'horizontale lorsque le véhicule est stationné en pente. Le bras de la nacelle doit être en amont du centre du véhicule et orienté vers le haut de la pente; <input type="checkbox"/> Monter et descendre de la nacelle en appliquant la règle des trois points d'appui (ne jamais sauter); <input type="checkbox"/> Éviter de marcher sur le bras pour accéder à la nacelle ou pour en sortir; <input type="checkbox"/> Manoeuvrer les commandes avec prudence et délicatesse de façon à ce qu'aucun travailleur ne soit exposé à un danger; <input type="checkbox"/> Demeurer toujours face au sens de déplacement de la nacelle; <input type="checkbox"/> Éviter de prendre des risques inutiles lorsque l'environnement présente des dangers particuliers, arrêter et évaluer la situation avant de continuer; <input type="checkbox"/> Éviter d'encombrer le plancher d'outils ou de matériaux; <input type="checkbox"/> Éviter de lancer des outils dans la nacelle levée ou à partir de cette dernière; <input type="checkbox"/> Éviter de se tenir sur le bord de la nacelle ou de se pencher par-dessus; <input type="checkbox"/> Éviter de déplacer le véhicule lorsqu'un travailleur est dans la nacelle; <p><u>Avant de quitter le véhicule :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Stationner dans un endroit sécuritaire; <input type="checkbox"/> Appliquer les freins, arrêter le moteur et retirer la clé du contact pour éviter qu'une personne non formée puisse y avoir accès.

Programme de prévention

Outils divers



Nomination du représentant à la prévention*

Afin de faciliter la participation des travailleurs aux efforts de prévention, je serai le représentant à la prévention pour l'année en cours.

Identification du représentant

Prénom :

Nom :

Signature :

Date :

* Référence : Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail, Chapitre V, Section 1, Alinéas 88.

Fiche de vérification pour l'intégration d'un nouveau travailleur

Informations relatives à l'employé(e)

Nom : _____ Date d'embauche : _____

Poste : _____ Responsable hiérarchique : _____

Personne(s) responsable(s) de l'accueil : _____

Présentation des procédures, politiques et règlements

- | | | | |
|---|--|--|---|
| <input type="checkbox"/> Politique santé et sécurité | <input type="checkbox"/> Procédures d'urgence | <input type="checkbox"/> Obligations particulières | <input type="checkbox"/> Vacances et congés maladie |
| <input type="checkbox"/> Politique d'assignation temporaire | <input type="checkbox"/> Localisation équipements incendie | <input type="checkbox"/> Responsabilités | <input type="checkbox"/> Autorisations d'absence |
| <input type="checkbox"/> Politique de déclaration des lésions | <input type="checkbox"/> Premiers soins | <input type="checkbox"/> Tenue vestimentaire | <input type="checkbox"/> Évaluations de performances |
| <input type="checkbox"/> Politique anti-harcèlement | <input type="checkbox"/> Procédures de travail | <input type="checkbox"/> Jours fériés | <input type="checkbox"/> Sanctions disciplinaires prévues |
| <input type="checkbox"/> Règlements de sécurité | <input type="checkbox"/> Procédure concernant les EPI | <input type="checkbox"/> Heures supplémentaires | <input type="checkbox"/> Autre : |

Présentation des procédures administratives et visite de l'entreprise

- | | | | |
|---|--|--|---|
| <input type="checkbox"/> Bureau/poste de travail | <input type="checkbox"/> Reprographie | <input type="checkbox"/> Modes de communication | <input type="checkbox"/> Présenter la personne au personnel |
| <input type="checkbox"/> Disposition des locaux | <input type="checkbox"/> Fournitures de bureau | <input type="checkbox"/> Service de paie | <input type="checkbox"/> Visite des locaux |
| <input type="checkbox"/> Accès aux bâtiments | <input type="checkbox"/> Imprimantes | <input type="checkbox"/> Demandes d'achat | <input type="checkbox"/> Programme de prévention |
| <input type="checkbox"/> Stationnement et règles de circulation | <input type="checkbox"/> Messagerie | <input type="checkbox"/> Téléphones / Télécopieurs | <input type="checkbox"/> Déclaration d'accident |
| <input type="checkbox"/> Clés | <input type="checkbox"/> Courrier (entrant et sortant) | <input type="checkbox"/> Panneau d'affichage | <input type="checkbox"/> Registre d'accident |

Informations sur le poste

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Présentation à l'équipe | <input type="checkbox"/> Présentation des techniques de travail sécuritaires |
| <input type="checkbox"/> Présentation du profil de poste et des attentes en matière de performances et de normes | <input type="checkbox"/> Présentation de la planification et des horaires du poste |
| <input type="checkbox"/> Présentation des tâches initiales et des plans de formation | <input type="checkbox"/> Présentation des règles de paie, des cartes de pointage (le cas échéant), des politiques et des procédures |
| <input type="checkbox"/> Présentation des risques reliés aux opérations | <input type="checkbox"/> |

Attestation de diffusion de l'information

Responsable(s) de l'accueil : _____ Date : _____

J'atteste avoir reçu les informations incluses dans ce document lors de mon accueil et m'engage à les respecter :

_____ (Signature)

1. Identification du travailleur et de l'entreprise

Nom de l'entreprise		Nom et prénom du travailleur		N° d'employé
Titre d'emploi		Fonctions / tâches		
Date d'embauche ____/____/____	Ancienneté à ce poste _____	Quart de travail régulier <input type="checkbox"/> Jour <input type="checkbox"/> Soir <input type="checkbox"/> Nuit		

2. Premiers soins

Aucun soin reçu

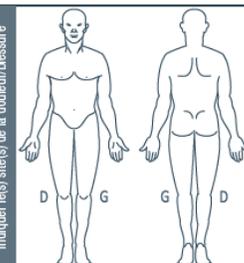
Soins reçus sur les lieux de l'accident - Personne qui a donné les premiers soins: _____

Soins reçus à l'hôpital Autre endroit - préciser: _____

3. Identification des personnes impliquées

Superviseur lors de l'événement	Tiers impliqué(s)
Nom du ou des témoins	

4. Description de la lésion

Identification du siège de la lésion (ex. : épaule gauche, bas du dos, etc.) _____ _____	Indiquer (es) site(s) de la douleur/blessure 
Type de lésion (ex. : brûlure, coupure, fracture, etc.) _____ _____	

5. Description de l'événement

Date de l'événement ____/____/____	Heure de l'accident ____ h	Date de déclaration ____/____/____	Type d'événement <input type="checkbox"/> Incident <input type="checkbox"/> Bris matériel: _____ \$	<input type="checkbox"/> Accident <input type="checkbox"/> Maladie professionnelle	<input type="checkbox"/> Sans perte de temps <input type="checkbox"/> Avec perte de temps
Lieu de l'événement		Tâches au moment de l'événement		Quart de travail <input type="checkbox"/> Régulier <input type="checkbox"/> Surtemps	
Description de l'événement par le travailleur					
_____ _____ _____ _____ _____					
Nom (Lettres moulées)		Signature		Date	

Envoi par courrier

Le Groupe ACCISST inc.
5232, boulevard Wilfrid-Hamel
Québec (Québec) G2E 2G9

Envoi par télécopieur

Région de Québec: 418 864-7954
Région de Montréal: 514 223-2323
Siège social: 1 877 864-7954

Envoi par courriel

gestiondeslesions@accisst.com

6. Identification des causes de l'accident (MÉLITO)

Moment Ex. : journée, quart de travail, temps supplémentaire, durée du quart de travail...	
Équipement de travail/matériel Ex. : produits, outils, machines, véhicules, mobilier, équipements de protection...	
Lieu/environnement Ex. : température ambiante, qualité de l'air, bruit, vibrations, éclairage...	
Individu Ex. : expérience, habileté, âge, formation, capacité physique, comportement...	
Tâches Ex. : travail à effectuer, procédures et méthodes utilisées, mouvements...	
Organisation Ex. : nombre de travailleurs requis, procédure sécuritaire, information/formation...	

7. Analyse des faits de l'événement

Quelle est la situation anormale ou non souhaitée?	Quelle est la situation normale ou souhaitée?	Pourquoi cette situation anormale ou non souhaitée est-elle présente?	Recommandations

8. Mesures correctives immédiates à apporter

1. _____
Date de réalisation: ____ / ____ / ____ Permanente Temporaire Responsable des correctifs : _____

2. _____
Date de réalisation: ____ / ____ / ____ Permanente Temporaire Responsable des correctifs : _____

9. Autres mesures correctives permanentes à apporter

1. _____ Date de réalisation: ____ / ____ / ____
_____ Responsable: _____

2. _____ Date de réalisation: ____ / ____ / ____
_____ Responsable: _____

3. _____ Date de réalisation: ____ / ____ / ____
_____ Responsable: _____

Signatures des parties

Nom du représentant de la direction (Lettres moulées)	Signature	Date
Nom du représentant des travailleurs (Lettres moulées)	Signature	Date

